



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.11
1er octobre 1986

FRANCAIS

Quarante et unième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA ONZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 25 septembre 1986, à 15 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)
Puis : M. OSMAN (Somalie)
(Vice-Président)
Puis : M. MOUSHOUTAS (Chypre)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Aziz (Iraq)
M. Dizdarevic (Yougoslavie)
M. Mwangale (Kenya)
M. Al-Sabah (Koweït)
M. Malmierca Peoli (Cuba)
M. Chissano (Mozambique)
M. Filali (Maroc)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. AZIZ (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous adresser mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Nous en sommes d'autant plus heureux que vous êtes le représentant d'un pays avec lequel notre pays est lié par des liens historiques, d'amitié et par des intérêts communs. Je suis convaincu que votre compétence et votre longue expérience assureront le succès de cette session ainsi que la réalisation de résultats positifs. Je tiens également à exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'ambassadeur de Piniés, pour les efforts qu'il a déployés.

Cette session se tient dans une période caractérisée par la complexité des relations internationales, engendrée par la montée de la tension internationale, la course aux armements et notamment les armements nucléaires, l'accroissement de l'ingérence dans les affaires intérieures, le recours à l'agression, à la force et aux menaces sous différentes formes et par de multiples moyens, et enfin par l'énorme détérioration de la situation économique qui nous afflige tous.

L'un des objectifs les plus importants de cette Organisation est le rétablissement de la paix qui garantit la souveraineté, la sécurité et la dignité des peuples. Ainsi, ce n'est pas un hasard si la Charte des Nations Unies nous charge de la responsabilité commune et générale de la sauvegarde de cet objectif noble et humain.

Cette responsabilité d'agir en faveur du rétablissement de la paix nous oblige à déployer davantage d'efforts pour atténuer la tension entre les deux superpuissances afin de réaliser la stabilité nécessaire au développement des rapports internationaux.

Il est donc de notre devoir d'exhorter les deux superpuissances à se rencontrer pour agir en faveur de la détente internationale, sans laquelle il ne serait pas possible de garantir des bases équilibrées pour la paix et la sécurité internationales. Le désarmement, notamment nucléaire, est évidemment d'une grande importance pour la stabilité dans les relations internationales en raison des grandes capacités humaines et matérielles qui seraient ainsi consacrées au processus du développement.

M. Aziz (Iraq)

Nous ne devons pas manquer à cette occasion de souligner avec appréciation les initiatives positives prises par l'Union soviétique dans le domaine du désarmement. Nous souhaiterions également que les Etats-Unis réagissent positivement à ces initiatives.

Notre responsabilité commune envers la réalisation de la paix nous oblige sans doute à traiter les problèmes dont souffrent certaines régions, par des moyens pacifiques et par des négociations conformément aux dispositions de la Charte et du droit international.

Par conséquent, nous appelons à résoudre le problème afghan, le problème chypriote et les problèmes de l'Amérique du Sud, sur les bases du respect de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intégrité territoriale de tous les pays concernés afin que les peuples puissent consolider leur unité et faire face aux défis de la construction et du progrès.

De même, nous devrions assumer notre responsabilité dans la lutte contre toutes les formes de domination étrangère et dans la lutte menée par les peuples du sud de l'Afrique pour se libérer du joug des politiques racistes et de l'apartheid imposé par le régime de Pretoria.

Ce régime persévère dans sa violation flagrante des principes humains qui affirment l'égalité entre les hommes; comme il s'obstine à poursuivre son occupation de la Namibie et à continuer ses agressions contre les pays de la ligne de front.

M. Aziz (Iraq)

L'Iraq, se basant sur les principes de la Charte des Nations Unies, soutient avec fermeté la lutte du peuple namibien pour son indépendance sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), son représentant légitime et unique, de même que celle du peuple sud-africain pour ses droits légitimes à l'égalité, à la liberté et à la dignité. Nous appuyons également l'imposition de sanctions contre le régime d'apartheid afin d'obtenir le respect des principes de la Charte.

Les pays de la région à laquelle nous appartenons - mon pays en particulier - sont plus que dans toute autre région du monde exposés à l'agression. C'est aussi la région qui a le plus besoin de paix, de stabilité et du respect des principes sur lesquels cette Organisation est fondée.

Le peuple arabe palestinien, chassé de son pays depuis des dizaines d'années, est perpétuellement exposé - même en exil - aux raids militaires et au génocide qui ont pour but de l'exterminer. Ce peuple subit également les pressions et les manoeuvres qui visent à fausser les réalités et à lui imposer, aussi bien qu'à la nation arabe, des solutions défaitistes. Le sionisme et Israël persistent dans ces pratiques sans aucune considération pour les principes humains, la Charte des Nations Unies ou les résolutions de l'Organisation internationale. Par conséquent, la région vit dans un état de crise continuelle, privée de paix, de sécurité et de stabilité.

Les pratiques sionistes et israéliennes ne visent pas seulement le peuple palestinien en dehors des territoires occupés. La population palestinienne qui vit sous l'occupation subit elle aussi la politique sioniste discriminatoire : l'expulsion, la violation des droits de l'homme, la confiscation des biens, la construction de colonies de peuplement sur ses terres et, enfin, les tentatives de priver ce peuple séculaire de son identité palestinienne et de son patrimoine national.

La paix et la stabilité ne sauraient être réalisées au Moyen-Orient si le peuple palestinien ne peut pas exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à retourner dans sa patrie, y compris son droit à la création d'un Etat qui lui soit propre.

L'Iraq appuie fermement la lutte légitime de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) - le seul représentant authentique du peuple palestinien - pour la réalisation des aspirations légitimes du peuple arabe palestinien.

M. Aziz (Iraq)

Si les faits ont clairement prouvé les actes agressifs sionistes et israéliens contre la nation arabe, Israël n'est plus le seul à commettre de tels actes. En effet, depuis six ans, il s'est trouvé un allié qui lui ressemble par les buts poursuivis et la méthode employée pour se livrer au terrorisme, à l'agression et à la falsification des réalités afin d'imposer son hégémonie sur la région arabe, de la démembrer en mini-Etats et en factions en guerre et de saper ainsi la chance historique de cette nation de construire et de progresser.

Cette similitude se concrétise parfaitement avec ce qui se passe actuellement au Liban, où les régimes de Téhéran et de Tel-Aviv oeuvrent pour y semer le chaos, la mort et la destruction. Car c'est dans un pareil climat seulement que ces deux régimes étranges peuvent, avec la collaboration de leurs agents, exercer leur emprise sur ce malheureux pays.

Nous appuyons la lutte du peuple libanais pour la paix, la stabilité, l'unité nationale, pour mettre un terme à l'occupation sioniste de son territoire et pour empêcher l'ingérence dans ses affaires intérieures.

Dans une autre partie de cette même région, le régime de Téhéran applique les mêmes méthodes et poursuit les mêmes buts que le régime de Tel-Aviv. Le régime iranien vise à imposer l'hégémonie, le racisme, l'agression, l'expansion, la guerre et la falsification.

Pour toutes ces raisons réunies, les dirigeants de Téhéran ont depuis plus de six ans, et plus précisément depuis le 4 septembre 1980, déclenché leur agression de vaste envergure contre l'Iraq, agression qu'ils s'entêtent à poursuivre aujourd'hui encore.

L'agression armée iranienne contre l'Iraq entre dans sa septième année. L'Organisation des Nations Unies a été saisie plus d'une fois des faits relatifs à cette agression. Cependant, je tiens à les rappeler, non pas pour insister sur ces faits, mais parce que ce qui se passe en ce moment est en réalité une répétition de ce qui s'est passé à la même période en 1980, une explication de ces faits.

En 1979, lorsque le régime iranien a accédé au pouvoir, les intérêts de l'Iraq étaient, comme ils le sont d'ailleurs toujours, étroitement liés à la sauvegarde de la paix et de la stabilité dans la région ainsi qu'au maintien d'excellentes relations avec ses voisins et avec les autres pays du monde. L'Iraq n'avait aucun intérêt à provoquer des troubles avec ses voisins ou avec les autres pays.

M. Aziz (Iraq)

Mais, le régime iranien a adopté une ligne politique consacrée dans la constitution de sa République et en vertu de laquelle il s'est octroyé le droit d'exercer une tutelle religieuse et confessionnelle sur les affaires des Musulmans et de l'exporter par la force des armes vers tous les pays voisins, faisant de l'Iraq sa première cible.

Le Gouvernement iranien ne nie pas que le principe consistant à exporter la révolution soit le pilier central du régime. Ce principe est le but suprême à la réalisation duquel l'Etat iranien consacre toute son énergie et tous ses capitaux. Partout dans le monde islamique, ou plutôt dans le monde entier, des agents sont mobilisés à cette fin.

C'est ainsi que le Gouvernement iranien donne tout son sens au slogan opportuniste qui veut que la fin justifie les moyens. Partant de cette méthode agressive et étrangère à l'esprit du siècle, surtout depuis que l'humanité s'est délivrée du nazisme et du fascisme, le régime iranien a entrepris ses campagnes agressives contre l'Iraq. Cela a duré tout au long de l'année 1979 et pendant les neuf premiers mois de l'année 1980, et devait engendrer le déclenchement de la guerre entre deux pays voisins qui étaient parvenus, depuis quelques années, à établir des relations de bon voisinage.

Le régime iranien s'est donné pour première mission de renverser le système politique et social de l'Iraq, la considérant comme un droit et un devoir divin indiscutable. C'est ainsi que ce régime a essayé d'encourager le terrorisme et le sabotage à l'intérieur de l'Iraq, se servant pour ce faire de la population d'origine iranienne; de soulever les citoyens contre le pouvoir national, de les faire le boycotter afin de paralyser les organismes de l'Etat; d'appeler ouvertement à l'assassinat des responsables politiques en Iraq, louant à cet effet des agents iraniens pour commettre ces actes.

Le régime iranien a en outre ramené la clique de Barazanie en Iran, lui accordant toute l'aide voulue pour commettre des actes de sabotage en Iraq, violant ainsi l'Accord de 1975 qui met l'Iran dans l'obligation de cesser d'apporter son soutien à cette clique. Mais le régime iranien a déclaré ouvertement le désengagement de l'Iran à l'égard de cet accord.

Cette attitude s'est accompagnée des déclarations publiques et presque quotidiennes des dirigeants iraniens qui visaient toutes le même objectif : menacer la souveraineté et la sécurité de l'Iraq et renverser son gouvernement légitime.

M. Aziz (Iraq)

Bien plus, les dirigeants iraniens renchérisaient dans cette voie agressive. En effet, plus un responsable s'engage manifestement dans cette voie cynique, plus il a de chances de consolider sa position et de bénéficier du soutien de Khomeini.

Tout cela s'est accompagné, en 1979 et en 1980, d'une série de violations militaires des frontières irakiennes. Pour la période allant de février 1979 à septembre 1980, les forces aériennes iraniennes ont violé 249 fois l'espace aérien iraquien. De juin 1979 à août 1980, 244 incidents ont eu lieu, notamment des tirs d'armes à feu sur nos postes frontaliers, le pilonnage par l'artillerie pour perturber la navigation dans Chatt-al-Arab, artère vitale de l'Iraq, et des bombardements d'objectifs civils. Entre août et septembre 1980, les avions civils irakiens ont été soumis à trois reprises à des tirs et enfin, les installations économiques et pétrolières irakiennes ont été pilonnées sept fois au cours de la période allant de janvier à septembre 1980.

En réponse à tous ces actes prémédités, l'Iraq a lancé des mises en garde, a essayé d'attirer l'attention de la communauté internationale et a engagé des dialogues par la voie diplomatique dans l'espoir que le régime iranien entendrait raison, ferait preuve de modération et respecterait le droit international. Le Gouvernement iraquien a adressé 293 notes au Gouvernement iranien, sans succès.

Le 4 septembre 1980, la situation s'est encore aggravée lorsque les forces armées iraniennes ont eu recours à l'artillerie lourde (175 mm) pour bombarder les villes de Khanakine, Mandali, Zurbatya et Naft Khana. L'attaque contre ces villes a été conduite à partir de territoires irakiens que l'Iran avait refusé de restituer à l'Iraq, conformément à l'Accord de 1975, et sur lesquels le régime iranien a massé ses troupes.

C'est ainsi que le Gouvernement iranien a menacé, délibérément, à deux reprises, la souveraineté et la sécurité de l'Iraq : par l'occupation militaire de ses territoires et par le bombardement prémédité des villes irakiennes par l'artillerie lourde à partir de ces territoires irakiens occupés.

Toutefois, bien que l'Iraq, le 7 septembre 1980, ait attiré l'attention de l'Iran sur ce comportement contraire à ses obligations internationales, lui demandant de mettre un terme à ses empiètements militaires sur les territoires irakiens, les bombardements iraniens se sont poursuivis sans interruption.

M. Aziz (Iraq)

Par conséquent, l'Iraq s'est trouvé dans l'obligation d'exercer son droit de légitime défense, reconnu par la Charte et par le droit international, pour repousser l'occupant iranien. Les 8 et 11 septembre 1980, l'Iraq en a avisé le Gouvernement iranien, lui rappelant la nécessité de respecter ses engagements internationaux, y compris l'Accord de 1975.

Malgré ces preuves évidentes, sans réponse de la part de l'Iran six jours après l'envoi de sa note officielle du 11 septembre 1980, le Gouvernement iraquien a eu la certitude que le Gouvernement iranien avait ignoré, délibérément, les éléments du règlement général prévus à l'Accord de 1975, l'abrogeant ainsi de manière unilatérale afin de se dégager de ses obligations relatives au tracé des frontières, à la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq, et de poursuivre ses opérations militaires contre les villes et les installations iraquiennes pour réaliser l'objectif principal du régime de Khomeini qui est de renverser le Gouvernement légitime de l'Iraq pour y instaurer un régime satellite de l'Iran.

L'Iran avait donc, par ses actes et par ses paroles, abrogé cet accord; par conséquent, l'Iraq ne pouvait plus que considérer cet accord, de même que tous les accords relatifs, comme nul et non avenue, conformément à l'article 4 de ce même Accord et à l'article 4 du Traité sur les frontières internationales et sur le bon voisinage issu du même Accord. Tout cela fait suite également au refus par l'Iran de répondre à la question officielle que nous avons adressée au Gouvernement iranien pour savoir s'il considérait cet accord toujours en vigueur ou s'il le considérait comme abrogé, d'autant que les responsables iraniens, en parlant de cet accord, l'appelaient l'"Accord enterré", le considérant comme un complot fomenté, à Alger, par le Shah d'Iran et Saddam Hussein.

L'initiative diplomatique et juridique tentée par l'Iraq le 11 septembre 1980 n'a pas donné de résultats de la part de l'Iran dont la réponse a été une recrudescence d'attaques et de menaces contre la sécurité de l'Iraq et contre son intégrité territoriale.

Le Gouvernement iranien, poursuivant l'escalade, a, dès le 19 septembre 1980, intensifié les bombardements par l'artillerie lourde et par les forces aériennes des centres de peuplement et des installations économiques vitales de l'Iraq. Les navires commerciaux iraquiens et étrangers entrant et sortant du Chatt al-Arab ont subi le même sort. Les autorités iraniennes ont, en outre, interdit l'espace

M. Aziz (Iraq)

aérien iranien à l'aviation iraquienne et ont fermé le détroit d'Ormuz à la navigation iraquienne. L'Iran a également déclaré la mobilisation générale et a procédé à une concentration massive de troupes le long des frontières pour lancer une opération militaire de vaste envergure à laquelle l'armée régulière a participé.

A partir du 18 septembre 1980, les forces armées iraniennes ont publié quatre communiqués militaires sur leurs activités. Dans le Communiqué No 3 du 18 septembre 1980, les autorités iraniennes se sont vantées d'avoir incendié les installations pétrolières de Naft-Khana qui est une importante région pétrolière de l'Iraq. En outre, dans le Communiqué militaire No 4 du 19 septembre 1980, les autorités iraniennes se vantaient d'avoir lancé des raids sur nos postes frontaliers, d'avoir démoli plus de 14 chars et incendié un gisement pétrolier iraquien. Tout cela s'est déroulé avant le 22 septembre, date à laquelle l'Iran prétend que l'Iraq a déclenché l'agression.

Les actes et le comportement de l'Iran avant le 22 septembre 1980 constituent une violation flagrante de l'ensemble des principes et des règles du droit international qui régissent les relations entre les pays, conformément à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales entre les Etats, conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par consensus à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, dans sa résolution 2625 du 24 octobre 1970. Les plus importants de ces principes sont d'ailleurs ceux de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité entre les Etats en matière de souveraineté et, enfin, celui du devoir d'assumer de bonne foi ses engagements internationaux.

Les actes et le comportement du Gouvernement iranien, lorsqu'il a fait usage de la force armée contre l'Iraq à partir du 4 septembre 1980 et même avant, correspondent complètement à la notion de l'agression armée directe et indirecte, telle qu'elle est définie dans la résolution 3314 du 14 décembre 1974 adoptée par consensus à l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Aziz (Iraq)

Les mesures prises par le Gouvernement iraquien depuis le 4 septembre 1980 pour faire face à l'agression iranienne sont conformes au droit de légitime défense, étant donné que les deux conditions, à savoir celles de la nécessité et de l'intelligibilité, approuvées par le droit international pour exercer légalement ce droit, sont remplies.

La distinction fondamentale entre les positions adoptées par les deux parties est évidente depuis 1979, lors du déclenchement de la guerre, et s'est confirmée au cours des six années de la guerre. Une partie, l'Iraq, croit dans le droit international, dans les relations de bon voisinage, rejette le principe de la tutelle sur les autres et oeuvre pour la sauvegarde de sa souveraineté, de sa sécurité, de son droit à choisir sa propre voie dans la vie. L'autre partie croit en une idéologie étrangère aux règles de notre époque, une idéologie fanatique, agressive et expansionniste, qui adopte comme devoir divin le fait d'imposer cette idéologie sur les autres et se donne le droit de se servir de tous les moyens, y compris la force armée, le meurtre, le mensonge et la falsification, considérant ces moyens, dénoncés et condamnés par l'humanité tout entière, comme la méthode légale pour parvenir à ses fins.

D'ailleurs, ce qui s'est déroulé au cours des années 1979 et 1980 s'est répété durant les six années de la guerre et se répète également aujourd'hui.

Le régime iranien bat les tambours de la guerre, exerce l'agression armée contre l'Iraq et adopte les mêmes slogans des années 1979 et 1980. Après six années continues de guerre, ce régime n'a rien changé à sa méthode et n'a pas abandonné ses visées expansionnistes. Ce régime a la guerre pour profession et l'expansionnisme pour fin.

Les représentants du régime iranien, à cette session ainsi qu'à toutes les autres tribunes internationales, essaient par tous les moyens de déformer les faits. Ils disent que l'Iraq a envahi leur pays dans le but de renverser le gouvernement de Téhéran. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont dit récemment à Harare devant 101 Etats du Mouvement des non-alignés.

Nous les mettons au défi, c'est ce que nous avons fait à Harare, de présenter une seule preuve de ce qu'ils prétendent. Par contre, il y a 1 000 preuves de février 1979 à aujourd'hui qui montrent que le régime iranien considère le renversement du système en Iraq comme son but principal. Il y a également

M. Aziz (Iraq)

1 000 preuves des tentatives faites par le régime iranien pour déstabiliser les autres régimes dans la région. Nous mettons au défi le régime iranien de présenter une seule preuve pour soutenir ses allégations contre l'Iraq.

Etant donné que nous sommes certains de la justesse de notre cause et de notre position en faveur des principes et des valeurs de cette Organisation et de la communauté internationale moderne, nous avons, depuis six ans, mis au défi le régime iranien d'accepter l'arbitrage de l'Organisation des Nations Unies ou des autres instances internationales sur la question du commencement de l'agression et de la guerre et celle de la responsabilité de la poursuite de cette guerre, afin qu'il ne subsiste aucun doute à ce sujet.

Vous n'ignorez pas que le régime iranien a refusé, comme il refuse toujours, d'accepter cette proposition conforme aux principes de la Charte des Nations Unies, au droit international et aux règles qui régissent les relations entre les pays. La raison à ce refus continué réside dans le fait que ce régime est incapable de prouver ses allégations et ses mensonges, comme il est incapable de vivre ailleurs qu'à l'ombre de la guerre ou dans un marais de sang au milieu des cadavres.

Les représentants du régime iranien disent du haut de cette tribune et des autres tribunes internationales que la guerre leur a été imposée. Qui, de l'Iraq ou de l'Iran, considère cette guerre comme un don du ciel? Et comment une guerre pourrait-elle être imposée à un pays qui la considère en même temps comme une grâce du ciel et qui insiste pour la poursuivre, considérant que le fait de la poursuivre est un devoir divin, une mission éternelle?

Ce que les dirigeants de Téhéran déclarent depuis six ans et ce qu'ils continuent, de manière hystérique, à faire, est largement suffisant pour savoir quelle partie a commencé l'agression et la guerre sans laquelle cette partie ne peut vivre.

Cette différence fondamentale entre les deux parties a été confirmée par le déroulement même des faits au cours des six années du conflit armé.

L'Iraq s'est toujours montré disposé à régler le conflit par des moyens pacifiques, conformément aux règles du droit international et sur la base du respect de la souveraineté et du droit de chaque peuple à choisir son régime politique et social.

Par ailleurs, l'Iraq a accepté l'arbitrage de l'Organisation sur le conflit. Par contre, le régime iranien a tout refusé et a insisté pour poursuivre la guerre;

M. Aziz (Iraq)

il a réitéré son intention de renverser le système en Iraq et d'imposer sa tutelle sur le peuple iraquien et tous les autres peuples de la région.

J'ai expliqué devant l'Assemblée générale à la session précédente comment le régime iranien a refusé la paix au début de son agression contre l'Iraq et comment ce régime a posé des conditions absurdes et contraires aux règles du droit international et aux règles qui régissent les relations entre les pays pour empêcher de mettre fin à cette guerre. Ces conditions sont d'ailleurs la totale expression de la nature de ce régime étrange à l'esprit de notre siècle et reflètent ses tendances agressives et expansionnistes.

J'ai également expliqué les efforts internationaux déployés pour traiter certaines questions dont ce conflit est à l'origine et cela dans le but de réduire la tension qui prévaut dans la région et pour parvenir pas à pas à réaliser la paix. Toutefois, les faits ont clairement prouvé que le régime agit vis-à-vis de ces efforts d'une façon opportuniste et de manière à pouvoir s'en servir pour prolonger la guerre et réaliser ses rêves, à savoir dominer l'Iraq et tous les pays de la région.

J'ai expliqué à l'Assemblée générale que le dénominateur commun, en ce qui concerne le comportement de l'Iraq, c'est le fait que ce régime se montre sélectif vis-à-vis de la Charte des Nations Unies, du droit international. L'Iran choisit les dispositions qui lui semblent correspondre à ses intérêts immédiats et à ses plans lui permettant de poursuivre la guerre, tandis qu'il rejette celles qui appellent à la paix, à la justice, au respect de la souveraineté, au bon voisinage, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, de même que celles qui condamnent les notions d'hégémonie, de tutelle, de violence, de terrorisme et d'agression.

C'est cette attitude iranienne qui nous a obligés à adopter une attitude prudente en ce qui concerne les efforts ayant pour but de trouver des solutions partielles aux problèmes engendrés par le conflit.

Comme je l'ai déjà déclaré du haut de cette tribune, et je le répète maintenant : cette position iraquienne fondée sur une expérience prouvée par les faits est la base même sur laquelle nous nous sommes appuyés lors de nos entretiens avec le Secrétaire général en 1985 à New York, lorsqu'il a présenté aux deux parties son plan en huit points, et lors de sa visite à Bagdad.

M. Aziz (Iraq)

Cependant ce qui est arrivé, vous le savez tous parfaitement, c'est que la logique de l'apaisement à l'égard du régime iranien a entravé une saine application des principes de la Charte et du droit international et allégé la pression internationale sur ce régime agressif, lui permettant ainsi pratiquement de poursuivre son agression. Je répète aujourd'hui ici, encore une fois, que l'apaisement et la complaisance ne sont pas payants envers les régimes expansionnistes et agressifs. Ils ne servent pas non plus les objectifs de la paix, de la sécurité et de la stabilité, car de tels régimes peuvent interpréter l'apaisement comme un signe de faiblesse à l'égard de leurs pratiques criminelles et de leurs violations des règles des relations internationales et peuvent ainsi être encouragés à poursuivre leur politique d'agression, de sabotage et de terrorisme. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit.

Au cours de la nuit du 9-10 février 1986, le régime iranien a lancé une vaste campagne militaire à l'issue de laquelle il a occupé le port iraquien de Al-Fao. Occupation que le régime iranien justifiait par l'expression : "libérer l'Iraq". Ce régime proférait des menaces contre les pays du golfe Arabe leur demandant de traiter avec eux en qualité de nouveaux voisins. Le Conseil de sécurité avait été saisi de cette question pendant plusieurs jours. Lors des discussions, l'Iraq avait déclaré qu'il n'accepterait aucune méthode qui soit contraire à la Charte, au droit international, et aux pratiques consacrées par les Etats pour la résolution des différends.

L'Iraq avait par ailleurs appelé à mettre fin aux politiques d'approches sélectives et partielles de la question, aux formules diplomatiques obscures et aux efforts inutiles en vue de mettre fin à la guerre conformément aux règles internationales. Nous avons expliqué que les fausses interprétations diplomatiques ont coûté des fleuves de sang et de vastes ravages, comme elles ont encouragé le régime iranien à poursuivre la guerre avec une arrogance jamais vue aux Nations Unies.

A l'issue des discussions, le Conseil de sécurité avait adopté à l'unanimité sa résolution No 582 du 24 février 1986. Cette résolution représente un cadre général de principes pour le règlement du conflit, elle a été formulée loin de toute influence des deux parties. En dépit de cela, le régime iranien a refusé de respecter cette résolution. Les responsables du régime ont annoncé à plusieurs

M. Aziz (Iraq)

reprises qu'ils étaient déterminés à poursuivre leur politique de guerre contre l'Iraq, conformément à un "devoir divin" qui leur aurait donné l'obligation de "libérer le peuple iraquien". En conséquence, ils se préparent de nouveau à envahir l'Iraq et à accomplir ce "devoir". Ils ont commencé effectivement leurs offensives le 31 août, le 1er septembre et le 10-11 septembre 1986, dans le nord et dans le sud de l'Iraq, tout en déclarant qu'elles ne sont que des actes préparatoires à l'offensive décisive. Cependant, l'Organisation des Nations Unies et ses milieux responsables hésitent toujours à assumer sérieusement leurs responsabilités conformément à la Charte; et l'application de la résolution No 582 se fait toujours attendre.

La différence fondamentale dans les positions des deux parties concernant la paix et la stabilité dans la région apparaît clairement ici. Depuis de nombreuses années, tous les pays de la région ont protesté contre la politique iranienne de déstabilisation de la région. Notre Organisation est d'ailleurs témoin de la plainte portée par les pays du Conseil de coopération des pays du Golfe, en 1984, contre le régime iranien pour ses agressions contre les navires commerciaux appartenant aux pays de la région.

Le Conseil de sécurité avait adopté sa résolution No 522, mais l'Iran, tout comme il a rejeté les résolutions du Conseil de sécurité à propos du conflit, a rejeté également cette résolution et a poursuivi ses attaques et ses actes de piraterie contre la navigation dans le Golfe. Je rappelle à cette occasion les communiqués publiés par le Conseil de coopération des pays du Golfe les 1er et 2 mars, 26 et 27 août 1986.

Le régime iranien et le régime sioniste de Tel-Aviv sont donc les deux principaux facteurs de déstabilisation de la région et de menace pour sa sécurité. Ce sont les seuls deux régimes qui méconnaissent les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et qui emploient la force pour réaliser leurs visées expansionnistes sur les territoires et imposer leur tutelle aux pays de la région.

Ce sont ces deux régimes qui sont toujours les premiers à faire usage du mensonge, de la falsification et de la manipulation des faits.

Ces deux régimes portent une idéologie identique et utilisent des conceptions désuètes pour justifier leurs politiques et tromper les leurs!

M. Aziz (Iraq)

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ces deux régimes ne soient pas seulement des alliés objectifs mais qu'ils collaborent aussi contre l'Iraq, au Liban et ailleurs. Le régime sioniste profitant des circonstances de la guerre imposée par l'Iran a attaqué en juin 1981 la centrale nucléaire iraquienne utilisée à des fins pacifiques. Les deux régimes ont également établi une coopération en matière d'armement tellement vaste qu'elle est devenue une affaire mondialement notoire. Et comme c'est l'habitude des hypocrites et des charlatans, ces deux régimes viennent à cette tribune pour échanger des injures, cherchant à tromper la communauté internationale. Mais le soleil de la réalité ne peut être caché par les mensonges et le charlatanisme des maîtres de Tel-Aviv et de Téhéran.

La lutte des pays de cette région a pour objectif aujourd'hui d'arrêter l'agression sioniste et l'agression iranienne, et de contrecarrer le racisme, l'expansionnisme, le sionisme et le khomeinisme, pour que nos peuples puissent vivre dans la paix, la sécurité, la justice et la liberté.

Notre peuple a fait preuve pendant les six années de la guerre, de sa capacité à écraser les agresseurs, à sauvegarder son indépendance et sa souveraineté, et à faire avorter les visées expansionnistes du régime iranien. Notre peuple, désireux de paix et de vie digne et prospère, n'a pas manqué, en dépit des sacrifices, de tendre la main pour la paix, ceci en plusieurs occasions. La dernière initiative de paix était la lettre ouverte du 2 août 1986 adressée par notre président, M. Saddam Hussein, aux dirigeants iraniens, les appelant à prendre la voie d'une paix juste et honorable fondée sur les bases suivantes :

1. Retrait général, complet et inconditionnel aux frontières internationalement reconnues.
2. Echange général et complet des prisonniers de guerre.
3. Signature d'un accord de paix et de non-agression entre les deux pays.
4. Non-ingérence dans les affaires intérieures et respect par chacun des deux pays des choix de l'autre.
5. L'Iraq et l'Iran doivent jouer un rôle positif dans les efforts visant à établir la stabilité et la sécurité dans la région, en particulier dans la région du golfe Arabe.

Bien qu'ils garantissent la sauvegarde des droits légitimes des deux parties, le régime iranien a refusé ces principes, tout en insistant sur la possibilité d'une recrudescence des attaques et de la guerre. Cependant, pour dissiper toute

M. Aziz (Iraq)

confusion, nous nous sommes montrés disposés à conclure avec l'Iran un accord selon lequel les deux parties s'engageraient à renoncer à toute attaque l'une contre l'autre, sous la garantie des cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité, accord qui se ferait sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies qui en serait le dépositaire. Au cas où l'Iran n'accepterait pas cette première offre, nous proposons que 60 Etats, dont 30 désignés par l'Iran et 30 désignés par l'Iraq, garantissent l'application d'un accord de non-agression entre les deux parties. Nous avons également présenté une autre alternative au cas où l'Iran refuserait les deux propositions susmentionnées, selon laquelle les deux parties signeraient un accord de non-agression sous la garantie des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Aziz (Iraq)

L'Iraq propose également la conclusion d'un accord de non-agression entre les Etats de la région du golfe Arabe, y compris l'Iraq et l'Iran. Le texte de ce traité stipulerait qu'en cas d'attaque d'un des Etats parties au traité contre un autre, les autres Etats parties à celui-ci seraient tenus de recourir à tous les moyens dont ils disposent, y compris à la force armée, pour mettre fin à l'agression et rétablir la paix. Mais l'Iran a refusé toutes ces propositions, ce qui dévoile, une fois encore, les fausses allégations du régime iranien concernant la question des garanties et ce qui confirme, d'autre part, le fait que la guerre est le but unique de ce régime. La guerre et rien que la guerre.

Voilà nos positions et voilà les positions du régime iranien. Ce que nous demandons est clair : une paix juste et honorable, garantissant les droits et les intérêts des deux parties, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, au droit international et aux règles qui régissent les rapports entre les pays. Telle a toujours été notre position vis-à-vis de l'Iran. Cette position demeurera en dépit des sacrifices consentis par notre peuple dans la bataille qu'il mène pour défendre la dignité, l'honneur, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la civilisation de notre pays.

L'Organisation des Nations Unies ne peut pas et ne doit pas rester neutre vis-à-vis de ces deux positions contradictoires : celle du pays qui croit en l'Organisation, en sa Charte et ses principes; et celle de l'autre qui la méprise, rejette ses résolutions, se sert de cette tribune pour proférer des mensonges et l'utilise comme un moyen pour poursuivre la guerre et menacer la sécurité et la stabilité de la région.

L'Organisation des Nations Unies doit, aujourd'hui plus que jamais, conformément à sa Charte et à ses résolutions, abandonner ses positions précédentes au profit d'une nouvelle position sérieuse et responsable visant à mettre en garde la partie qui s'obstine à poursuivre la guerre, de lui infliger des sanctions et de la soumettre par tous les moyens à la pression afin de la contraindre à arrêter l'agression et à accepter la paix.

L'Organisation des Nations Unies et ses organes sont tenus de se fonder, dans le processus de paix, sur les résolutions adoptées par l'organe habilité en premier lieu par la Charte : le Conseil de sécurité.

M. Aziz (Iraq)

C'est une infraction grave aux principes de la Charte si les résolutions sont délaissées et remplacées par des interprétations diplomatiques fractionnaires ou par des appels et des communiqués qui se sont révélés d'aucune utilité durant les six années passées du conflit.

Nous souhaitons que l'Organisation des Nations Unies assume cette responsabilité à l'égard de la paix dans la guerre la plus longue du XXe siècle. Ce n'est qu'ainsi que l'Organisation pourra justifier son existence et mériter la confiance que les peuples du monde placent en elle.

M. DIZDAREVIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer mes très cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est en effet un grand plaisir que d'accueillir à ce poste élevé le représentant du Bangladesh, un pays que des liens d'amitié, un engagement commun à la politique de non-alignement, ainsi qu'à une coopération mutuelle élargie, unissent au mien.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à M. Jaime de Piniés, représentant distingué de l'Espagne, pays ami, pour la manière très réussie dont il a dirigé les travaux de la quarantième session anniversaire de l'Assemblée générale.

Je souhaite également exprimer notre gratitude à M. Javier Pérez de Cuéllar, qui déploie des efforts inlassables pour parvenir à un règlement des problèmes internationaux et, en particulier, pour sauvegarder et renforcer le rôle des Nations Unies à cette étape critique pour notre Organisation et pour la coopération multilatérale en général.

La session anniversaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue l'année dernière, nous a permis de nous demander ce que nous avons fait depuis 40 ans pour mettre en oeuvre les objectifs que nous nous étions fixés en créant les Nations Unies. Nous sommes convenus ensemble que le monde avait connu des transformations considérables au cours des 40 dernières années, que des progrès avaient été réalisés dans tous les domaines de l'évolution de l'humanité et qu'une contribution essentielle avait été apportée par les Nations Unies.

Ensemble, nous avons estimé qu'il nous restait encore beaucoup à faire si nous voulions répondre aux aspirations du monde, consacrées dans la Charte des Nations Unies, il y a plus de 40 ans. Aspirations à un monde de liberté pour tous, à une paix durable et sûre pour tous, à un monde où les différences de développement iraient diminuant et où le progrès pour tous serait garanti, un monde

M. Dizdarevic (Yougoslavie)

sans division entre blocs, un monde où chacun aurait conscience du fait que nous partageons un présent et un avenir communs que seul un effort conjoint peut améliorer.

Au cours de l'année anniversaire, nous avons proclamé l'année 1986, Année de la paix. La question nous est posée de savoir ce que nous avons fait cette année pour apporter la paix, quelles mesures nous avons prises et quelles mesures nous pourrions ou devrions avoir prises pour progresser avec plus d'assurance sur la voie d'une paix durable.

Tous les dangers, toutes les contradictions et tous les conflits qui ont marqué le monde depuis des années n'ont pas disparu et menacent notre propre survie. Les valeurs et les acquis, fruits des efforts patients déployés au cours de la lutte pour la paix, la sécurité et une coopération internationale équitable, sont aujourd'hui et peut-être plus que jamais menacés.

Les affrontements, la course aux armements, les crises, la paupérisation et les retards considérables dans le développement d'une grande partie de l'humanité, les tentatives faites pour que les problèmes mondiaux d'ordre politique et économique soient réglés par certains des pays les plus puissants, le refus d'enregistrer les acquis de l'émancipation des peuples et des pays et les tentatives faites pour revenir sur ces acquis, sont l'amère réalité du monde dans lequel nous vivons.

Peut-on dire que nous avons progressé sur la voie de la paix, cette année, alors que rien n'a été fait, ne serait-ce que pour commencer à éliminer les causes de la crise dont l'Afrique australe, le Proche et le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Ouest et du Sud-Est et l'Amérique centrale sont le théâtre, alors que les problèmes de Chypre et la réunification de la Corée restent sans solution et que l'on assiste à de nouvelles tensions, démonstrations de force, recours à la force, dangers pour la paix, comme c'est le cas en Méditerranée?

Une solution juste et durable de ces crises exige le renoncement à la politique du fait accompli et aux positions acquises par la force, le retrait des forces d'occupation, l'arrêt de toutes les interventions et ingérences dans les affaires intérieures et, par-dessus tout, l'exercice par les peuples du droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à un développement libre.

Des progrès ont cependant été accomplis au cours de cette Année internationale de la paix, qui suscitent l'espoir et invitent à de nouveaux efforts.

M. Dizdarevic (Yougoslavie)

Les représentants de 100 pays non alignés qui se sont retrouvés ici, après le Sommet d'Harare, vaste rencontre au service de la paix et de la coopération, sont résolus à contribuer au relâchement des tensions et au renouveau de la détente, au désarmement, au règlement des crises et à la recherche de solutions aux problèmes de développement.

M. Dizdarevic (Yougoslavie)

La Conférence au sommet a élaboré un programme définissant la participation du Mouvement des pays non alignés dans la lutte pour la paix et le désarmement. Ce programme contient des propositions claires, des initiatives et un appel à la coopération en vue de résoudre les problèmes internationaux. Les décisions de la dix-huitième Conférence au sommet traduisent la détermination des pays non alignés de continuer et de renforcer leur engagement.

Cette année a vu également la poursuite du dialogue entre les deux superpuissances. Nous espérons qu'il aboutira à des résultats concrets. On constate dans le monde une large volonté de soutenir ce processus et de contribuer au succès de ce dialogue. Cependant, on a l'impression que la méfiance et la rivalité mutuelles sont si profondément enracinées qu'il est difficile de sortir de l'affrontement et d'entamer des négociations en vue d'arriver à un accord. Le monde se demande avec appréhension si l'orientation vers le dialogue et les négociations se poursuivra et si des progrès continueront d'être réalisés. Le monde craint que la paix, la coopération et le développement ne se perdent dans le labyrinthe des manoeuvres tactiques négatives. L'expérience nous enseigne que les négociations ne portent leur fruit que si leur objectif est de parvenir à la solution des problèmes. Après tout, c'est là le but de toute négociation.

Il est encourageant de noter qu'au cours de l'année écoulée entre les deux sessions de l'Assemblée générale, un certain nombre de propositions et d'initiatives ont été lancées dans le but de faire cesser la course aux armements, de réduire et d'éliminer les armes nucléaires et classiques, ce qui constitue une base réaliste pour des négociations fructueuses. Il est également encourageant de constater que la première étape de la Conférence sur les mesures propres à accroître la confiance et sur la sécurité et le désarmement en Europe a eu une heureuse issue. C'est la preuve éclatante de l'intérêt vital que portent tous les pays européens à la coopération et à l'élimination des barrières entre les blocs. L'Europe n'a d'autre choix que de renforcer la compréhension et la coopération. La Réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit se tenir à Vienne, offrira l'occasion de continuer dans cette voie, et ce dans l'intérêt de tous et pas seulement de l'Europe.

M. Dizdarevic (Yougoslavie)

A leur réunion de Harare, les pays non alignés ont lancé un appel aux superpuissances pour qu'elles prennent des mesures urgentes afin d'empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire, de mettre fin aux conflits et de progresser sur la voie du dialogue en vue de la cessation de la course aux armements et de la conclusion d'accords importants dans le domaine du désarmement, y compris un accord immédiat sur l'interdiction des essais nucléaires et un accord rapide sur la prévention de la course aux armements dans l'espace.

L'année dernière, lors de leur Sommet de Genève, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique se sont engagés devant le monde à accélérer leurs négociations afin de :

"prévenir une course aux armements dans l'espace, d'y mettre fin sur la Terre, de limiter et de réduire les armements nucléaires et d'améliorer la stabilité stratégique."

Le monde compte maintenant que des mesures concrètes seront prises. Il appuie également tous les efforts faits dans ce sens par les deux superpuissances. Nous espérons qu'un nouveau sommet entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique aura lieu et qu'il apportera une contribution concrète au relâchement de la tension et au désarmement.

La Conférence au sommet des pays non alignés de Harare ainsi que la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Namibie nous ont encore rappelé notre obligation envers les peuples de l'Afrique australe d'éliminer les vestiges d'un sombre passé. Nulle part aujourd'hui dans le monde les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la dignité de l'homme ne sont aussi cruellement bafoués qu'en Afrique du Sud et dans la Namibie occupée par le régime de l'apartheid.

La communauté internationale n'a qu'une alternative : accepter une situation dans laquelle une effusion de sang massive est inévitable et imprévisible ou recourir, sans délai, au dernier moyen pacifique disponible : l'imposition de sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'appel des pays non alignés lancé à Harare s'adressait avant tout à ceux qui hésitent encore à souscrire à l'exigence générale de l'imposition de sanctions. On ne peut justifier l'opposition aux sanctions en invoquant le prétendu souci des conséquences qu'elles pourraient avoir sur la population noire d'Afrique du Sud. Après tout, pour eux l'apartheid est le pire des maux. Les peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie ne demandent pas qu'on leur épargne les sanctions, mais bien la discrimination raciale, l'illégalité et l'esclavage.

M. Dizdarevic (Yougoslavie)

Il est illusoire de penser qu'en s'opposant aux sanctions, les intérêts étroits de certains pays d'Afrique australe pourraient être préservés. Il seront consumés dans l'incendie provoqué par l'apartheid. Seule une Afrique australe libérée de l'apartheid et du colonialisme sera susceptible de connaître une coopération qui n'est possible qu'entre pays et peuples libres et où chacun peut trouver et préserver ses intérêts.

La poursuite de la crise des relations économiques internationales et ses conséquences de plus en plus néfastes pour les pays en développement oblige notre Assemblée générale à consacrer une plus grande attention à ces problèmes et à prendre les mesures nécessaires. La coopération internationale en vue du règlement des problèmes économiques du monde est en crise. En l'absence de dialogue Nord-Sud, les écarts de niveaux de développement peuvent se convertir en divisions et affrontements politiques. Ce n'est pas dans la confusion et l'affrontement mutuel et en nous laissant guider par des intérêts étroits que nous saurons faire pièce aux tendances négatives qui se manifestent dans les relations économiques mondiales et dans le développement.

Les pays en développement sont exposés aux conséquences dévastatrices de facteurs qu'ils ne peuvent maîtriser. L'un des problèmes les plus difficiles qui accablent ces pays est le problème de la dette. C'est en même temps l'un des problèmes politiques, économiques et financiers les plus pressants dans le monde entier. Les dettes sont devenues le moyen de tirer des profits énormes des pays en développement. Objectivement, elles maintiennent et approfondissent les différences dans le développement. Dans la seule période allant de 1980 à 1985, les pays en développement ont versé aux pays développés près de 340 milliards de dollars en paiement d'intérêt. Et pourtant, leur dette globale s'est accrue de 300 milliards de dollars. Retarder une solution authentique à ce problème ne fera qu'exacerber les problèmes de la dette. Il était par conséquent grand temps d'inscrire ce point en tant que point distinct à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

M. Dizdarevic (Yougoslavie)

Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera des positions qui orienteront les institutions du système des Nations Unies qui traitent directement et concrètement de ces problèmes. Nous sommes profondément convaincus qu'il est nécessaire de partir avant tout de la nécessité d'assurer un développement stable et accéléré des pays débiteurs, d'alléger les conditions du service de la dette dans toute la mesure du possible et de rechercher une solution authentique aux questions interdépendantes de la monnaie, des finances, de la dette, du commerce et des matières premières.

La récente huitième Conférence au sommet des pays non alignés, à Harare, a confirmé une fois de plus que le Mouvement des non-alignés reste cohérent dans son orientation indépendante, dans le respect des principes et objectifs authentiques qu'il a adoptés lors de la première Conférence au sommet, à Belgrade, il y a 25 ans.

Parmi les positions adoptées à Harare, la politique de non-alignement est réaffirmée comme facteur de détente, comme facteur d'une coexistence active et pacifique. Cette politique était et demeure une force profondément vouée à surmonter la confrontation, à consolider la coopération. Naturellement, cette politique est résolument opposée à toute menace contre la paix, la liberté, l'égalité, l'indépendance et le libre développement de tous les pays, et ce non par volonté d'affrontement, mais parce qu'elle souhaite voir les relations internationales débarrassées de toutes les causes de confrontation, de toute menace contre la paix et un développement libre de tous les pays.

Le Mouvement aspire à surmonter les divisions en blocs et autres divisions qui, dans le monde, conduisent à l'affrontement et entravent le progrès du monde et des relations mondiales. Le Mouvement ne peut évaluer la politique des divers pays que sur le fond, que par l'importance de leur contribution, à chaque moment et dans chaque cas, à la paix, à la coopération, à l'égalité, à la détente des relations internationales, au désarmement, à un développement sans entrave de tous les pays, au dépassement des écarts de développement et à la coopération entre le Nord et le Sud. Après tout, la valeur de telle ou telle politique ne peut être mesurée que dans les actes.

Les Nations Unies sont la manifestation la plus achevée de l'un des principaux acquis de l'évolution des relations internationale : la participation équitable de tous les pays à la solution des questions qui concernent la destinée du monde entier. Nous devons préserver et développer cet acquis. Aussi, nous réprouvons les tentatives de lier les droits des Membres des Nations Unies à leur puissance et leur richesse.

M. Dizdarevic (Yougoslavie)

Nous ne fermons pas les yeux sur les lacunes de l'Organisation mondiale. Nous avons besoin d'une volonté et d'une action communes pour les éliminer. Les premiers pas ont été faits et il faudrait poursuivre dans le même sens.

L'Organisation des Nations Unies a été créée comme une organisation d'Etats indépendants et souverains engagés sur un pied d'égalité dans la quête d'un monde meilleur pour aujourd'hui et pour demain et ne peut survivre qu'à ce titre.

Le monde est partagé depuis longtemps entre l'affrontement et la coopération, entre les conflits et la conciliation, entre la méfiance et la compréhension. Nous vivons dans un monde entaché par des divisions profondes. Cependant, ce monde où nous vivons est unique. Sans foi dans notre survie commune, dans notre progrès commun, sans compréhension mutuelle, nous sommes tous également menacés. Ce qui a été dit jusqu'à présent du haut de cette tribune nous renforce dans l'espoir que nous pouvons et devons affronter résolument l'héritage du passé et les gageures du présent, bâtir l'avenir en assumant notre responsabilité vis-à-vis de la destinée commune.

M. MWANGALE (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation et en mon nom propre, de vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la quatorzième session extraordinaire sur la question de Namibie qui vient de s'achever. Je suis particulièrement heureux de vous voir, éminent fils du Bangladesh, pays avec lequel le Kenya partage une expérience historique et des liens fructueux de relations amicales, occuper les hautes fonctions de président de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre vaste expérience et votre habileté diplomatique, de concert avec l'aide que vous apportera le Bureau, mèneront nos délibérations à bon terme. Je voudrais également adresser un hommage bien mérité à votre prédécesseur, M. de Piniés, ambassadeur d'Espagne, pour la compétence dont il a fait preuve dans la direction des travaux de la quarantième session de l'Assemblée générale de Nations Unies et de la treizième session extraordinaire sur la crise économique critique de l'Afrique.

Je voudrais également rendre un hommage particulier à S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, notre éminent Secrétaire général, et à ses collaborateurs pour les excellents services qu'ils continuent d'apporter fidèlement à la communauté internationale. Nous reconnaissons qu'il serait impossible à cette organisation

M. Mwangale (Kenya)

mondiale de s'acquitter de sa tâche sans les services dévoués et compétents du personnel du Secrétariat dirigé par le Secrétaire général qui, dans l'exécution de ses responsabilités importantes, a fait preuve à la fois de clairvoyance et de ténacité.

L'an dernier, la communauté internationale a célébré le quarantième anniversaire des Nations Unies. Des hommes d'Etat et d'autres dirigeants éminents sont venus ici réaffirmer leur attachement aux idéaux nobles et élevés qui ont inspiré les Pères fondateurs de notre Organisation. Le Kenya a réitéré ses engagements, mettant en relief certaines des réalisations des Nations Unies, par exemple dans le domaine de la décolonisation, de la prévention des conflits mondiaux, du règlement pacifique des différends conformément aux normes et principes établis du droit international, de la promotion et du respect des droits de l'homme et de la promotion de la coopération économique internationale. Nous avons également réfléchi à certaines des lacunes importantes qui, selon nous, empêchent la pleine réalisation des nobles objectifs consacrés dans la Charte de l'Organisation. Pendant cette quarante et unième session, nous constatons malheureusement que de nombreux différends anciens ne sont toujours pas réglés et qu'il existe une ferme résistance au processus de négociation sur l'éradication de maux tels que l'apartheid et les derniers vestiges du colonialisme. Sur le plan économique, nous voyons les économies de beaucoup de pays peiner difficilement sous le lourd fardeau de termes d'échange défavorables et de la crise de la dette extérieure.

La Charte exhorte les Etats Membres à se conformer aux obligations du droit international et à respecter les principes fondamentaux énoncés dans la Charte. Cependant, nous notons avec une pointe de tristesse la naissance d'une tendance dangereuse des nations à renoncer aux mécanismes prévus dans la Charte et à recourir à ce qui ressemble fort à des actes de coercition, d'agression et du recours illégal à la force armée. Ma délégation souhaite souligner à nouveau la nécessité de défendre la suprématie du droit dans la conduite des relations internationales.

M. Mwangale (Kenya)

Lorsque les nombreux défis auxquels le monde continue à faire face sont vus à la lumière de notre expérience passée au cours des dernières décennies, le processus du multilatéralisme et le rôle des Nations Unies dans ce processus deviennent à la fois clairs et indispensables. Ainsi, au moment même où le monde a besoin de renforcer le multilatéralisme et les Nations Unies, tous deux semblent être devenus la cible d'attaques cyniques. Nous constatons de plus en plus d'exemples d'unilatéralisme ainsi que l'érosion de l'appui apporté aux Nations Unies, ainsi qu'il ressort de la crise que traverse l'Organisation et qui a nécessité la reprise de la quarantième session de l'Assemblée générale.

Bien que la crise soit décrite comme étant une crise financière, il doit être maintenant parfaitement clair pour chacun d'entre nous que les Nations Unies sont confrontées à leur pire crise politique, une crise dont les difficultés financières rencontrées ne sont que les simples symptômes. Par conséquent, il appartient à tous les Etats Membres de démontrer leur foi et leur engagement envers notre Organisation, en actes plutôt qu'en paroles. Pour sa part, le Kenya se félicite du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental de haut niveau auquel l'Assemblée, à sa quarantième session, a confié l'étude des voies et moyens qui permettraient de rehausser l'efficacité et les capacités financières et administratives des Nations Unies. Parmi les recommandations du Groupe, nous trouvons un certain nombre d'éléments positifs qui méritent un examen sérieux de la part de cette Assemblée. Nous espérons oeuvrer avec d'autres afin de trouver des solutions durables et généralement acceptables aux problèmes qui se posent à l'Organisation, afin que celle-ci soit mieux à même de servir la communauté internationale. Cependant, pour qu'un tel effort réussisse, nous devons tous accepter et reconnaître un fait fondamental, c'est que notre Organisation est par-dessus tout et avant tout une organisation politique dont l'ordre du jour est multiple. En même temps, nos efforts visant à réformer et à réactiver l'Organisation doivent être strictement conformes à la Charte.

En Afrique, nous sommes profondément préoccupés de voir que notre continent est, plus que jamais actuellement, menacé dans sa stabilité politique. Cette menace découle du fait que le régime raciste odieux de l'Afrique du Sud a non seulement intensifié ses actes de brutalité contre ceux qui recherchent la liberté et la justice à l'intérieur de ses frontières et en Namibie, mais s'est aussi

M. Mwangale (Kenya)

arrogé le droit de lancer des actes d'agression, de meurtre et de destruction contre ses voisins immédiats. Le reste de l'Afrique ne peut demeurer indifférent quand nos frères et nos soeurs continuent d'être victimes d'assauts féroces pour des crimes qu'ils n'ont pas commis et d'être soumis à des menaces constantes contre leur sécurité nationale. Les Etats de première ligne continuent de souffrir des actes de déstabilisation et d'agressions militaires directes que le régime raciste commet, en violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies relatifs au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats. Ces actes d'agression illégaux, commis brutalement par le régime raciste, ont causé des pertes de plus en plus importantes de vies humaines innocentes et des dommages matériels à la propriété au-delà de ses propres frontières.

En Afrique du Sud elle-même, une situation explosive continue de régner, une situation qui sans aucun doute est un résultat direct de l'existence persistante du diabolique système de l'apartheid, qui est universellement condamné et qui a été déclaré crime contre l'humanité. De plus, ayant soigneusement étudié les politiques de l'apartheid, la communauté internationale est arrivée depuis longtemps à la conclusion que l'apartheid est un mal qui ne peut être réformé et qui doit, par conséquent, être éradiqué. A cet égard, je voudrais attirer l'attention sur les paroles prononcées par mon Président, S. Exc. M. Daniel Toroitich arap Moi, qui, s'adressant à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session, en sa qualité de président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), disait que :

"Dans toute sa signification et son impact, l'apartheid est une véritable angoisse qui pèse sur la conscience de tous les hommes civilisés. Il viole les principes universels de la dignité et de la conduite humaines que les Nations Unies ont été autorisées à codifier et à mettre au point. Il n'est pas douteux qu'il constitue un affront aux fondements mêmes du droit international. Ne serait-ce que pour ces trois seules raisons - et il y en a d'autres -, la seule conclusion à laquelle on puisse aboutir, c'est qu'il faut détruire l'apartheid. Quoi qu'il en soit, il ne saurait y avoir aucun compromis avec le mal et, sous tous ses aspects, l'apartheid c'est le mal."

(A/36/PV.11, p. 11)

Ces paroles conservent aujourd'hui la même valeur que celle qu'elles avaient alors.

M. Mwangale (Kenya)

Il devrait être maintenant parfaitement clair qu'un consensus existe au niveau international selon lequel le système de l'apartheid doit être démantelé. Cependant, malheureusement, les diverses mesures proposées pour accélérer la fin et la destruction de l'apartheid se sont heurtées à une résistance entêtée, en particulier de la part du régime raciste lui-même, ainsi que de ceux qui ont choisi de transiger avec l'apartheid, tout particulièrement les alliés du régime et ses principaux partenaires commerciaux. Cette résistance a fait qu'il a été impossible au Conseil de sécurité de se mettre d'accord unanimement sur les mesures nécessaires pour venir à bout de l'apartheid. Nous maintenons fermement que c'est un devoir moral pour chaque pays et pour chaque peuple de faire tout ce qui est en son pouvoir pour provoquer la destruction totale de ce système haïssable. Transiger avec lui nous conduirait à des situations catastrophiques que nous regretterions toute notre vie.

Les tentatives visant à obtenir que le Conseil de sécurité impose des sanctions globales contre l'Afrique du Sud raciste, car le régime raciste continue de défier de façon arrogante la volonté de la communauté internationale de l'apartheid, se sont heurtées constamment à des veto répétés. Tandis que le Conseil de sécurité restait dans l'impasse à ce propos, la situation en Afrique du Sud continuait de se détériorer. Le régime raciste de Pretoria a intensifié sans honte et sans relâche ses mesures répressives contre tous ceux qui s'opposaient à ce système diabolique, tout spécialement la population noire du pays. Il s'est retranché derrière sa politique de brutalité, particulièrement par la récente proclamation d'un état d'urgence dans divers localités et districts noirs. En agissant ainsi, le régime raciste espère réprimer et endiguer la marée montante de résistance et l'escalade de la lutte de libération. Cependant, en dépit de tout cela, la lutte a pris de l'élan et a intensifié ses efforts pour obtenir la liberté et l'indépendance dans une Afrique du Sud libre et multiraciale.

Nous avons une conscience vive des énormes sacrifices que les peuples opprimés et éprouvés d'Afrique du Sud et de Namibie sont appelés à accepter, du fait de cet "accident" de l'histoire, malheureux et délibéré. Nous parlons ainsi parce que la plupart des délégations d'anciens pays coloniaux représentés ici ont eu leur part d'expériences dans la lutte de libération ou bien sont les descendants de combattants de la liberté. Pour eux, il n'est pas besoin d'exagérer les tribulations de la lutte de libération. L'Afrique indépendante a prouvé au monde

M. Mwangale (Kenya)

que l'harmonie raciale et le respect des droits de l'homme peuvent être réalisés même après un régime d'extrême intolérance et de brutalité. Avec cette expérience derrière nous, nous estimons qu'il est impératif de rappeler au régime de l'Afrique du Sud et à ses alliés que le gouvernement par la majorité ne signifie pas nécessairement l'instauration de relations acrimonieuses. A cette étape, il est pertinent de souligner le fait que la lutte de libération ne doit pas être confondue avec le terrorisme ou la violence sans discrimination, que nous condamnons tous. La lutte de libération qui se déroule dans cette partie du monde est le dernier moyen dont disposent les peuples opprimés, à qui toutes les autres voies pacifiques ont été fermées. En outre, l'histoire a démontré très nettement qu'une guerre de libération contre le colonialisme et le racisme triomphera toujours, parce que c'est une guerre juste.

Dans la lutte en vue de libérer l'Afrique du Sud et la Namibie des tentacules de l'apartheid, nous saluons et nous assurons de notre solidarité inébranlable les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie dans leur lutte contre l'oppression, l'exploitation et le refus de l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination. Nous exigeons, par conséquent : premièrement, la mise en liberté inconditionnelle et immédiate de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques, afin qu'ils puissent participer pleinement au processus politique en Afrique du Sud; deuxièmement, la levée immédiate de l'état d'urgence et des autres mesures d'oppression; troisièmement, la levée de l'interdiction dont ont été frappés les mouvements de libération opérant tant à l'intérieur que hors de l'Afrique du Sud; et quatrièmement, le démantèlement immédiat et complet de l'apartheid.

Etant donné que le régime raciste a défié de manière persistante, avec impunité, l'appel lancé par la communauté internationale réclamant le démantèlement de l'apartheid, la seule alternative pacifique demeure l'imposition de sanctions contre ce régime raciste haïssable. Nous devons insister sans transiger pour que le Conseil de sécurité impose des sanctions économiques contraignantes et globales contre l'Afrique du Sud, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et comme l'a demandé la Conférence mondiale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, qui s'est tenue récemment à Paris.

M. Mwangale (Kenya)

Il est clair pour chacun de nous que l'arrogance du régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud émane de sa supériorité militaire relative, alliée à l'appui économique et politique qu'il reçoit de la part d'un certain nombre de ses alliés et amis occidentaux. L'appui apporté au régime raciste l'a amené à croire à tort qu'il pouvait indéfiniment continuer à défier le reste du monde en toute impunité. Il doit être mis fin immédiatement à cette arrogance; c'est maintenant que nous devons agir.

M. Mwangale (Kenya)

L'Assemblée se réunit à une des périodes les plus cruciales de l'histoire de l'Afrique australe; elle se réunit avec pour toile de fond une situation qui se détériore rapidement dans la région. L'Afrique du Sud a connu récemment les troubles les plus généralisés, les plus persistants et les plus destructeurs de son histoire de l'après-guerre. Au cours des deux dernières années seulement, plus de 2 000 personnes ont perdu la vie, la plupart dans des accrochages avec les prétendues forces de sécurité ou à cause de la violence dictée par l'Etat. Des milliers ont été blessés. Depuis que le Gouvernement a déclaré à nouveau l'état d'urgence en juin dernier, 12 000 personnes au moins ont été emprisonnées pour une durée indéterminée. Des écoliers de tous âges, certains de six ans à peine, dont le nombre a été estimé à 2 000, languissent aujourd'hui dans des camps de détention dans des conditions qui rappellent les camps de concentration d'Hitler.

Malheureusement, pendant que se poursuivent les violations des droits de l'homme en Afrique du Sud et en Namibie et que ce régime odieux continue de défendre le statu quo par la répression, la brûlante question morale des violations des droits de l'homme est délibérément minimisée par ceux qui nient à grands cris l'efficacité des sanctions, sans préciser quelles autres mesures pourraient être prises pour que soient honorées les obligations morales de ceux qui se posent en champions de la démocratie, des droits de l'homme, de la liberté individuelle et de l'égalité. Pour démanteler le système universellement condamné de la ségrégation et de la subjugation raciales, les condamnations et l'indignation ne suffisent pas. Les protestations orales, si elles ne sont pas accompagnées de mesures tangibles, restent vides de sens. De toute façon, le changement arrivera un jour en Afrique du Sud; la question vitale est de savoir comment. Nous espérons que les membres de l'Assemblée seront du côté de l'Afrique. Nous nous réjouissons de ce qu'une proportion de plus en plus grande de la communauté mondiale ait pris une position de principe en imposant différents types de sanctions.

En ce qui concerne le Territoire international de la Namibie qui est illégalement occupé par le régime raciste d'Afrique du Sud, on en a beaucoup parlé depuis des années dans différentes instances internationales, y compris cette Assemblée. Je n'ai donc pas l'intention d'y revenir ou d'évoquer la triste histoire de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud mais je me permettrai de souligner quelques points qui ont une importance cruciale dans la discussion et que l'Assemblée devrait garder présents à l'esprit quand elle discute

M. Mwangale (Kenya)

des mesures à prendre maintenant pour permettre à la Namibie d'accéder dans les plus brefs délais à une indépendance véritable.

En premier lieu, depuis que la Société des Nations a donné mandat à l'Afrique du Sud d'administrer ce qui était alors le Sud-Ouest africain, le régime raciste en a violé les termes. Aux termes de son mandat, l'Afrique du Sud devait tout d'abord promouvoir notamment le progrès politique, économique, social et culturel des habitants du Territoire sous tutelle et leur évolution progressive vers l'autonomie ou l'indépendance, favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans discrimination de race, de sexe, de langue ou de religion et assurer l'égalité de traitement sur le plan social, économique et commercial. Cependant, au fil des ans, on a assisté dans ce Territoire à la complète violation des termes du mandat. En conséquence, les Nations Unies, en 1966, ont mis fin au mandat.

Deuxièmement, même après que la Cour internationale de Justice et le Conseil de sécurité eurent confirmé par la suite l'illégalité de la présence persistante de l'Afrique du Sud en Namibie, le régime raciste, dans son arrogance, a refusé d'évacuer le Territoire.

Troisièmement, les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour convaincre l'Afrique du Sud de lui permettre d'assumer toutes ses responsabilités sur le Territoire de la Namibie et d'appliquer les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité se sont heurtés au défi obstiné et arrogant de l'Afrique du Sud et à cette date, la Namibie reste illégalement occupée et son indépendance est indûment retardée.

Même les amis et les alliés de l'Afrique du Sud conviennent avec nous que ce pays n'a aucunement l'intention de renoncer pacifiquement au contrôle qu'il exerce sur la Namibie. Il est maintenant impératif que l'Organisation ait recours à des mesures de coercition, comme le prévoit la Charte, pour obliger l'Afrique du Sud à évacuer le Territoire de la Namibie et permettre ainsi à l'ONU d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Les dispositions de cette résolution, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, ont été acceptées par les parties directement concernées et toutes les questions pendantes relatives à cette résolution ont été résolues en novembre 1985. Nous rejetons par conséquent toutes les tentatives faites pour retarder encore l'indépendance de la Namibie pour des raisons extrinsèques, notamment pour subordonner l'indépendance de ce

M. Mwangale (Kenya)

Territoire au retrait des troupes cubaines d'Angola. En outre, il est intolérable que le régime raciste ait continué de créer des institutions factices sur le Territoire dans l'espoir de tourner les termes de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Voilà bien longtemps que le monde est victime de toute une série de manoeuvres et de tactiques frauduleuses qui visent toutes à retarder indéfiniment la véritable indépendance de la Namibie ou à y substituer une administration fantoche docile contrôlée par le régime minoritaire raciste. Il faut mettre fin aux manoeuvres de diversion de l'Afrique du Sud destinées à différer l'indépendance de la Namibie. A ce sujet, ma délégation accepte et appuie les recommandations de la Conférence mondiale de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste et de la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie, dont le point culminant a été la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question de la Namibie qui s'est terminée récemment. Nous nous sommes associés à l'appel lancé au Conseil de sécurité par l'Assemblée à cette occasion pour qu'il se réunisse immédiatement afin de prendre une décision ferme touchant l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui reste la seule base internationalement acceptée pour l'indépendance de la Namibie. Nous comptons maintenant que le Conseil de sécurité adoptera une résolution qui permette le démarrage de l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous n'avons jamais cessé d'appuyer les revendications justes et légitimes du peuple palestinien qui réclame une patrie et un Etat indépendant. Nous estimons que le droit à l'autodétermination, refusé depuis si longtemps aux Palestiniens, est au coeur du problème du Moyen-Orient. Nous devons rappeler que l'exercice du droit à l'autodétermination est l'un des principes de base des Nations Unies. En la matière, nous sommes obligés de continuer d'appuyer les justes revendications du peuple de Palestine et de rejeter totalement la pratique israélienne qui consiste à acquérir et occuper des territoires par la menace ou l'emploi de la force. Le Kenya croit fermement qu'aucune nation ne doit essayer de justifier sa propre existence aux dépens des autres. Aussi, insistons-nous pour que tous les Etats de la région aient le droit, sur un pied d'égalité, de coexister dans la paix et la sécurité et à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

M. Mwangale (Kenya)

Dans la même région, le Kenya est gravement préoccupé par la guerre prolongée et destructrice entre l'Iran et l'Iraq. La guerre est la négation de l'un des principes cardinaux de la Charte de notre Organisation : le règlement pacifique des différends. Nous espérons que la raison l'emportera bientôt. Nous croyons que l'Organisation des Nations Unies a un rôle vital à jouer dans ce domaine et nous renouvelons notre appel aux parties concernées pour qu'elles mettent fin à cette guerre fratricide.

Au Liban, une guerre civile continue de provoquer d'indicibles souffrances. Nous espérons que toutes les parties concernées feront tout leur possible pour faciliter le retour à la paix dans ce pays tourmenté. A ce propos, nous devons dire que nous sommes fermement opposés à toute ingérence ou intervention dans les affaires intérieures d'Etats souverains indépendants. Nous pensons que les protagonistes de tout différend devraient sérieusement s'efforcer de le résoudre de manière pacifique, dans un esprit de bon voisinage et dans le respect mutuel de leur souveraineté, de leur indépendance et de leur intégrité territoriale. Nous tenons fermement à cette position, laquelle s'applique à la situation en Afghanistan, au Kampuchea, à Chypre comme à la situation instable qui prévaut en Amérique centrale.

Le Kenya est convaincu que le désarmement est un impératif moral en cette ère nucléaire si nous voulons atteindre l'objectif fondamental de la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est aujourd'hui une évidence, l'accumulation d'armes meurtrières sophistiquées, notamment nucléaires, ne renforce pas la sécurité. Bien au contraire, la course aux armements n'a fait que compromettre davantage la paix internationale et elle a même conduit l'humanité au bord du précipice de l'autodestruction. La situation, c'est clair, exige le dialogue et des négociations réelles et c'est dans ce contexte que nous nous sommes félicités des négociations bilatérales en cours entre les grandes puissances, à Genève et ailleurs. Nous espérons sincèrement que leurs négociations auront un effet favorable sur les efforts mondiaux de désarmement et sur l'atténuation des tensions dans le monde. Nous prenons note du fait que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont maintenant adhéré à l'idée de la réduction des systèmes d'armes offensives.

M. Mwangale (Kenya)

Pour notre part, nous rejetons l'idée que l'augmentation de la supériorité des deux grandes puissances en matière d'armements est un moyen de parvenir à la paix. Aujourd'hui, les Etats dotés de l'arme nucléaire et les autres Etats militairement forts consacrent chaque année des moyens financiers colossaux à la fabrication, au perfectionnement et à l'achat d'armes.

M. Mwangale (Kenya)

Cela constitue un gaspillage délibéré des ressources mondiales, lesquelles devraient plutôt être consacrées à l'amélioration du bien-être de l'humanité, en particulier des pauvres et des plus démunis. Au moment où le monde chancelle sous le poids de sévères pressions économiques, où la pauvreté des pays en développement dépasse tout ce que l'on peut imaginer, les deux grandes superpuissances refusent d'entendre les appels pathétiques de la communauté mondiale en faveur de la cessation de la course aux armements.

La situation économique actuelle continue de refléter les déséquilibres structurels persistants entre les pays du Nord et ceux du Sud. Ces déséquilibres sont encore accentués par un protectionnisme grandissant, la détérioration des termes de l'échange, une dette extérieure croissante, les carences du système monétaire international et l'apparition du transfert inverse de ressources nettes des pays en développement vers les pays développés. Sur cette toile de fond, l'écart entre pays développés et pays en développement continue de s'agrandir, ce qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. La crise n'est pas simplement un phénomène cyclique mais le symptôme des déséquilibres structurels profondément enracinés qui affectent le système économique mondial.

A cet égard, le système économique actuellement en vigueur a besoin d'être sérieusement réformé, notamment par la restructuration des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, dans l'intérêt tant des pays développés que des pays en développement.

Le commerce international traverse actuellement l'une des périodes les plus troublées de son histoire. Les tendances actuelles au protectionnisme et la menace d'actions unilatérales restrictives, comparables à celles qui plongèrent le monde dans la dépression dans les années 30, apparaissent de plus en plus fréquemment dans la plupart des pays développés, au point que le protectionnisme semble être à l'ordre du jour. Si les barrières tarifaires sont les plus évidentes de toutes les mesures protectionnistes, les barrières non tarifaires, bien que sous des appellations différentes, se répandent de plus en plus et sous une forme de plus en plus insidieuse. La communauté internationale a le devoir d'assurer le fonctionnement harmonieux du système commercial international et de corriger les disparités inhérentes à ce système. En mettant au point les modalités du libre-échange, les mesures nécessaires devraient être prises pour accélérer le développement et assurer la distribution du cumul des bénéfices entre tous les

M. Mwangale (Kenya)

peuples du monde. A cet égard, le Kenya attend avec intérêt les prochaines négociations commerciales multilatérales ainsi que la septième CNUCED, qui seront l'occasion de rechercher des solutions aux problèmes qui font obstacle à la croissance et à l'expansion du commerce mondial. Pour notre part, nous nous efforcerons dans toute la mesure possible de contribuer au succès de la prochaine série d'entretiens commerciaux multilatéraux et de la septième CNUCED en abordant les négociations avec un esprit de compromis. Nous pensons qu'une telle attitude est nécessaire à la réalisation des objectifs de ces conférences importantes sur le commerce et le développement.

Le Kenya continue de souligner qu'il est nécessaire de reconnaître d'urgence l'interdépendance des problèmes qui se posent en matière de commerce, de développement, de finances et de système monétaire, y compris pour ce qui est de la dette des pays en développement. Il était tout à fait approprié que le Conseil économique et social, lors de sa deuxième session ordinaire tenue cette année à Genève, concentre son attention sur les questions interdépendantes relatives à la monnaie, aux finances, aux courants de ressources, à la dette, au commerce, aux matières premières et au développement. Ma délégation partage l'avis qu'un dialogue politique devrait s'instaurer entre les gouvernements des pays créanciers, les pays développés, les institutions financières et bancaires internationales et les pays en développement afin d'arriver à un arrangement global équitable permettant d'alléger le fardeau de la dette des pays en développement. Pour la même raison, étant donné les incertitudes qui caractérisent le système monétaire international, ma délégation réaffirme son appui à l'idée de la convocation d'une conférence internationale sur la monnaie et les finances. Cette conférence devrait s'attaquer aux nombreuses questions cruciales qui, jusqu'ici, continuent de figurer à l'ordre du jour de différentes instances internationales d'une façon incohérente, et ce en dépit de l'interdépendance de ces questions.

Pour la première fois dans l'histoire de notre Organisation, l'Assemblée a convoqué, au début de l'année, une session extraordinaire consacrée à la crise de développement dont est victime le continent africain. La session extraordinaire a concentré son attention de manière globale au Programme prioritaire de redressement et de développement économiques de l'Afrique. A l'issue des délibérations de la session extraordinaire, l'Assemblée générale a, entre autres, adopté et entériné par consensus le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le

M. Mwangale (Kenya)

développement économiques de l'Afrique, 1986-1990. Il s'agit là d'une mesure importante, qui témoigne de la volonté politique de s'attaquer aux problèmes économiques de l'Afrique avec encore plus de détermination de la part de la communauté internationale dans son ensemble. Toutefois, la phase de mise en oeuvre du Programme d'action est des plus cruciales pour la réalisation de ses nobles objectifs. Le Kenya et les autres pays africains suivent de très près l'assistance fournie par les pays développés et d'autres pays qui sont en mesure d'apporter leur aide. La période allant de 1986 à 1990 est brève, et nous demandons en conséquence que des mesures pratiques soient rapidement adoptées en vue de mobiliser les ressources nécessaires à l'application réussie du Programme.

Les pays africains ont, à titre individuel ou collectif, entrepris un programme concerté global pour faire face à la crise du développement du continent. Comme le montrent les comptes rendus de la vingt-deuxième réunion au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenue récemment à Addis-Abeba du 28 au 31 juillet, nous nous sommes engagés à prendre toute une série de mesures hardies et radicales pour sauver les économies africaines de l'effondrement et assurer une restructuration fondamentale et une réorientation des politiques, qui permettront au continent de s'engager sur la voie d'un développement autonome. A cet égard, je voudrais qu'il soit pris acte de la reconnaissance de mon gouvernement pour les efforts et la détermination du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans la recherche de solutions à la crise de développement de l'Afrique durant son mandat.

La coopération économique et la coopération technique entre pays en développement, communément appelées les activités de CEPD et de CTPD, devraient être considérées comme deux aspects complémentaires de la coopération Nord-Sud. La coopération économique entre pays en développement ne devrait en aucune façon être vue comme l'application d'une politique isolationniste, mais bien plutôt comme un moyen d'étendre la portée de la coopération internationale dans le but d'accélérer la croissance économique et d'accroître la productivité des pays en développement. Dans ce contexte, le Kenya s'efforce de collaborer étroitement avec d'autres pays de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe dans les domaines économique et technologique. Conjointement avec les pays frères de notre sous-région, nous avons élaboré des accords de coopération, qui sont d'importants instruments de renforcement de la coopération économique et technique entre nos

M. Mwangale (Kenya)

pays. Ces arrangements comprennent l'Accord commercial préférentiel, qui regroupe 15 pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale composée de six Etats membres, chargée des questions relatives à la sécheresse et au développement et dont le siège est à Djibouti, ainsi que l'Accord sur le trafic de transit dans le Corridor septentrional.

Dans un autre domaine, le monde est aujourd'hui confronté à un autre problème grave, presque aussi grave que la menace que représentent les armes nucléaires. Je veux parler du problème de l'abus des drogues et du trafic illicite qui va de pair avec ce problème. Reconnaissant la gravité des problèmes sociaux que posent, pour certaines populations de la communauté mondiale, l'abus et le trafic illicite des drogues, l'Assemblée a adopté sa résolution 40/122 et a convenu de convoquer une Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues au niveau ministériel, à Vienne, en 1987. Le problème des drogues et du trafic de drogues n'est pas seulement un problème social, il comporte également de profondes ramifications économiques et politiques. Nous attendons avec intérêt l'issue de la Conférence de Vienne, qui offrira sans aucun doute l'occasion de discuter de cette question en détail et d'élaborer des solutions concrètes à ce problème.

Je crois que, dans le cadre des récentes activités de l'Organisation, ce ne sont pas les déclarations, programmes et stratégies qui nous ont manqué ces derniers temps. Nous avons, par exemple, adopté des documents très impressionnants, tels que les Stratégies tournées vers l'avenir de Nairobi de 1985 adoptées par la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, le Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement, l'Année internationale des personnes handicapées, 1987, qui, tous, ont une portée considérable sur le développement social et sur le développement économique auquel il est lié. Au moment où nous procédons, individuellement et collectivement, à la mise en oeuvre de ces programmes et stratégies, nous devons tout faire pour leur donner encore plus d'élan.

En matière de population, nous continuons de nous féliciter de l'excellent travail réalisé par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. En dépit des progrès enregistrés, les pays en développement continuent d'être confrontés à des problèmes d'urbanisation, de migration interne, de taux élevés de mortalité et de dégradation de l'environnement. En outre, les problèmes économiques nationaux et internationaux compromettent les mesures prises pour

M. Mwangale (Kenya)

inverser les tendances démographiques défavorables. Le Kenya estime que le contrôle de la population est un élément essentiel du développement. La solution des problèmes cruciaux en matière de population a besoin à la fois d'un examen attentif sur le plan national et de coopération internationale. A cet égard, nous nous félicitons des décisions adoptées par la Conférence internationale sur la population et l'avenir de l'urbanisation, qui vient de s'achever à Barcelone. La rapidité de la croissance démographique et la montée soudaine de l'urbanisation sont parmi les tendances les plus dramatiques de la situation démographique de l'Afrique. On s'attend que cette situation persiste et il est certain qu'elle entraînera une augmentation des demandes en matière d'emploi, de logement, de services de santé, d'éducation et de services connexes.

M. Mwangale (Kenya)

Etroitement liée au problème démographique est l'Année internationale du logement des sans abri, qui sera observée l'année prochaine. Le Kenya s'est engagé à respecter les objectifs et la stratégie de l'Année internationale du logement des sans abri et nous avons déjà mis sur pied la procédure administrative appropriée pour le respect de l'Année qui coïncidera avec la dixième session de la Commission des établissements humains.

La présente quarante et unième session de l'Assemblée coïncide également avec l'observation de l'Année internationale de la paix proclamée par l'Assemblée générale dans la résolution 40/3 du 24 octobre 1985. On ne peut douter que l'Année internationale de la paix est un jalon dans notre attachement à cette question et elle nous offre l'occasion de réaffirmer notre appui et notre attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

On ne saurait trop souligner que la paix est un idéal universel. Le maintien et la promotion de la paix représentent le but principal de notre Organisation. Pour observer cette Année internationale, au Kenya, du 16 septembre au 16 octobre de cette année, c'est-à-dire pendant un mois entier, nous consacrerons chaque jour quelques minutes à la méditation sur l'importance de la paix mondiale pour l'humanité.

En terminant, je tiens à présenter mes meilleurs vœux à toutes les nations assemblées ici aujourd'hui au moment où nous avançons vers la paix, la sécurité et la coopération dans le monde.

M. AL-SABAH (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur, au nom du Koweït, de son Emir, de son gouvernement et de son peuple, de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Vous venez du Bangladesh, un pays musulman ami, qui est lié au Koweït par des liens forts. Nous sommes certains que votre compétence et votre vaste expérience sauront nous aider à faire de cette session une session fructueuse. Je tiens également à saluer les qualités et la compétence que S. Exc. M. de Piniés a su montrer dans l'accomplissement de ses fonctions à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale et le féliciter pour les efforts qu'il a déployés dans la conduite des travaux de cette session historique.

M. Al-Sabah (Koweït)

Je suis également heureux de pouvoir exprimer à S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar combien nous sommes sensibles aux efforts qu'il déploie, à ses bons offices et aux qualités diplomatiques qu'il met au service des problèmes complexes mondiaux, et j'aimerais le féliciter de son jugement lucide de la situation administrative de l'Organisation, qui se reflète dans son précieux rapport soumis à la présente session. Nous nous félicitons de son rétablissement et de son retour parmi nous. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de bonne santé.

L'Assemblée générale a, il y a cinq mois, repris sa quarantième session pour traiter de la crise financière la plus inquiétante que les Nations Unies aient connue depuis leur création. Cette crise, qui continue à hypothéquer très gravement les activités et l'avenir de l'Organisation, a malheureusement pris des dimensions politiques qui commencent à compliquer et à entraver le multilatéralisme.

Le Koweït, avec d'autres pays épris de paix, a suivi la crise que traversent les Nations Unies. Afin de régler cette crise de façon juste et prudente, nous devons tous nous abstenir de manipuler l'Organisation à des fins politiques comme le font certains pays qui ont une conception bien particulière du rôle et de l'efficacité des Nations Unies. Au contraire, tous les pays devraient se concentrer sur l'acquittement de leurs obligations politiques et financières conformément à la Charte. Nous espérons que la crise n'est qu'un nuage passager qui ne portera pas atteinte au principe de l'action collective et que le rôle de l'Organisation retrouvera le rôle défini par la Charte des Nations Unies, au service de la paix et de la sécurité internationales et de la survie et du progrès de l'humanité.

Cherchons avec vigueur à transformer cette crise en un mouvement de réforme administrative, de rationalisation des dépenses et créons une structure mondiale exemplaire qui recherche sans fléchir le bien-être de toute l'humanité. Après tout, la viabilité de l'Organisation des Nations Unies et le maintien de son rôle sont de l'intérêt de toute l'humanité et de toutes les nations, indépendamment des conceptions politiques étroites. Il est d'ailleurs de bon augure de constater que les membres, qui ont été le plus critiques des Nations Unies, commencent à abandonner leur position et réaffirment l'importance du rôle des Nations Unies pour la stabilité mondiale, pour l'action collective et pour les relations internationales.

M. Al-Sabah (Koweït)

A cet égard, nous souhaitons exprimer officiellement notre reconnaissance pour les efforts déployés par le Comité intergouvernemental de haut niveau qui a examiné l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies. Nous espérons que l'Assemblée générale examinera sérieusement les recommandations faites par ce groupe pour le bien du multilatéralisme.

Reconnaissant l'importance de l'action collective internationale, dans le contexte des Nations Unies ou d'autres instances régionales ou internationales, le Koweït accueillera en janvier prochain la conférence au sommet des pays islamiques. Cette conférence est convoquée à ce niveau tous les trois ans. Nous affirmons que nos travaux, alors que nous accueillerons les dirigeants des pays musulmans sur le sol koweïtien, représenteront un jalon important dans l'édifice de l'action collective internationale et contribueront au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde ainsi qu'à la solution de ces problèmes mondiaux complexes.

Animés de la noble ambition de servir la paix mondiale et les peuples de la région, nous attendons avec impatience la prochaine conférence au sommet des dirigeants du Conseil de coopération des pays arabes du Golfe qui doit avoir lieu, si Dieu le veut, au mois de novembre prochain dans les Emirats arabes unis. Nous sommes sûrs que ce qui sera alors accompli contribuera à la recherche du bien-être et de la paix qui a été engagée par les pays membres du Conseil lors de leur première réunion au sommet.

Le Koweït est profondément préoccupé par la persistante intensité des différends et tensions, et de la course aux armements, ainsi que par l'exacerbation des conflits politiques internationaux et des problèmes économiques avec leurs ramifications qui renforcent l'escalade et le prolongement des disputes et désaccords dans diverses régions du monde. Nous sommes également de plus en plus préoccupés devant le phénomène du terrorisme et du terrorisme d'Etat qui ont pris des proportions telles qu'ils menacent la sécurité des peuples et des Etats.

Aujourd'hui, ce qui affecte le plus l'attitude de la communauté internationale est qu'on détourne son attention des questions vitales concernant la survie de l'humanité entière, le développement et la prospérité par des conflits régionaux et internationaux dans lesquels des ressources précieuses sont gaspillées, le sang d'innocents est versé et des vies humaines sont anéanties, entraînant une irruption de haine et d'animosité qui menace l'avenir de l'humanité.

M. Al-Sabah (Koweït)

Nous signalerons en particulier le conflit qui oppose l'Iran et l'Iraq, qui dure maintenant depuis sept ans. Ce conflit tragique a causé de nombreuses pertes humaines et conduit à un épuisement des ressources de deux Etats Membres de l'Organisation. Il menace également la sécurité et la sûreté des pays de la région, ainsi que la liberté de navigation dans la région du golfe Arabique à la suite de l'arraisonnement et du bombardement de navires et de pétroliers appartenant à des pays qui ne sont pas parties au conflit.

M. Al-Sabah (Koweït)

Au cours de ces trois dernières années, la flotte commerciale du Koweït a été en butte à d'injustifiables attaques, dont la dernière en date, le mardi 16 septembre 1986, avait pour cible le pétrolier Al-Funtas. Conformément à la résolution 553 (1984) du Conseil de sécurité, nous avons informé le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité des détails de cet incident. Tout en invoquant cette résolution du Conseil de sécurité, qui est considérée comme le cadre que doivent observer les parties au conflit, le Koweït est persuadé que le Conseil de sécurité a la responsabilité spéciale, en vertu de la Charte, de maintenir la paix et la sécurité dans le monde en général, d'exercer une influence en particulier dans les zones en proie aux différends et de garantir que l'incendie de la guerre ne se propage pas aux autres Etats qui ne sont pas partie à ces conflits. Nous, petits Etats, nous accordons au Conseil de sécurité une attention et un respect spéciaux et espérons que le Conseil s'acquittera de ses responsabilités conformément à la Charte pour mettre fin à ce conflit.

La persistance de ce conflit tragique a donné aux forces étrangères la possibilité de chercher à exploiter et perpétuer ce conflit, car elles y ont en effet trouvé une occasion propice pour affaiblir et diviser les rangs musulmans ainsi que pour bouleverser l'équilibre des relations dans le monde arabe et saper l'unité et la solidarité entre les nations en développement que lient des préoccupations fondamentales communes. En tant que pays de la région arabe du Golfe et membre du Conseil de coopération des pays arabes du Golfe, nous sommes convenus que les médiations internationales, dans lesquelles notre organisation mondiale devrait jouer un rôle décisif, doivent se poursuivre sans fléchir et sans interruption jusqu'à ce que la paix et la stabilité aient été restaurées dans la région. En coopération avec les pays frères qui sont membres du Conseil de coopération du Golfe, le Koweït s'est efforcé, et continue de s'efforcer à mettre fin à ce conflit dévastateur. La communauté internationale doit aussi resserrer ses rangs et travailler collectivement à mettre un terme final et immédiat à ce conflit. En effet, nous sommes arrivés maintenant à une croisée des chemins et, si ce danger devait persister, il entraînerait des conséquences funestes qui, sans aucun doute, affecteraient tous les pays et s'étendraient au-delà de la région, de sorte qu'aucun Etat ne pourrait y échapper.

M. Al-Sabah (Koweït)

Alors qu'il se félicite de toute tentative bien intentionnée et de toute proposition constructive, d'où qu'elle vienne, pour mettre fin à ce conflit, le Koweït exprime son appui à l'égard de la dernière initiative prise par le Gouvernement iraquien car y figurent les principes fondamentaux sur la validité desquels la communauté mondiale s'est prononcée et qui assureraient l'obtention d'une solution juste et durable entre les deux pays voisins et la préservation des droits légitimes des deux parties conformément aux conventions et aux droits internationaux. Le Koweït en appelle également à la République islamique d'Iran pour qu'elle réponde favorablement à cette nouvelle initiative et à tous les efforts sincères déployés en vue d'arrêter les effusions de sang, d'épargner les ressources des peuples musulmans et de leur garantir une vie honorable dans des conditions de sécurité.

Nous ne saurions ne pas évoquer à cet égard l'appel lancé à Harare, ce mois, par la huitième Conférence au sommet des pays non alignés, à propos du conflit Iraq-Iran, soit dans la déclaration digne d'éloges de S. Exc. le Premier Ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, à l'ouverture de la session, soit dans la Déclaration finale publiée par la Conférence.

Nous sommes convaincus que les potentiels et les ressources de l'Iran et de l'Iraq sont gaspillés sur le mauvais front. L'endroit où devraient être utilisées ces énergies, c'est le front où est menée la bataille pour l'avenir de la région contre l'ennemi commun dont l'occupation de terres palestiniennes depuis quatre décennies a montré la véritable nature agressive et expansionniste qui menace tous les pays de la région.

L'entité sioniste qui a été fondée sur des bases historiques fallacieuses et qui a bénéficié de l'appui absolu de milieux occidentaux connus est la même entité qui avait fondé sa politique sur l'agression et l'expansion aux dépens des pays arabes. C'est l'entité qui continue d'occuper les territoires palestiniens et arabes, et c'est l'entité dont les opérations de terrorisme d'Etat se sont étendues à diverses zones à l'intérieur et à l'extérieur de notre région.

Israël ne renie pas la paix en public, mais il insiste que la paix ne peut intervenir que sur la base du fait accompli, à savoir la réalité de sa mainmise et de son contrôle sur les territoires arabes occupés, c'est-à-dire la rive occidentale, la bande de Gaza, les hauteurs syriennes du Golan et le Sud-Liban.

M. Al-Sabah (Koweït)

Mais cela ne le satisfait pas encore et il intervient de manière flagrante pour saper la sécurité et la stabilité du pays frère qu'est le Liban en menant des raids brutaux et des opérations militaires barbares. Il n'est pas de doute que, sans cette agression continue et cette intervention flagrante, le Liban ne serait plus la proie de cette crise et des souffrances qu'il connaît.

Israël doit se plier à la volonté de la communauté internationale qui exige le retrait de ses troupes du Sud-Liban, dont la présence illégitime se poursuit depuis 1978, directement ou par l'intermédiaire de ses agents. Les membres du Conseil de sécurité doivent, sans aucun doute, faire un effort décisif pour obtenir un tel retrait. Nous sommes d'accord avec le dernier appel lancé par le Secrétaire général aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils prennent des mesures immédiates, individuellement et collectivement, afin d'appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil.

Ce que nous avons dit dans le passé, et ce que nous continuons à dire, c'est que la paix, telle que la perçoivent les Arabes, n'est pas un simple engagement d'Israël de ne pas poursuivre sa politique du fait accompli, à savoir continuer d'occuper et d'annexer davantage de territoires arabes. En fait, cet engagement doit signifier inévitablement la restitution des terres usurpées et le rétablissement des droits légitimes du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination, pour le mettre en mesure de créer son propre Etat indépendant sur sa propre terre et sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

Malgré la persistance flagrante d'Israël à organiser ses attaques de terrorisme d'Etat qui vont du meurtre à la détention sans jugement, au pillage du territoire, à la judaïsation, à la colonisation et à d'autres violations dans la manière sioniste connue, certaines voix s'élèvent encore dans les milieux occidentaux qui, trouvant un écho dans leur propagande, présentent Israël comme un agneau sans défense alors qu'il couvrent d'accusations de terrorisme et de barbarisme ceux-là mêmes dont les droits sont inaliénables et qui sont l'objet de l'agression alors qu'ils se défendent eux-mêmes contre l'agression et s'efforcent de repousser la tyrannie et la brutalité dont sont victimes leurs enfants, leurs femmes et les vieillards.

M. Al-Sabah (Koweït)

Israël a été et reste le premier responsable de cette honte infligée à la Charte des Nations Unies ainsi qu'à la volonté et aux résolutions de la communauté internationale, y compris la résolution portant sur la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, qui est le pivot de toute démarche envers un règlement pacifique. Si l'entité qui tend à commettre des agressions et à rejeter la paix poursuivait ce même cours en cherchant, par de fuites tentatives, à imposer sa politique de fait accompli et en se laissant guider par des illusions de solutions partielles et séparées, la sécurité, tant sur le plan régional que sur le plan international, s'en trouverait dangereusement exacerbée.

M. Al-Sabah (Koweït)

En cette année 1986, l'année de la quarante et unième session, nous avons été témoins d'un renforcement intense de la lutte nationale menée par la majorité opprimée en Afrique du Sud et par le peuple namibien, de la résistance héroïque des Etats de première ligne en Afrique et de l'appui et de la sympathie accordés par la communauté internationale à cette lutte légitime et à cette résistance honorable. Au cours de cette année également, deux conférences internationales ont eu lieu sous les auspices des Nations Unies, l'une sur la Namibie et l'autre sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud; elles ont été suivies par une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie, qui s'est terminée il y a une semaine; en outre, diverses autres réunions consacrées aux justes causes de l'Afrique australe se sont tenues au plan multilatéral.

Nous avons suivi également la réunion des dirigeants du Mouvement des pays non alignés, qui représentent la majorité de la communauté internationale, tenue au début de ce mois, à Harare, sous la présidence de l'un des dirigeants du combat contre l'apartheid et la discrimination raciale. Cette réunion au sommet couronnée de succès a témoigné de la solidarité profonde et indéfectible qui lie la grande majorité de la communauté internationale avec les peuples de l'Afrique australe.

Point n'est besoin d'attirer l'attention de la communauté mondiale, dont les représentants sont rassemblés ici aujourd'hui, sur les crimes que le régime raciste de Pretoria perpète contre la majorité autochtone en Afrique du Sud, sur son occupation persistante de la Namibie, sur son refus d'appliquer les dispositions de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et sur ses attaques et politiques de chantage injustifiables contre les Etats de première ligne. Mais nous tenons à réaffirmer à cette tribune qu'en persistant à vouloir s'écarter de la voie de la justice, du droit et de la paix, le régime raciste de Pretoria et ses partisans poursuivent un mirage trompeur, qui ne peut conduire qu'à la défaite et ne peut qu'engendrer l'accélération de la chute d'entités aussi artificielles que celles qui sont le produit de l'époque coloniale. Les peuples du monde épris d'indépendance et de liberté ne connaîtront pas le repos tant que l'apartheid et la discrimination raciale n'auront pas été éliminés, tant que le gouvernement par la majorité ne sera pas établi en Afrique du Sud, tant que le colonialisme ne sera pas déraciné du territoire namibien et tant que le peuple namibien ne sera pas parvenu à exercer ses droits légitimes nationaux, sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), son seul représentant légitime.

M. Al-Sabah (Koweït)

Le problème de l'Afghanistan est toujours d'actualité malgré les sept années qui se sont écoulées depuis que des forces militaires étrangères sont entrées dans le territoire de cette nation musulmane et pacifique. En dépit de tous les efforts internationaux incessants et en dépit des résolutions qui demandent que la possibilité soit donnée au peuple afghan de choisir sa politique et de déterminer son propre avenir à l'abri de toute ingérence étrangère, l'Afghanistan continue à souffrir de cette présence militaire étrangère illégale. Le Koweït demande instamment à la communauté internationale et à ses organisations de poursuivre leurs efforts en vue de régler le problème afghan de manière pacifique par l'application des mesures suivantes : retrait des forces étrangères du territoire afghan, non-intervention dans les affaires intérieures du pays, respect de sa souveraineté et rapatriement des réfugiés afghans. Nous espérons que les progrès réalisés sur la voie du règlement de ce problème, dont nous avons été les témoins cette année, conduiront à la réalisation de cet objectif.

Notre position à l'égard de l'intervention étrangère s'applique également à la question du Kampuchea. Nous sommes fermement convaincus que toutes les formes d'intervention, directes ou indirectes, représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales ainsi que pour les peuples des régions concernées.

Les Etats latino-américains et la région de l'Amérique centrale n'ont pas été non plus à l'abri de conflits régionaux douloureux. La situation dans cette région demeure troublée et tendue par suite de l'extension des rivalités entre grandes puissances, et des vies innocentes sont par conséquent devenues les victimes d'un conflit idéologique et politique extérieur à la région et incompatible avec tous ses intérêts. Les grandes puissances doivent respecter les choix nationaux des peuples de la région et s'abstenir de s'ingérer dans leurs affaires intérieures. En outre, toutes les parties concernées doivent respecter les normes du droit international ainsi que les principes sacrés de la Charte des Nations Unies. Le Koweït appuie tous les efforts de paix faits en vue du règlement des problèmes de la région et, en premier lieu, les efforts poursuivis par le Groupe de Contadora et son Groupe d'appui.

Depuis quelque temps déjà, un phénomène dangereux se manifeste de plus en plus fréquemment dans le domaine des relations internationales; il s'agit du terrorisme sous ses diverses formes. Ce phénomène a commencé à saper les piliers de la

M. Al-Sabah (Koweït)

stabilité et de la sécurité pour les peuples et pour les Etats et exposé des vies innocentes à la dévastation, à l'outrage, à la terreur et au désarroi. Il érode le tissu même des relations internationales et détruit les ponts de la coexistence entre les pays et les peuples. Ce phénomène s'est malheureusement manifesté de nombreuses manières et est devenu un fléau contre lequel personne n'est à l'abri.

Le Koweït condamne énergiquement ce phénomène dangereux contre lequel la communauté internationale tout entière doit lutter avec détermination et loyauté. La résolution historique sur le terrorisme adoptée par l'Assemblée générale à sa quarantième session devrait permettre la mobilisation d'une action internationale contre ce phénomène. A notre avis, cette résolution est la première des mesures qui doivent être prises rapidement en vue de l'élimination de ce fléau et des tragédies humaines qu'il entraîne.

S'en tenant à cette position de base en ce qui concerne le terrorisme, le Koweït souligne une fois encore la nécessité de faire la distinction entre, d'une part, le terrorisme et, d'autre part, le droit sacré à la lutte légitime des mouvements de libération nationale, en particulier ceux de Palestine, de Namibie et d'Afrique du Sud.

S'agissant de la situation économique mondiale, nous constatons que les déséquilibres et les inégalités dans les relations économiques internationales se sont accrus et que les taux de croissance dans la plupart des pays en développement stagnent ou déclinent. Nous constatons que la reprise économique limitée qu'ont connue certains pays industriels n'a pas été favorable aux pays en développement et a d'ailleurs rapidement commencé à fléchir de nouveau du fait qu'elle était basée sur les intérêts égoïstes des principaux pays industriels, sur leur esprit protectionniste borné et sur leur tendance croissante à agir unilatéralement, en dehors du cadre de l'action collective et des mécanismes d'activité internationale conjointe.

Au lieu de favoriser un courant de ressources financières qui va des pays industriels vers les pays en développement qui aideraient ces derniers dans leurs efforts de développement difficiles, et au lieu de stimuler les exportations entre les deux régions du monde, nous constatons que les politiques de certains pays occidentaux ont provoqué un renversement du courant des capitaux, une tendance négative qui renforce le phénomène de désintégration des taux de change, le

M. Al-Sabah (Koweït)

déséquilibre des systèmes monétaires et la montée des taux d'intérêt dans les pays industriels, qui exacerbent le problème de l'endettement mondial et qui se sont révélés être un lourd fardeau pour les pays en développement.

Les effets de la détérioration de la situation économique mondiale se font particulièrement sentir sur le continent africain, qui connaît une crise économique sans précédent que nous sommes appelés à résoudre promptement et méthodiquement grâce à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, adopté cette année à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question.*

* M. Osman (Somalie), vice-président, assume la présidence.

M. Al-Sabah (Koweït)

La gravité de la situation économique mondiale se traduit également par l'amertume suscitée par la crise de l'endettement dans de nombreux pays en développement, et il est par conséquent indispensable face à ces circonstances alarmantes de chercher immédiatement à mettre au point un système économique global qui tienne compte de la réalité tangible et objective de la situation économique internationale.

Et si les besoins du développement sont l'une des priorités des pays en développement, il ne fait aucun doute qu'exiger la cessation de la course aux armements représenterait un élément crucial à cet égard, car le rapport entre le développement et le désarmement est l'un des éléments essentiels du monde d'aujourd'hui.

En conclusion, je tiens à lancer un appel à tous les membres de notre communauté internationale pour qu'ils renouvellent leur attachement aux nobles principes et objectifs de notre Organisation mondiale et qu'ils s'engagent à nouveau avec abnégation et sincérité à réaliser des progrès pour l'humanité et la communauté internationale. Recherchons ensemble à rendre les travaux de cette session fructueux, afin qu'ils contribuent à l'élaboration de la structure d'une action internationale constructive, aux intérêts et à l'avenir de nos peuples.

M. MALMIERCA PEOLI (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Harare, au Zimbabwe, lors de la huitième Conférence du Mouvement des pays non alignés, ont exprimé leur profonde préoccupation face à l'accélération du réarmement nucléaire et ils ont souligné que jamais auparavant l'humanité n'avait été aussi proche de l'autodestruction, en proclamant que le choix actuel ne doit pas se faire entre la paix ou la guerre mais plutôt entre la vie et la mort.

C'est dans ce contexte que se déroule la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le président Fidel Castro, dans son discours au Sommet de Harare, a déclaré :

"Notre monde se trouve devant un dilemme mortel jamais confronté auparavant : la paix ou l'autodestruction totale; un ordre économique international juste ou le sort le plus effroyable pour l'immense majorité des peuples de la terre, représentés ici même, même si la paix régnait".

Cette situation est l'héritage, la conséquence de siècles d'exploitation, de pillage, d'esclavage, imposés à nos peuples d'abord par les puissances coloniales puis par les néo-colonialistes et les impérialistes. Pendant des siècles, nous

M. Malmierca Peoli (Cuba)

avons lutté pour secouer le joug de la domination étrangère, pour accéder à la liberté et à l'indépendance, pour conquérir notre droit de progresser vers le développement, et cette lutte n'est pas terminée. Partout, sur toutes les latitudes, nous voyons les signes du refus farouche des principales puissances capitalistes développées d'accepter l'indépendance véritable de nos peuples.

C'est ce qui explique la politique du réarmement nucléaire, le développement incessant de nouvelles armes d'extermination massive, l'accumulation de tous les types de bombardiers stratégiques, de porte-avions, de cuirassiers, de sous-marins, de missiles stratégiques et l'implantation de bases militaires dans le monde entier par les impérialistes, auxquels la planète ne suffit plus et qui proposent de militariser également l'espace extra-atmosphérique. Ce déploiement militaire sur Terre et dans l'espace a pour but de maintenir ou de recouvrer les conditions de domination et de suprématie militaire afin de continuer à exploiter les ressources naturelles et humaines du monde. Ce sont les Etats-Unis qui conduisent et qui favorisent ce terrible processus qui fait peser sur le monde la menace de la guerre et de la famine, de la destruction atomique et de la misère perpétuelle. Pour faire face à cette situation, il a fallu consentir des sacrifices considérables. Comme le faisait remarquer à Harare le président Fidel Castro :

"Le socialisme, de par son essence même, est étranger à la guerre, à l'exploitation de la sueur et des ressources naturelles des autres peuples, le socialisme n'a pas besoin d'investir à l'étranger, il n'a pas besoin de bases militaires au-delà de ses frontières ni de partager le monde, il n'a pas besoin de fabriquer des armes pour développer l'économie et enrichir les monopoles, le socialisme sait parfaitement que les ressources peuvent et doivent être investies dans des usines, des hôpitaux, des écoles, des logements, des centres culturels et de loisirs et à d'autres fins plus nobles. Le fardeau que l'impérialisme a imposé au socialisme, c'est la dépense en armement. Notre pays, situé à quelques milles des Etats-Unis, le sait parfaitement."

À Harare, lors du huitième Sommet du Mouvement des pays non alignés, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont déclarés préoccupés par l'accélération rapide de la course aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire, et ils ont manifesté une grande inquiétude face à l'annonce faite par le Gouvernement des Etats-Unis selon laquelle il ne respecterait pas les dispositions du deuxième Traité de limitation des armes stratégiques (SALT II) de 1979; ils ont appelé ce

M. Malmierca Peoli (Cuba)

gouvernement à reconsidérer son intention de porter la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et ils ont réaffirmé énergiquement le principe selon lequel l'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, doit être utilisé à des fins exclusivement pacifiques; ils ont accueilli avec satisfaction le vaste programme de désarmement nucléaire, soumis à un calendrier échelonné, avec des délais fixés d'avance, présenté récemment par l'Union soviétique; ils ont demandé que pendant la négociation du Traité sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, on établisse un moratoire sur la fabrication et le déploiement des armes nucléaires, ils ont accueilli avec satisfaction le moratoire unilatéral des essais nucléaires déclaré par l'Union soviétique en août 1985 et prolongé à plusieurs reprises, - la dernière prorogation est valable jusqu'à janvier 1987 - et ils ont demandé aux Etats-Unis de s'associer à ce moratoire.

Cuba réaffirme, à cette occasion, son plus ferme appui à ces demandes formulées par le Mouvement des pays non alignés; c'est dire qu'elles sont réclamées par toute l'humanité.

Les nombreuses ressources consacrées aujourd'hui à la course aux armements pourraient être consacrées à l'amélioration de la qualité de la vie des hommes dont des millions souffrent de la faim, manquent de soins médicaux, ont besoin d'emploi, d'éducation et de protection sociale.

C'est en raison de l'importance du rapport qui existe entre le désarmement et le développement économique et social que Cuba regrette que la Conférence internationale sur cette question qui avait été prévue pour le mois d'août dernier, n'ait pas eu lieu et il espère que les décisions pertinentes seront prises pour que cette conférence soit convoquée et se déroule sans faute en 1987.

Une source de préoccupation profonde est la persistance de la crise économique mondiale dont les conséquences insupportables pèsent particulièrement sur les pays sous-développés. Après des années d'efforts, de volonté et de souplesse de la part des organismes multilatéraux, il est triste et honteux de constater que les pays en développement doivent encore se heurter au manque de volonté politique des pays capitalistes développés, particulièrement des Etats-Unis, quand il s'agit de mettre en place un processus de négociations juste et raisonnable qui aborde et résolve les problèmes des relations économiques internationales.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Le climat économique depuis 1985 et ses principales tendances confirment que le régime qui régit actuellement les relations économiques internationales perpétue cet état de crise et d'instabilité économiques. Même dans les pays industrialisés, on a constaté pendant cette période un déséquilibre sans précédent dans les relations commerciales et financières alors que se poursuivait le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés.

La majorité des pays en développement ont connu des niveaux de croissance nuls ou négatifs du produit intérieur brut réel par habitant en 1985. En Amérique latine, notamment, le revenu national par habitant a diminué pendant cinq années de suite et, pour l'Afrique, cet indice est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était il y a 15 ans.

Le maintien de taux d'intérêt élevés, la recrudescence du protectionnisme commercial, la manipulation de plus en plus fréquente des prix des produits de base, la chute des prix des hydrocarbures, dont on ne voit pas pour l'instant où elle s'arrêtera et dont les conséquences sont désastreuses pour l'économie de nombre de pays en développement en particulier, la spéculation monétaire et les variations unilatérales des taux de change sont autant d'exemples d'un ordre économique mondial injuste et en crise.

L'inégalité des taux de change, la détérioration croissante des termes de l'échange, les subventions à la production agricole, la pratique du dumping et la fuite des capitaux vers les grands centres financiers des Etats-Unis et de l'Europe occidentale sont des problèmes qui, loin de se résoudre, prennent une importance de plus en plus grande dans le fonctionnement du système et creusent encore le fossé qui sépare les pays développés et les pays en développement.

Il y a plusieurs années déjà, le président Fidel Castro décrivait devant cette même Assemblée le caractère insupportable et spoliateur de la dette extérieure. Lors de la quarantième session, ma délégation s'est jointe à d'autres chefs de délégation - dont un grand nombre de chefs d'Etat ou de gouvernement - pour appeler l'attention sur le problème alarmant de la dette extérieure du tiers monde, dont un exemple frappant nous est donné par les anomalies que je viens de décrire et qui résument bien le problème.

A cette occasion, nombre des délégations ont dit que l'endettement disproportionné des pays en développement est l'effet de l'ordre dépassé, injuste et irrationnel qui régit les relations économiques internationales. Il est

M. Malmierca Peoli (Cuba)

absolument indispensable de résoudre ces problèmes et nous croyons qu'il serait illusoire de penser qu'ils peuvent être réglés par de simples palliatifs, une renégociation de la dette ou les méthodes traditionnelles.

Il y a quelques jours à peine, lors du huitième Sommet historique du Mouvement des pays non alignés, les chefs d'Etat ou de gouvernement de nombre de pays du tiers monde ont, dans leurs déclarations et par leurs décisions, confirmé ces arguments et leur inquiétude face aux conséquences politiques et sociales que pourraient avoir une persistance et un accroissement de la dette.

Il y a pas mal de temps déjà que Cuba, se fondant sur toute une série d'arguments et de données découlant de l'analyse de sources mondialement reconnues, a soutenu que cette dette ne pouvait être ni payée ni recouvrée. Ce qui s'est produit sur le plan économique, social et politique ces dernières années à travers le monde n'a fait que confirmer la validité de nos arguments.

La dette extérieure des pays en développement est aujourd'hui un problème plus grave qu'il y a un an. Son volume a augmenté et les chances qu'elle soit remboursée sont plus improbables que jamais. Toute une série d'autres problèmes économiques, sociaux et naturels sont venus compliquer la situation. Les conditions de crédit des institutions financières internationales ne se sont pas améliorées, la croissance économique n'arrive pas à s'amorcer et le développement se heurte à des obstacles de plus en plus nombreux. Enfin, les principales exigences des pays en développement formulées au sein de différents groupements et instances ont été, soit rejetées, soit ignorées, et les dangers politiques et sociaux contre lesquels nous avons été mis en garde deviennent de plus en plus menaçants.

Face à cette situation, l'impérialisme a continué à protéger ses propres intérêts, et rien d'autre. Le plan Baker, tellement vanté par le Gouvernement américain, s'est avéré insuffisant, inconséquent et sans rapport avec l'ampleur du problème.

Comme l'ont répété le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77, la dette extérieure est un problème politique qui a ses racines dans l'ordre économique international injuste qui nous a été imposé. Par conséquent, la responsabilité de trouver une solution au problème incombe aux pays développés créateurs, aux institutions financières et aux banques internationales.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

En définitive, nous fondant sur la réalité historique et celle de l'heure, nous tenons à répéter que nos pays ne sont pas débiteurs; ils sont créanciers. Ils le sont pour la sueur, le sang et les richesses qui ont été volés à nos peuples pendant les siècles de cette exploitation coloniale qui a favorisé le développement des économies capitalistes aujourd'hui si puissantes. Nous sommes des créanciers, car chaque jour nos ressources nous sont volées par les variations des taux de change. Nous sommes des créanciers en raison des capitaux qui fuient nos pays à la recherche de taux d'intérêt abusifs et excessifs.

L'Organisation des Nations Unies ne peut rester indifférente à cette question. Elle doit contribuer activement à sa solution. Son organe principal, l'Assemblée générale, doit accorder la plus grande attention au problème car, autrement, elle manquerait aux devoirs qui lui confère la Charte.

Cuba réaffirme une fois encore sa conviction que la dette extérieure du tiers monde ne pourra être remboursée et que par conséquent elle doit être annulée. Nous réaffirmons que les ressources destinées à honorer ces engagements sans affecter la communauté financière pourraient être trouvées si l'on réduisait, même très peu, les dépenses en armements qui mettent aujourd'hui en danger la vie de tous les êtres humains, pauvres et riches. Nous réaffirmons enfin que la seule solution authentique et durable de ce problème et d'autres problèmes du même genre qui menacent la survie de la majorité des habitants de la planète se trouve dans le développement et dans l'instauration du nouvel ordre économique international approuvé en 1974 par cette Assemblée.

Nous nous sommes souvent demandé jusqu'à quand les peuples pourront encore supporter ce lourd fardeau et combien de temps devra encore passer avant que la communauté internationale prenne les mesures qui s'imposent afin de sauver de la mort des millions de gens et de donner une vie plus digne à tant d'autres pour qui la vie est aujourd'hui bien courte et douloureuse. Quel rôle revient aux Nations Unies dans cette entreprise?

Nous espérons que la quarante et unième session de l'Assemblée générale redonnera vie aux principes et aux préceptes qui ont été adoptés en la matière, comme le nouvel ordre économique international, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et les stratégies internationales du développement. Ces revendications ont gardé toute leur validité aujourd'hui. Nous espérons que tous

M. Malmierca Peoli (Cuba)

les Etats ratifieront la Convention sur le droit de la mer afin d'éviter l'exploitation indiscriminée des océans et du fond des mers par les pays impérialistes qui possèdent des techniques perfectionnées. Nous espérons que ceux qui s'entêtent à perpétuer un ordre qui met en danger la paix et la stabilité de ce monde que nous partageons tous voudront bien réfléchir sérieusement à leurs positions.

L'histoire de l'Amérique latine est aussi, dans une grande mesure, celle des actes d'agression commis par les Etats-Unis contre les peuples d'Amérique latine dans le dessein de piller leurs ressources naturelles et de les maintenir dans un état de subordination.

Dans cette longue et triste histoire, de nombreux chapitres concernent Cuba. A ce jour encore est maintenu contre notre pays ce blocus économique et illégal imposé par les Etats-Unis il y a 25 ans déjà et que le gouvernement actuel a prolongé. Des avions espions continuent à violer notre espace aérien et il y a encore sur notre territoire, contre la volonté expresse de notre peuple et de notre gouvernement, cette enclave permanente, comme une excroissance purulente de l'empire, qu'est la base navale de Guantanamo.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Plus récent, mais semblable, est le cas du Nicaragua, dont le droit à l'autodétermination est violé par les agressions continues qu'organisent et subventionnent les Etats-Unis, avec l'appui de ses alliés dans la région. Cette sale guerre contre le peuple de Sandino a causé de lourdes pertes aux Nicaraguayens et a permis aux peuples et aux Etats d'Amérique latine de comprendre chaque jour avec plus de clarté que tant que l'impérialisme persistera le sort actuel du peuple nicaraguayen pourrait bien être le leur le jour où ils opteront pour la voie de l'indépendance véritable.

Récemment nous avons tous été témoins de l'arrogance du Gouvernement américain, qui, sans scrupules, a mis son veto au projet de résolution dans lequel le Conseil de sécurité demandait l'application pleine et entière de l'Arrêt de la Cour internationale de Justice concernant les activités contre le Nicaragua. Les chefs d'Etat et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, à Harare, ont condamné le rejet par le Gouvernement des Etats-Unis de l'Arrêt de la Cour, qu'ils ont qualifié de véritable défi au droit international.

L'humanité ne doit pas tolérer qu'un pays, aussi puissant soit-il, viole impunément le droit international.

Le mépris des décisions de la Cour et le veto qui a ensuite été opposé à la résolution du Conseil de sécurité sont en soi une étape de plus dans l'escalade agressive des Etats-Unis dans la région et méritent notre condamnation la plus énergique.

L'histoire des sept années et plus qui se sont écoulées depuis le triomphe de la révolution sandiniste a démontré la flexibilité et la volonté de négociation du Gouvernement du Nicaragua, en même temps que les véritables intentions du Gouvernement actuel des Etats-Unis qui fait obstacle aux efforts de paix entrepris pour arriver à un accord politique négocié sur le règlement de la crise en Amérique centrale.

Au cours de leur Sommet, les pays non alignés ont condamné l'intensification des actes d'agression et des attaques contre le Nicaragua, en particulier la violation de son espace aérien et de ses eaux territoriales; les manoeuvres internationales et d'autres actes d'intimidation; l'emploi de pays voisins comme base d'agressions et l'entraînement de groupes mercenaires, qualifiant ces actes de pratiques terroristes. Ils ont également condamné comme immorale et illégale

M. Malmierca Peoli (Cuba)

l'approbation par le Congrès américain de l'allocation de fonds destinés à financer les forces de mercenaires, soulignant qu'elle représentait non seulement une violation de la souveraineté et de l'indépendance du Nicaragua mais également une atteinte aux principes et aux objectifs du Mouvement des pays non alignés, et par là même une violation de la Charte des Nations Unies.

En El Salvador, la crise s'aggrave. En dépit de l'appui soutenu de l'impérialisme américain au régime génocide, l'appui populaire à la lutte des patriotes salvadoriens regroupés au sein du FMLN/FDR ne cesse d'augmenter.

Le huitième Sommet du Mouvement des pays non alignés, rappelant la résolution 39/119 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, qui demande à tous les Etats de s'abstenir d'intervenir dans la situation interne d'El Salvador, a de nouveau exhorté le Gouvernement américain à adopter une attitude constructive en faveur d'une solution politique du conflit salvadorien.

Cuba appuie une solution négociée du conflit en Amérique centrale, qui comporte de la part des Etats-Unis l'engagement de renoncer à toute agression contre le peuple du Nicaragua et l'acceptation d'une solution politique négociée en El Salvador.

Mon pays appuie les efforts réalisés dans le contexte latino-américain pour trouver une solution négociée. Dans ce contexte, les démarches du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, malgré les difficultés auxquelles ils se heurtent, sont la manifestation du désir des pays d'Amérique latine de voir respecter leur souveraineté, sans ingérence de la grande puissance du Nord.

Toute notre Amérique a été le théâtre des interventions impérialistes.

Si nous faisons le récit de toutes les interventions militaires des Etats-Unis d'Amérique en Amérique latine, du Mexique à l'Argentine, de Cuba à la Grenade, de la République dominicaine et de Haïti à la Colombie et y ajoutons les régimes mis au pouvoir par l'intervention ouverte de l'impérialisme, ou bénéficiant de l'appui de celui-ci, toute la carte du continent y passerait.

Par conséquent, nous devons réitérer notre solidarité avec les peuples de notre région qui luttent pour l'indépendance, la liberté et le développement, y compris avec le peuple héroïque du Chili aux prises avec le régime féroce pro-impérialiste de Pinochet qui, dernièrement, a intensifié la terreur et la répression et pour qui, sans doute, plus tôt que plus tard, s'ouvriront les

M. Malmierca Peoli (Cuba)

grandes avenues dont parlait Salvador Allende. Notre solidarité va également au Pérou, victime des pressions et des coercitions économiques du Fonds monétaire international; au Panama, qui réclame le respect des accords concernant le canal et se heurte à la campagne de déstabilisation des impérialistes; à la Bolivie, qui exige la reconnaissance de son droit à une ouverture - bénéfique, souveraine et libre - sur la mer; au Guatemala qui, pendant plus de 30 ans a subi la répression féroce des régimes militaires, au service des impérialistes, qui ont assassiné plus de 80 000 citoyens, portés "disparus"; au Paraguay où la tyrannie de Stroessner saigne la nation; à Haïti qui lutte pour se débarrasser d'un duvaliérisme sans Duvalier "made in USA"; à tous les peuples qui ont dû faire face aux conséquences de la pénétration et de la domination impérialistes.

Nous condamnons l'existence des bases militaires impérialistes à Porto Rico, à Guantanamo, aux îles Malvinas et en d'autres lieux de notre Amérique, car elles représentent une véritable menace à la sécurité de nos pays et à la paix dans la région.

Comme l'a dit récemment le président Fidel Castro :

"Au Moyen-Orient et au nord de l'Afrique, Cuba continuera d'appuyer la juste lutte des peuples arabes victimes de l'agression sioniste et impérialiste. Cuba appuie fermement l'Organisation de libération de la Palestine, et fait siennes la noble cause du peuple palestinien et son aspiration au droit à l'indépendance de sa patrie et à un Etat national : on ne pourra méconnaître éternellement ces droits et il ne sera pas possible de concevoir la paix au Moyen-Orient tant que subsisteront des injustices aussi monstrueuses."

Cuba réclame la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, et sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Cette année, nous avons dû condamner l'agression injustifiée commise par les Etats-Unis contre la Libye, qui a fait des centaines de morts et de blessés et causé d'énormes pertes matérielles. Notre Organisation, malheureusement, n'a pu condamner cet acte ignoble en raison de l'abus que font certains pays de leur droit de veto au Conseil de sécurité.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Cuba réitère sa position bien connue sur la nécessité de persévérer dans les efforts faits pour mettre fin à la guerre entre l'Iraq et l'Iran, afin que s'instaure la paix et commence le processus de redressement des dommages provoqués par un conflit qui n'aurait jamais dû commencer.

Cuba appuie la juste cause du peuple du Liban en faveur de l'unité nationale et de la paix; il appuie le peuple de Chypre dans sa lutte pour défendre son unité nationale, sa souveraineté, son intégrité territoriale et son non-alignement.

Cuba renouvelle sa condamnation de la présence militaire continue des Etats-Unis dans l'île de Taïwan, qui est une partie indissociable de la République populaire de Chine.

Cuba exprime sa solidarité la plus ferme à la République populaire et démocratique de Corée, qui lutte pour obtenir la réunification pacifique du pays et le retrait des troupes américaines d'occupation du sud de la péninsule.

Nous répétons qu'à notre avis, les prochains jeux olympiques doivent être partagés entre le nord et le sud de la Corée, autrement Cuba ne participera pas à cet événement qui servirait à appuyer l'un des régimes les plus répressifs et les plus discrédités du monde.

Cuba réitère son appui aux démarches faites pour trouver une solution politique négociée à la situation en Asie du Sud-Est, dans le plus strict respect de la souveraineté de l'Afghanistan.

Dans le monde actuel, nous sommes légion aujourd'hui à aspirer à la paix, toutefois, il suffit de jeter un coup d'oeil autour de soi pour comprendre toute la menace de destruction et de guerre qui pèse aujourd'hui sur l'humanité.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

En fait, ce n'est pas seulement une guerre mais des guerres que provoquent le colonialisme, qui refuse de disparaître, et le néo-colonialisme qui lui a succédé.

Le peuple sahraoui ne peut toujours pas exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, bien qu'il soit disposé à entamer des négociations en vue de trouver une solution juste et définitive du conflit. Les combattants du Front Polisario, représentants du peuple de la République arabe démocratique sahraouie, se heurtent au refus obstiné du Gouvernement marocain de discuter l'application de la résolution de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de cette Assemblée. Mon pays réaffirme son appui au peuple sahraoui et exhorte tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître la République arabe démocratique sahraouie.

Une situation analogue existe dans l'Atlantique sud, avec l'occupation militaire des îles Malvinas par la Grande-Bretagne, situation qui, en 1982, a endeuillé deux pays Membres de cette Organisation. Si la souveraineté de l'Argentine sur les îles Malvinas n'a pu être ratifiée par les Nations Unies, c'est parce que la Grande-Bretagne refuse de la reconnaître et cherche à perpétuer cet anachronisme colonial. Plusieurs résolutions de cette Assemblée préconisent une solution négociée du différend, qui doit être réglée par la voie de la négociation, le plus rapidement possible.

Porto Rico se trouve toujours sous la domination coloniale des Etats-Unis, quels que soient les subterfuges trouvés par les différents gouvernements américains pour dissimuler ce fait. Récemment, le Comité spécial de l'ONU pour la décolonisation a adopté une résolution sur la situation coloniale de ce peuple, dans laquelle, après avoir écouté plusieurs dizaines de pétitionnaires, représentant toutes les tendances politiques du pays, il reconnaît le droit du peuple portoricain à l'indépendance et à l'autodétermination, son identité nationale et latino-américaine et souligne la nécessité de suivre attentivement cette question. Tous estiment que Porto Rico souffre de sa dépendance des Etats-Unis et que, par conséquent, sa population a pleinement le droit de choisir son statut politique.

Avant de conclure, je voudrais mentionner un point qui, sans aucun doute, influencera nos travaux. Au cours de cette quarante et unième session, nous travaillons dans un climat d'incertitude financière créé par la politique de chantage et de pression du Gouvernement américain à l'égard des organismes

M. Malmierca Peoli (Cuba)

multilatéraux démocratiques. L'Unesco a déjà été sujette à de telles pressions, à cause de l'important travail qu'elle réalisait, conformément à la volonté de la majorité de la communauté internationale, et nous voyons dès à présent comment, à nouveau, les Etats-Unis se proposent de saper les principes de l'Organisation des Nations Unies, en ayant recours à des pressions immorales et à une violation flagrante de la Charte. Certes, l'administration et la gestion de l'Organisation ont besoin d'ajustements, mais c'est une fiction que de parler de "crise financière", alors qu'il s'agit d'un phénomène politique dont la cause est le dessein d'un gouvernement d'assujettir à sa propre volonté la conduite des Etats Membres des Nations Unies.

L'amendement Kassebaum et les autres artifices juridiques du Gouvernement américain ne doivent pas être suspendus au-dessus de nos têtes comme l'épée de Damoclès.

Le simple fait qu'ils soient formulés par des organes législatifs ne suffit pas, car il existe des engagements internationaux et des obligations internationales que ces mêmes organes législatifs ont acceptés en même temps que la Charte des Nations Unies.

Le problème auquel nous sommes confrontés est un problème politique qui, par conséquent, exige des solutions politiques. Cuba fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider à améliorer la gestion administrative et budgétaire de l'Organisation et appuiera toutes les initiatives qui tendront sérieusement vers ce but; mais nous condamnerons et nous nous opposerons en même temps à toute mesure qui chercherait à porter atteinte à l'intégrité démocratique de l'Organisation et à amputer ou affaiblir les programmes présentant un grand intérêt pour la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

En cette période où les Nations Unies se trouvent menacées, tous ceux qui ont confiance dans l'Organisation doivent unir leurs efforts pour faire respecter ses principes et pour appuyer son oeuvre en faveur de la paix, du développement et du bien-être des peuples.

Il y a à peine une semaine, du haut de cette même tribune, nous avons fait connaître le point de vue de Cuba au sujet de la situation en Afrique australe. Nous avons réaffirmé notre solidarité au peuple de l'Afrique du Sud et au peuple de Namibie dans leur lutte contre l'apartheid, pour la liberté et l'indépendance.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Vingt ans se sont écoulés depuis que les Nations Unies ont mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et ont assumé la responsabilité directe du Territoire. Depuis lors, cette décision a été entérinée par le Conseil de sécurité et par plusieurs organisations internationales. La Cour internationale de Justice, de son côté, a déclaré que la poursuite de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud est un acte illégal qui constitue une violation du droit international. Les Nations Unies ont été catégoriques quant à l'obligation qu'a l'Afrique du Sud de quitter le Territoire de la Namibie et, en 1978, elles ont adopté dans la résolution 435 (1978), un plan universellement accepté pour l'indépendance de la Namibie.

Toutefois, les efforts de la communauté internationale ont échoué à cause de l'arrogance des racistes sud-africains qui, se prévalant de leur alliance impudente avec le Gouvernement américain et de l'appui d'autres membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), non seulement sont restés illégalement en Namibie et ont mis en place le système odieux de l'apartheid, mais ont fait de la Namibie un tremplin d'agressions contre les Etats indépendants voisins, notamment contre la République populaire d'Angola, et transformé ainsi l'Afrique centrale en un des foyers de tension les plus dangereux de l'époque actuelle.

En réalité, comme le disait justement le président Fidel Castro :

"L'apartheid est la conséquence directe du système colonial, de la manière brutale dont les peuples d'Afrique ont été dépossédés de leurs ressources naturelles et dont leurs fils ont été réduits à l'esclavage et vendus à travers le monde. L'apartheid n'a pu se maintenir que grâce à l'appui des Etats-Unis et des pays de l'OTAN qui voient dans l'Afrique du Sud un allié stratégique, une source de matières premières, un marché pour les investissements et une source de fabuleux bénéfices pour les sociétés transnationales, au prix de la sueur et du sang de millions d'Africains."

Telle est la nature de l'engagement qu'ils ont pris à l'égard de Pretoria, pour défendre les intérêts sordides des grandes sociétés. Par là, ils se sont engagés à détruire la dignité de l'homme, à éliminer toute possibilité d'indépendance, à étendre le cancer de l'apartheid aux autres Etats du continent et à les soumettre à l'exploitation néo-coloniale et impérialiste. Par conséquent, la lutte pour l'indépendance de la Namibie doit forcément passer par l'élimination de l'apartheid.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Au mouvement puissant qui menace de renverser tout l'échafaudage pourri de ce système odieux en Afrique du Sud, et qui doit couronner par la victoire l'héroïque épopée du peuple namibien, vient s'ajouter maintenant le consensus international sur l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et l'imposition de sanctions à l'Afrique du Sud, pour contraindre cette dernière à respecter la volonté des Nations Unies.

"Aussi bien les impérialistes yankees que les racistes sud-africains" - a affirmé à Harare le président Fidel Castro -

"font tout ce qu'ils peuvent pour obtenir le retrait des troupes internationalistes cubaines de l'Angola, dont ils font un préalable à l'indépendance de la Namibie. Les Gouvernements de l'Angola et de Cuba ont répondu d'un commun accord : que soit appliquée la résolution sur la Namibie, que cessent les menaces d'agression contre l'Angola, qu'il soit mis fin à cette sale guerre et à l'appui aux bandes de mercenaires, et alors commencera le retrait progressif des 20 000 combattants cubains qui défendent les lignes stratégiques au sud de l'Angola. Le reste du personnel militaire cubain sera retiré uniquement lorsque les Gouvernements souverains de l'Angola et de Cuba le jugeront opportun, sans la moindre condition."

Le camarade Fidel Castro a conclu ainsi :

"La véritable clef de la question est que tant que l'apartheid existera en Afrique du Sud, tant que ce pays sera gouverné par les racistes et les fascistes, il n'y aura de sécurité ni pour l'Angola ni pour les autres pays de l'Afrique australe, et l'indépendance de la Namibie ne sera qu'une fiction."

Je dois réitérer également que Cuba est disposée à rester en Angola, pour accomplir ses devoirs internationaux, aussi longtemps que cela sera nécessaire : jusqu'à ce que cessent les menaces contre l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de l'Angola, jusqu'à ce que disparaisse l'apartheid et jusqu'à ce que la Namibie soit indépendante.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Le moment est venu de passer des paroles aux actes. Cette Assemblée doit exiger l'imposition au régime raciste d'Afrique du Sud des sanctions globales et obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le prétendu couplage que les impérialistes et leurs partenaires de Pretoria brandissent comme obstacle à l'indépendance de la Namibie doit être vigoureusement rejeté. Le Conseil de sécurité doit appliquer sans plus de retard sa résolution 435 (1978). Nous devons condamner l'alliance honteuse entre les impérialistes et le fascisme boer de Herr Botha et exiger la cessation immédiate de leur appui infâme à l'apartheid. Il est indispensable d'accroître et d'étendre l'assistance économique et militaire aux mouvements de libération de l'Afrique australe afin qu'ils puissent continuer avec un succès toujours plus grand leur guerre de libération nationale pour l'indépendance et la justice sociale, contre le fascisme raciste et l'apartheid. Nous devons également renforcer notre solidarité politique et matérielle avec les Etats de première ligne dans leur lutte contre les agressions du régime de l'apartheid.

Chaque jour, chaque heure qui nous rapproche de la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, est un jour de moins d'effusions de sang et de douleurs pour ces peuples qui souffrent de l'oppression et luttent contre elle, et un jour de honte de moins pour toute l'humanité.

C'est la gloire qui attend ces peuples et leur avant-garde combattante, car, comme l'a dit à Harare le président Fidel Castro "ils ont démontré au monde qu'aujourd'hui, comme hier, comme demain et comme toujours, rien ne peut arrêter la marche de l'histoire et nulle force au monde ne peut indéfiniment enchaîner la dignité et la liberté de l'homme".

M. CHISSANO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un plaisir que de féliciter M. l'ambassadeur Choudhury, au nom de la République populaire du Mozambique, à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Son élection à ces hautes fonctions témoigne de la confiance que nous tous plaçons dans ses éminentes qualités de diplomate compétent et expérimenté. Je suis sûr que sous sa direction, les délibérations de la présente session seront couronnées de succès. Je tiens, d'emblée, à vous assurer que nous sommes totalement prêts à coopérer avec lui à l'exécution des fonctions qui lui ont été confiées.

M. Chissano (Mozambique)

Je félicite le Président sortant, S. Exc. Jaime de Piniés, qui, avec compétence, a dirigé les délibérations de la quarantième session historique de l'Assemblée générale.

Je tiens à renouveler au Secrétaire général de notre Organisation, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, mes sentiments d'estime pour le zèle et le dévouement qu'il met au service de l'Organisation des Nations Unies et de la réalisation des principes et objectifs consacrés par la Charte. J'exprime également la satisfaction de mon gouvernement de voir le Secrétaire général pleinement rétabli.

C'est avec une vive inquiétude que notre Organisation assiste à la prolifération des conflits et des tensions sur la scène internationale.

L'Afrique australe est une des régions de conflit les plus préoccupantes. Le régime d'apartheid constitue, de par sa politique et ses pratiques, une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

En préconisant des théories de suprématie raciale, en prétendant accomplir une mission divine qui aurait été confiée aux Afrikaners et en perpétrant des massacres systématiques contre la majorité de la population, l'apartheid se révèle comme étant du sionisme.

A l'instar du sionisme, le régime d'apartheid s'efforce d'imposer son pouvoir sur la région par l'agression et l'occupation. C'est ainsi qu'il occupe la Namibie et des parties du territoire de l'Angola; qu'il attaque des pays voisins, notamment ceux dont la fragilité économique, militaire et démographique ne constitue pas de menace pour la sécurité du régime sud-africain.

La tactique de recours à des bandits armés utilisée par Hitler pour déstabiliser et détruire les pays visés est aujourd'hui suivie par Pretoria en Afrique australe.

Au Mozambique, en Angola, au Zimbabwe et dans d'autres pays de l'Afrique australe, des bandits armés, entraînés, équipés, transportés, organisés, financés et commandés par l'Afrique du Sud, commettent d'horribles crimes contre le peuple et ses biens.

Les ambitions d'Hitler d'établir une Europe germanique trouvent leur contrepartie dans notre région dans la théorie sud-africaine sur l'établissement d'un ensemble d'Etats placés sous la domination du régime afrikaner. Tout cela montre la nature nazie et fasciste du régime de Pretoria, régime qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

M. Chissano (Mozambique)

C'est contre ce régime odieux que le peuple sud-africain s'élève avec courage et détermination en Afrique du Sud. C'est là un combat héroïque qui connaît maintenant une évolution sans précédent depuis les deux dernières années.

Le peuple sud-africain, sous la direction de l'African National Congress et d'autres forces progressistes et démocratiques, a pris l'initiative de transformer la société sud-africaine et de créer un climat d'égalité, de liberté et de justice.

Il a pris davantage conscience de la justesse de sa cause. Tous les assassinats et les massacres n'ont pu freiner le mouvement populaire, ce qui prouve que le peuple sans armes, lorsqu'il est uni, résolu et lorsqu'il lutte pour une juste cause, peut rendre inefficace la machine répressive du régime.

Grâce à cette lutte, le peuple sud-africain commence à édifier une nation unie, démocratique et antiraciste. Les Noirs, les Métis, les Indiens, les Blancs, les Sud-Africains de toutes croyances et de divers statuts sociaux, luttent côte à côte pour l'abolition de l'apartheid. Même dans les bantoustans, la population se révolte contre le régime et ses collaborateurs, détruisant ainsi l'illusion d'une Afrique du Sud qui serait fragmentée et soumise.

Dans le processus de lutte de libération, l'ANC a été le catalyseur du combat mené pour l'abolition de l'apartheid. Il a pu maintenir allumé le flambeau de la lutte de libération en vue de réaliser les principes consacrés dans la Charte de la liberté. La cause de l'ANC est aujourd'hui embrassée par toutes les organisations nationalistes, qu'elles soient politiques, syndicalistes ou religieuses.

L'engagement pris par le peuple sud-africain de lutter pour sa liberté ne cesse de se consolider. Contre la ferme détermination du peuple sud-africain de se libérer de l'oppression raciste, le régime de l'apartheid a mis en branle sa machine meurtrière. C'est ainsi qu'au cours de ces deux dernières années, des milliers d'hommes, de femmes, de jeunes et de personnes âgées ont été emprisonnés, torturés, exilés ou assassinés.

M. Chissano (Mozambique)

Par leur courage, ces patriotes et ces martyrs symbolisent l'héroïsme d'un peuple qui ne redoute plus l'appareil répressif du régime. Affrontant, les mains nues, des véhicules blindés et des balles, les Sud-Africains sont en train de façonner l'avenir de leur pays et de faire en sorte que l'Afrique du Sud soit libre. Je veux une fois encore exprimer notre solidarité avec ce peuple héroïque et avec la lutte qu'il mène.

Il existe un parallèle entre la lutte du peuple sud-africain pour la liberté, l'égalité, la justice et la démocratie et celle du peuple namibien pour la réalisation de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance. La République populaire du Mozambique appuie inconditionnellement leur lutte.

Vingt ans se sont écoulés depuis que l'Organisation a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie. Au cours de ces années, nous avons adopté de nombreuses déclarations et résolutions qui soit demandaient le retrait de l'Afrique du Sud du Territoire namibien, soit condamnaient le refus de l'Afrique du Sud de se conformer aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Il y a à peine quelques jours, s'est tenue la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la question de l'indépendance de la Namibie. Nous avons regretté que les Nations Unies n'aient pu une fois de plus adopter à l'unanimité des mesures efficaces contre le colonialisme sud-africain. Nous avons aussi noté avec consternation que tout en se déclarant d'accord sur la question fondamentale de l'indépendance de la Namibie, certains pays se soucient peu que le régime de Pretoria continue d'emprisonner, de torturer et de massacrer des Namibiens. Ils s'obstinent à vouloir lier l'indépendance de la Namibie au retrait des troupes internationalistes cubaines. Ils mettent en cause la légitimité et le bien-fondé de la lutte de libération armée que le peuple namibien a été contraint de mener.

Une autre voie peut-elle s'ouvrir aux peuples colonisés lorsque des régimes oppressifs jouent l'indifférence ou, comme c'est le cas à l'heure actuelle, lorsqu'un régime défie la communauté internationale tout entière? Quels choix reste-t-il au peuple namibien lorsque le régime colonial défie les résolutions des Nations Unies, qu'il a acceptées, et brave la communauté internationale, lorsqu'il refuse le dialogue qui conduirait à l'indépendance authentique du Territoire, lorsqu'il arrête, torture et massacre les Namibiens et lorsqu'il fait de ce

M. Chissano (Mozambique)

Territoire une prison, où chaque habitant est placé sous le contrôle permanent de soldats en armes? Demander à ces gens de faire preuve de plus de patience ne se justifie ni du point de vue moral, ni du point de vue religieux.

Dans l'histoire de la lutte pour l'indépendance, le peuple namibien n'est pas le seul à emprunter la voie de la lutte armée. Les peuples d'Europe, d'Asie, d'Amérique et d'Afrique, dûment représentés ici, ont affirmé leur droit à l'indépendance en recourant à la lutte armée. En Europe, les armes à la main, ils ont combattu l'occupation et le fascisme hitlérien. La République populaire du Mozambique est elle-même le fruit d'une lutte armée pour la libération nationale.

Devant l'intransigeance du régime illégal de Ian Smith et le non-respect par certains Etats des sanctions imposées par notre Organisation, le Zimbabwe n'aurait pu accéder à l'indépendance et devenir un Membre à part entière des Nations Unies s'il n'avait mené une lutte armée.

La Namibie est une ancienne colonie allemande qui aurait dû accéder à l'indépendance dans les années 60, comme le Tanganyika, le Burundi, le Togo, le Rwanda et le Cameroun. Des faits historiques prouvent que la question de l'indépendance de la Namibie n'a rien à voir avec la situation qui règne en Angola. L'Angola était encore une colonie portugaise, avec des troupes portugaises sur son sol, lorsque l'Afrique du Sud a déclaré l'annexion du Sud-Ouest africain. Huit ans avant l'indépendance de l'Angola, les Nations Unies ont créé le Conseil pour la Namibie, pour administrer le Territoire jusqu'à l'indépendance. Pretoria s'est opposé à ce processus.

En 1978, le Conseil de sécurité a, par un vote unanime et avec l'accord de l'Afrique du Sud, adopté la résolution 435 (1978). Les troupes cubaines se trouvaient déjà sur le territoire souverain de l'Angola et ni l'Afrique du Sud, ni aucun autre pays occidental n'ont estimé que cette question faisait obstacle à l'indépendance du Territoire. Rappelons-nous que d'autres arguments ont été avancés par les racistes sud-africains. Ce n'est qu'après que tous ces arguments eurent été écartés que l'Afrique du Sud et l'un ou l'autre de ces pays ont soulevé le faux prétexte de la présence des troupes cubaines.

Pretoria fait ainsi obstacle à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Il est contraire à la morale et au droit international de lier l'indépendance d'un peuple à des questions étrangères à son pays et vis-à-vis desquelles il ne dispose ni du pouvoir d'intervenir, ni de celui de décider.

M. Chissano (Mozambique)

Aujourd'hui comme hier, les manoeuvres de l'Afrique du Sud en ce qui concerne la résolution 465 (1978) du Conseil de sécurité, visent à préserver l'occupation coloniale de la Namibie et à empêcher l'attention internationale de se focaliser sur l'élimination totale de l'apartheid.

L'attitude obstinée de Pretoria n'est possible que grâce à la complicité et au soutien de certains pays occidentaux qui permettent aux autorités sud-africaines de gagner du temps et de créer les conditions susceptibles de saper l'unité du peuple namibien et de détruire la South West Africa People's Organization (SWAPO), son seul représentant authentique.

Nous devons réaffirmer ici que nous rejetons le couplage et que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité reste la seule base acceptable d'une solution négociée du problème. Elle doit être appliquée immédiatement et sans conditions.

Quand on évoque l'apartheid, on parle d'une agression permanente perpétrée par l'Afrique du Sud contre les pays et les peuples indépendants d'Afrique australe. On parle du banditisme armé et du terrorisme organisé, instruments préférés du régime raciste dans sa déstabilisation politique et économique des pays d'Afrique australe. Il s'agit d'une stratégie de domination régionale qui vise à faire de nos pays des instruments dociles de l'apartheid.

Une partie du territoire de l'Angola est sous domination raciste. Le régime de Pretoria, qui vise à consolider son agression contre le territoire souverain de la République populaire d'Angola et son occupation de ce territoire, protège les bandes fantoches de l'UNITAR et leur fournit toutes sortes d'aide militaire. Nous condamnons vivement cette agression contre la République populaire d'Angola, Membre à part entière de notre Organisation, et demandons le retrait immédiat et inconditionnel des troupes sud-africaines de l'Angola.

La République populaire du Mozambique n'a pas été épargnée par cette politique agressive et belliqueuse de déstabilisation. En recourant à des bandits armés, le régime de Pretoria livre une véritable guerre non déclarée contre notre pays. Cette guerre se traduit par des actes de terrorisme, tels que la destruction systématique de villages, d'écoles, d'hôpitaux, de fermes et d'usines de sucre et de thé. Les terroristes, à la solde de Pretoria, assassinent cruellement des fermiers, des techniciens étrangers, des étudiants, des infirmiers, des prêtres, des religieuses et des membres du clergé de différentes confessions.

M. Chissano (Mozambique)

A titre d'exemple, on estime que dans l'ensemble, depuis 1975, la déstabilisation s'est soldée par un bilan d'environ 500 écoles détruites, laissant 90 000 étudiants sans classe scolaire, et par la destruction de 800 boutiques, ce qui a sérieusement affecté le marché agricole; un groupe sanitaire sur 10 a été saccagé.

Ce ne sont là que quelques exemples de l'impact de l'agression extérieure contre le Mozambique. Notre gouvernement a estimé les effets directs de cette guerre non déclarée à plus de 4 millions de dollars des Etats-Unis. Cette estimation n'inclut pas les effets indirects de la paralysie de la production et de l'étranglement des réseaux de distribution, de transports terrestres et maritimes. Elle ne comprend pas non plus le coût de la réhabilitation des infrastructures économiques et sociales qui ont été détruites.

Ces actes terroristes menés contre le peuple de la République populaire du Mozambique matérialisent une stratégie conçue à l'extérieur de notre pays. Seul un plan ourdi par des forces extérieures pouvait concevoir une telle cruauté, une telle furie destructrice et l'absence totale de sentiment national et humain le plus élémentaire.

Nous sommes les témoins de manoeuvres menées par Pretoria et d'autres cercles impérialistes qui visent à transférer les bases opérationnelles des bandits armés dans des pays autres que l'Afrique du Sud en vue d'étendre le conflit entre les peuples de la région, et l'apartheid aux relations entre certains Etats africains.

Nous avons réaffirmé, à maintes reprises, que nous condamnons vigoureusement le terrorisme. Nous sommes préoccupés par l'appui et la complicité publique de certains pays européens - qui se proclament eux-mêmes champions de la lutte contre le terrorisme - dont bénéficient les membres de groupes terroristes qui sèment la mort et la destruction au Mozambique.

L'expérience de l'Afrique australe nous enseigne que l'apartheid est un régime intrinsèquement violent et belliqueux qui rejette les solutions négociées ou obtenues par la voie du dialogue, au conflit qui l'oppose au peuple de la région.

Les solutions proposant l'abolition de l'apartheid n'ont suscité aucune réaction de la part des autorités de Pretoria. C'est la raison pour laquelle le régime de Pretoria emprisonne les dirigeants authentiques du peuple sud-africain et impose l'état d'urgence, refuse de négocier avec la SWAPO et viole de façon patente les accords et engagements qui devraient contraindre ce régime à mettre fin à la politique belliqueuse qu'il mène dans les Etats voisins.

M. Chissano (Mozambique)

Dans l'histoire du combat diplomatique visant à persuader le régime de Pretoria d'abandonner sa politique raciste, les pays de l'ouest eux-mêmes se sont heurtés à l'intransigeance de l'Afrique du Sud. La communauté internationale unie est arrivée à la conclusion que le système de l'apartheid n'a pas de mécanisme autocorrecteur et qu'il ne peut dès lors être réformé. A cet égard, permettez-moi de citer le président Samora Machel lorsqu'il a dit :

"Il n'y a pas d'apartheid démocratique. Il n'y a pas d'apartheid humain. Il n'y a pas d'apartheid pacifique. L'apartheid est une négation de la justice, de l'égalité, de l'interaction sociale. C'est l'expression institutionnalisée de la violation de chaque droit humain. L'apartheid, à l'instar du colonialisme, ne peut être réformé. L'apartheid, à l'instar du colonialisme, doit être éliminé."

Les prétendues réformes annoncées par le régime de l'apartheid, sous le slogan "s'adapter ou mourir" ne sont que des tentatives de mystification du peuple d'Afrique du Sud et de l'opinion publique internationale, et d'apaisement de la révolte populaire sauvegardant, et perpétuant ainsi la suprématie de la minorité blanche. Le régime de Pretoria a déjà montré qu'il était imperméable à la persuasion par le dialogue, qui mènerait à la prompte fin du système. Comme nous l'avons déclaré à la Conférence internationale de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, les pays européens, qui continuent de refuser à envisager des mesures efficaces contre l'Afrique du Sud, devraient nous indiquer ce qu'il faudrait faire quand ils disent "Non" à la violence, "Non" aux sanctions, "Non" aux pressions; et que l'Afrique du Sud nous dit "Non" au dialogue. Ces pays devraient nous montrer la voie à suivre devant l'échec du mouvement pseudo-réformiste entrepris par le régime raciste lui-même. L'argument selon lequel les sanctions nuiraient aux Sud-Africains noirs au premier chef et affecteraient l'économie des pays de la région ne tient pas.

En Afrique du Sud, rien n'est pire que la mort elle-même. La mort et le meurtre sont là-bas le lot quotidien. Même les cadavres sont criblés de balles alors qu'on les mène au cimetière. Les familles qui accompagnent les morts reçoivent des coups de feu meurtriers et finissent dans la poussière. C'est une des raisons pour lesquelles le peuple sud-africain réclame des sanctions afin d'abrèger ses souffrances.

M. Chissano (Mozambique)

Parlant des incidences des sanctions sur les pays voisins, le Président du Mozambique, Samora Moises Machel, a déclaré à la Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés à Harare :

"En réalité, l'Afrique du Sud a appliqué des sanctions déguisées, depuis 1975, contre des pays de la région, outre la destruction causée par l'agression."

Alors que l'Afrique du Sud considère que l'application de sanctions à son encontre est immorale, elle n'en agit pas moins de la même façon à l'égard des pays voisins. Le régime de l'apartheid a détruit systématiquement les réseaux de communication et de transport qui assurent la vie économique des pays de la région.

En sabotant, grâce aux bandits armés sous son commandement, l'accès aux ports mozambicains de Maputo, Beira et Nacala et au port angolais de Lobito, l'Afrique du Sud vise à faire obstacle à l'émancipation économique des peuples de l'Afrique australe qui est à présent entreprise par la Conférence de coordination du développement sud-africain. Dans ce contexte, les pertes causées par le régime de l'apartheid jusqu'en 1985 aux Etats membres de la Conférence de coordination du développement sud-africain s'élèvent, selon les estimations, à 10 millions de dollars des Etats-Unis.

L'apartheid est un crime contre l'humanité et doit, dès lors, être éliminé. L'élimination de l'apartheid exige que la communauté internationale tout entière prenne des mesures efficaces, concertées et énergiques.

M. Chissano (Mozambique)

Je renouvelle ici l'appel que nous avons lancé à maintes occasions à tous les Etats Membres, leur demandant de dénoncer, condamner et combattre, par tous les moyens, les politiques belliqueuses de l'Afrique du Sud, de réaffirmer l'appui diplomatique et matériel à l'African National Congress (ANC) et aux autres forces démocratiques en Afrique du Sud qui luttent pour une société juste et démocratique, de lutter contre le banditisme armé et le terrorisme d'Etat qui dévastent notre région et d'exiger que l'Afrique du Sud mette fin immédiatement à l'appui qu'elle apporte aux terroristes, de fournir une assistance concrète et diversifiée aux Etats de première ligne, notamment l'Angola et le Mozambique, afin que ces deux Etats puissent renforcer leur capacité de défense, préserver leur indépendance, leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale, et enfin d'assurer le bon fonctionnement des systèmes portuaires et ferroviaires qui jouent un rôle vital dans l'économie des Etats enclavés.

Le vingt-deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba en juillet, ainsi que le huitième Sommet des pays non alignés, qui s'est tenu à Harare en septembre 1986, ont adopté deux déclarations spéciales concernant l'Afrique australe. Les chefs d'Etat et de gouvernement y ont réaffirmé leur attachement résolu à la lutte pour la liberté et la justice en Afrique du Sud et en Namibie, grâce au démantèlement total de l'apartheid. Ils ont exprimé l'appui des deux organisations aux demandes formulées par les pays du Commonwealth dans l'Accord du Commonwealth sur l'Afrique australe.

Les chefs d'Etat et de gouvernement des deux organisations ont adopté des mesures concrètes, notamment celles-ci : premièrement, exercer des pressions sur le régime sud-africain pour qu'il modifie sa politique et, deuxièmement, appuyer les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie dans la lutte qu'ils mènent contre l'apartheid et les Etats de première ligne et les autres Etats d'Afrique australe qui s'efforcent de devenir moins tributaires de l'Afrique du Sud raciste.

Nous lançons un appel aux Etats Membres des Nations Unies pour qu'ils appuient et appliquent intégralement les dispositions de ces déclarations.

Dans la région du Maghreb, le peuple sahraoui lutte depuis 10 ans pour réaffirmer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Il s'agit là d'un droit consacré par la Charte de notre Organisation et réaffirmé chaque année. Les efforts du Secrétaire général pour trouver une solution négociée au conflit

M. Chissano (Mozambique)

sahraoui sont valables et nous désirons vivement qu'ils aboutissent à des négociations directes entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario pour que soient appliquées les résolutions pertinentes de l'OUA, du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes solidaires du peuple palestinien, dirigé par l'OLP, dans la lutte qu'il mène pour exercer ses droits légitimes et inaliénables, y compris son droit à un Etat libre, indépendant et souverain. Nous exigeons le retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires arabes occupés et le respect scrupuleux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, en particulier du Liban.

La guerre fratricide qui se poursuit entre l'Iran et l'Iraq, deux Etats Membres de notre Organisation, nous préoccupe profondément. Les résolutions du Mouvement des non-alignés et des Nations Unies reflètent la ferme volonté de la communauté internationale de contribuer à y mettre fin. Nous lançons un appel aux deux parties au conflit pour qu'elles respectent cette volonté.

Le peuple du Timor oriental poursuit sa lutte héroïque contre l'occupation étrangère et pour le respect de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous félicitons le Secrétaire général des Nations Unies des efforts qu'il déploie pour trouver une solution juste compatible avec les véritables aspirations du peuple du Timor oriental. Nous invitons les parties concernées, l'Indonésie en particulier, à appliquer les résolutions de notre Organisation. Nous saluons chaleureusement le FRETILIN, qui continue la lutte de libération du peuple maubère. Nous réaffirmons notre solidarité inébranlable avec le FRETILIN.

Dans la péninsule de Corée, nous appuyons les efforts et les propositions de la République démocratique populaire de Corée en vue d'une réunification pacifique de la nation coréenne. Nous rejetons le concept d'une Corée divisée. La communauté internationale doit déployer tous ses efforts pour qu'une Corée unie soit admise au sein de l'Organisation dans un proche avenir.

Quant au conflit qui sévit en Amérique centrale, nous devons y apporter une solution qui respectera l'indépendance et la souveraineté des peuples de la région. Nous condamnons les actes de terrorisme perpétrés contre la population sans défense et nous demandons que cesse immédiatement toute ingérence dans les affaires intérieures du Nicaragua. Dans ce contexte, nous espérons que l'avis de la Cour internationale de Justice sera respecté.

M. Chissano (Mozambique)

La République populaire du Mozambique accorde une attention et une importance toutes particulières à la transformation de l'océan Indien en une zone de paix dénucléarisée, conformément à la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale. La présence de bases militaires étrangères dans la région nous préoccupe, car elles sont une menace à la paix et à la sécurité régionales. Nous réaffirmons notre appui total à la convocation d'une conférence des Nations Unies sur l'océan Indien. Nous rejetons toute tentative de renvoyer sine die la convocation d'une telle conférence.

Cette année ayant été déclarée Année internationale de la paix, l'humanité continue à s'intéresser au désarmement. Le désarmement général et complet, en particulier le désarmement nucléaire, s'impose car l'humanité doit protéger toute vie sur la planète pour garantir sa propre survie. Il s'agit là d'une tâche essentielle, à laquelle doit s'atteler l'humanité tout entière. A notre avis, tous les Etats, particulièrement les puissances nucléaires, doivent d'urgence, individuellement et collectivement, adopter des mesures positives et concrètes pour aboutir à un désarmement total.

Seule une attitude réaliste de la part de tous les Etats permettra de garantir la sécurité et la tranquillité de chaque nation du monde et d'instaurer un avenir pacifique, prospère et heureux pour les générations futures.

Nous souhaitons féliciter certains Etats ou groupes d'Etats qui se sont efforcés d'appuyer le désarmement nucléaire. Nous félicitons l'Union soviétique de son moratoire unilatéral en matière d'essais nucléaires qui prouve bien que ce pays est prêt à oeuvrer pour le désarmement nucléaire.

Pour la République populaire du Mozambique, le désarmement ne consiste pas simplement à éviter à l'humanité l'anéantissement total, mais aussi à permettre aux nations de s'engager sur la voie du développement et de la prospérité.

Les ressources financières, matérielles et humaines consacrées à des fins militaires vont à l'encontre des aspirations des peuples en matière de développement économique et social. Nous ne pouvons accepter la situation actuelle où environ 2 millions de dollars sont dépensés à chaque minute qui passe pour la production d'armements, tandis qu'en même temps 30 enfants meurent de faim, de maladie et de malnutrition. Il est contraire à la solidarité humaine que les budgets militaires soient 25 fois plus élevés que la somme totale consacrée à l'aide aux nations en développement.

M. Chissano (Mozambique)

Le sous-développement, en tant que négation du droit légitime des peuples au développement, constitue une menace à la paix et à la sécurité mondiales. Nous considérons par conséquent qu'il est important que la communauté internationale s'engage à éliminer le fossé toujours plus large qui se creuse entre les nations développées et en développement.

La communauté internationale salue chaleureusement la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant 1986 Année internationale de la paix. Conformément à cette décision, diverses initiatives ont été prises de par le monde afin d'enseigner à l'humanité à chérir, à défendre et à protéger la paix.

Le peuple et le Gouvernement de la République populaire du Mozambique se sont associés à ces événements. Ils ont participé avec la communauté internationale à cet exercice universel de réflexion et à la lutte pour la paix par des célébrations dans tout le pays.

C'est ainsi que nous avons établi un comité national chargé de coordonner un vaste programme en vue de la promotion des objectifs de l'Année internationale de la paix. C'est ainsi également qu'un séminaire international sur la paix a été tenu en juillet à Maputo.

La réaction de la République populaire du Mozambique à la déclaration faite à la quarantième session de l'Assemblée générale provient de la volonté de notre peuple et de notre Etat de vivre en paix et de contribuer à la détente et à la solution des conflits dans le monde.

Au Mozambique, tout comme dans l'Afrique australe dans son ensemble, la paix continue d'être l'aspiration principale des hommes, des femmes et des enfants, jeunes et vieux, de toutes races, croyances et conditions sociales. C'est un rêve qui nous tient profondément à coeur à tous.

A cet égard, qu'il me soit permis de m'acquitter d'un devoir agréable en portant à la connaissance du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, un message - un appel - lancé par un groupe d'enfants de mon pays, qui représentent des millions d'autres enfants qui aspirent à un monde pacifique. Ces enfants sont préoccupés de leur présent, mais par-dessus tout, de leur avenir - qui est l'avenir de l'humanité. Ces enfants m'ont adressé, en ma qualité de président du Comité de coordination pour la célébration de l'Année internationale de la paix, la lettre suivante :

M. Chissano (Mozambique)

"La Terre est la maison qui nous a été donnée pour y vivre, pour y aimer et pour y souffrir. La détruire reviendrait à détruire tous ses habitants. En d'autres termes, cela reviendrait à être privés de maisons, à être obligés de dormir à l'air libre.

Pire encore : sa destruction signifierait notre fin à tous qui habitons cette merveilleuse planète.

Malheureusement, nous sommes maintenant au début de la fin. Nous sommes au bord de la catastrophe, de l'holocauste, d'un crime monstrueux. Car maintenant nous sommes exactement comme une grenade sur le point d'exploser. Nous sommes comme un baril de poudre, prêt à sauter.

Nous, êtres humains, nous rapprochons nous-mêmes de notre propre fin. Nous, êtres humains, préparons le jour du jugement dernier.

Nous tuons, nous assassinons, nous pillons, nous détruisons...

Nous utilisons notre intelligence à la production d'armes plutôt qu'à la promotion de la santé, de l'éducation, de la science et des techniques à des fins bénéfiques.

Aujourd'hui, la Terre n'est rien d'autre qu'un terrain vague, dont nous sommes les vers.

La faim, la misère, la guerre, la destruction...

Notre planète souffre d'une maladie, dont nous, l'espèce humaine, sommes les seuls à pouvoir trouver le remède.

Et le trouver ne serait pas très difficile. Il nous suffirait de faire seulement preuve de compréhension mutuelle.

... Aimer les enfants, les fleurs, les hommes et nous-mêmes.

Aimer notre existence en tant que telle, et respecter le monde qui nous abrite.

Et parmi tant d'esprits préoccupés uniquement de destruction, il existe des gens qui croient encore dans l'avenir, qui ont encore foi dans la capacité humaine d'édifier et de garantir le bien.

Parmi les bombes qui explosent, vous trouverez encore des gens qui rêvent d'instaurer la paix, de faire de cette merveilleuse planète un endroit tranquille où l'humanité pourra vivre. Au sein de tant de mesquineries et d'injustices, l'espoir subsiste de sauver les fleurs, les champs, les enfants ... et de leur donner tout l'amour possible. De leur garantir un endroit confortable et agréable, dans lequel ils pourront vivre en sécurité. Nous

M. Chissano (Mozambique)

nous enorgueillissons de savoir que nous appartenons à ce groupe. Bien que nous vivions dans un pays souffrant des conséquences de la mesquinerie, de la guerre, des assassinats et de la faim provoqués par la destruction, nous espérons voir un jour le peuple de Mozambique vivre dans la tranquillité de sa vie quotidienne.

Nous espérons voir un enfant, dans la ville, à la campagne, dans sa commune ou son village, aller calmement à l'école, sans que l'on puisse lire sur son visage les signes de crainte de ne pouvoir retourner à la maison ... ou d'y retourner et de ne plus y trouver ses parents.

Nous avons le privilège de vivre dans un pays où l'enseignement provient d'hommes qui ont combattu, qui combattent et qui combattront toujours pour la paix, pour le bien. Qui ont instauré l'égalité, la fraternité, la justice et l'amour et qui les protègent.

... Et si les exploits de guerre sont encore pain quotidien dans nos vies, ceci est dû au caractère mesquin d'êtres humains sans esprit, sans âme, sans le moindre sentiment humain, qui ne se laissent conduire que par la destruction.

Toutefois, l'histoire nous a appris que la justice l'emportera. Ceux qui chérissent la paix, la justice et l'amour l'emporteront. Nous triompherons. Pour notre parti et notre Etat, pour nous tous, enfants épris de paix, l'année 1986 est un événement marquant dans notre lutte, parce qu'il s'agit précisément, comme chacun le sait, de l'Année internationale de la paix. Répondant promptement aux Nations Unies, notre pays a consacré une semaine de célébrations à l'appui de la paix.

Cette réaction de notre parti et de notre Etat à l'appel des Nations Unies montre à quel point nous sommes préoccupés par le problème de la paix et du maintien de la paix. Nous sommes un groupe de jeunes qui ont également accepté de contribuer à l'Année internationale de la paix pour témoigner de notre accord avec la Déclaration des Nations Unies, et également pour marquer notre reconnaissance des efforts déployés en faveur de la promotion de la paix. Notre contribution, toute modeste qu'elle soit, consiste en deux livres, intitulés Indépendance et paix. Le choix de ce thème est né de la certitude qu'il ne peut y avoir de paix sans indépendance.

Le premier tome consiste en un recueil de signatures de différentes personnes éprises de paix, qui se sont engagées à la promouvoir.

M. Chissano (Mozambique)

Le second correspond à une façon plus personnelle d'exprimer nos sentiments à l'égard du monde et de ses problèmes, à l'égard de la lutte permanente en faveur de la paix.

... Ces deux tomes sont le résultat d'un concours relatif à des initiatives de paix, organisé par les Nations Unies, et auquel nous participons.

Nous les confions au Président du Comité de coordination pour la célébration de l'Année internationale de la paix, M. Joachim Alberto Chissano, qui est aussi un grand combattant en faveur des droits de l'homme, pour qu'il les transmette au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que les autorités compétentes en la matière aux Nations Unies feront écho à notre initiative, de telle sorte que le reste du monde sache combien nous aimons la paix et nous combattons pour elle. Nous exprimons également notre volonté et notre détermination de poursuivre nos idéaux. Notre initiative ne s'en tiendra pas là. Nous voulons donner naissance à l'esprit d'amour et de paix et nous agissons en conséquence.

Nous souhaitons également vivre dans le bonheur et transmettre ce bonheur aux générations futures.

C'est là la meilleure façon de préparer notre avenir et de protéger le présent. Tout pourrait commencer par une simple poignée de mains. Nous voulons la paix et nous l'aimons.

Signé par les partisans de la paix Gizela Machungo, Tatiana Cabaco, Habiba Marta Guebuza, Isabel Silesio, Salome Silesio, Sinamwemba Namashulua, Oscar Namashulua, Sergio Namashulua, Ernesto dos Santos, Nyimpine Chissano, Chinguane Mabote, Jose Mabote, Eduardo Matsinhe, Henrique Manu et Samora Machel Jr."

M. Chissano (Mozambique)

J'aurai l'honneur, en temps opportun, de transmettre au Secrétaire général les deux ouvrages dont je viens de parler.

Le premier ouvrage est un livre de 185 pages, qui se compose de coupures de presse et de photographies relatives à la lutte pour la paix, provenant de plusieurs revues et journaux, en portugais, publiés dans plusieurs pays.

Cette compilation comprend des textes choisis dans les oeuvres de plusieurs écrivains, des statistiques, des déclarations et interviews d'hommes de science, d'écrivains et de personnalités éprises de paix. C'est le résultat de la recherche, de la réflexion et de l'étude réalisées par les enfants à propos de la paix.

Le deuxième ouvrage, comme je l'ai indiqué, est de même importance et contient les signatures de différentes personnalités, y compris les chefs d'Etat et de gouvernement de plusieurs pays, d'étudiants, d'enseignants et de professeurs qui, outre le fait qu'ils ont accepté de signer, ont ajouté un commentaire écrit sur la paix.

Au nom des enfants de la République populaire du Mozambique, je demande au Secrétaire général de bien vouloir faire savoir à la communauté internationale quels sont les sentiments exprimés dans leurs travaux.

Aujourd'hui, nous nous rappelons qu'il y a 22 ans, le 25 septembre 1964, le peuple du Mozambique, sous la direction du Frelimo, se lançait dans la grande épopée de libération de sa terre et de son peuple du joug étranger.

En célébrant cet événement, nous rappelons le début de l'exercice de la démocratie par notre peuple et sa participation au choix du destin de son pays. En ce moment se déroulent dans tout le pays les deuxième élections générales qui matérialisent et consolident le caractère démocratique et populaire de notre Etat.

Le début de notre lutte armée pour la libération nationale a coïncidé également pour nous avec le début de la contribution du peuple du Mozambique à la lutte pour la paix dans notre région, en Afrique et dans le monde entier. Nous avons ainsi rejoint ceux qui, dans la communauté des nations, déploient des efforts pour instaurer un monde meilleur.

Aujourd'hui, 25 septembre 1986, la République populaire du Mozambique, pays africain non aligné et socialiste, souhaite réaffirmer à cette tribune son adhésion à la Charte des Nations Unies et sa détermination de lutter pour la réalisation des principes et objectifs qu'elle contient.

M. Chissano (Mozambique)

C'est pour cette raison que pour la liberté et l'indépendance des peuples, pour la démocratie et l'égalité entre les hommes et les nations, pour la justice, pour la coopération et le développement, pour la paix et la sécurité internationales, nous disons : A lotta Continua.

M. FILALI (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, vous exprimer nos plus vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de notre Assemblée. Nous sommes convaincus que vos éminentes qualités d'homme d'Etat, alliées à votre grande expérience dans les affaires internationales sont le meilleur gage de succès de cette importante session. Nous sommes d'autant plus satisfaits de vous voir présider à nos travaux que des liens fraternels et de nombreuses affinités unissent votre pays, le Bangladesh, au Royaume du Maroc.

Qu'il me soit permis de saisir également cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, M. l'ambassadeur Jaime de Piniés, notre profonde satisfaction pour la manière remarquable dont il s'est acquitté du mandat que nous lui avons confié à l'ouverture de la précédente session. Il a, une fois de plus, apporté la preuve de ses éminents talents et de sa grande foi en notre Organisation.*

A notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, nous tenons à renouveler notre profonde estime pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer tout au long de ces cinq dernières années, pour permettre à notre Organisation d'assumer pleinement les responsabilités qui lui incombent, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour l'avènement d'un monde meilleur où règnent la stabilité et la coopération entre tous les Etats. Depuis son élection au poste de Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar a continuellement veillé, avec courage et abnégation, à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, aussi bien à travers ses nombreuses initiatives que par la suggestion des mesures susceptibles de donner à l'Organisation des Nations Unies les moyens de réagir plus efficacement à la menace et à la réalité des conflits armés.

* M. Moushoutas (Chypre), vice-président, assume la présidence.

M. Filali (Maroc)

Que M. le Secrétaire général veuille bien recevoir, au terme de son premier mandat, l'expression de notre confiance et notre témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la collectivité des nations. Qu'il soit assuré que notre coopération lui demeure acquise.

La célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous a fourni l'occasion, l'an dernier, de dresser le bilan des réalisations de notre Organisation et de procéder à un diagnostic des carences et des insuffisances qui l'empêchent d'atteindre les buts et objectifs que nous nous sommes assignés. Il est réconfortant de constater que nous avons unanimement réaffirmé que les principes de la Charte demeuraient entièrement valides et nous avons clairement affirmé notre volonté de favoriser le renforcement de notre institution, pour lui permettre à l'avenir de mieux répondre aux exigences de notre temps.

A cette fin, l'Assemblée générale avait prêté une grande attention à la question de l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de notre Organisation. Nous avons ainsi exprimé collectivement notre conviction que l'ONU serait plus apte à apporter sa contribution à la solution des multiples problèmes qui agitent notre monde si ses structures et ses méthodes de travail étaient rationalisées et sa situation financière définitivement assainie. Le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau qui a été constitué dans ce but, vient de nous soumettre des recommandations détaillées qui méritent de notre part un examen attentif, dans un esprit empreint de la volonté d'accroître la confiance dans l'Organisation des Nations Unies.

Pour sa part, la délégation marocaine a le souci d'apporter sa pleine contribution pour l'adoption de décisions rationnelles et objectives permettant de favoriser l'efficacité de l'Organisation et sa capacité de faire face aux problèmes politiques, économiques et sociaux dont elle a la charge.

M. Filali (Maroc)

Nous avons proclamé unanimement l'année 1986 Année internationale de la paix. Nous avons ainsi manifesté notre détermination de relancer aussi bien la réflexion que l'action en faveur de la paix, qui reste l'objectif premier de notre Organisation. Par la proclamation d'une Année internationale de la paix, nous étions guidés par la conviction que la promotion de la paix et de la sécurité internationales implique un engagement de tous les Etats pour une action résolue pour le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends, la non-intervention, le désarmement, la décolonisation dans le respect du principe de l'autodétermination et l'élimination de toutes les formes de discrimination.

La promotion de la paix passe également par un effort collectif et soutenu en faveur du développement. Certes, de multiples manifestations ont eu lieu à travers le monde et ont permis de sensibiliser l'opinion publique mondiale à l'urgente nécessité de réfléchir et d'agir de façon systématique et novatrice, en vue d'atteindre les buts de l'Organisation des Nations Unies. Mais force est de constater que la scène internationale continue, comme par le passé, de présenter une image inquiétante, du fait de la persistance de nombreux foyers de tension, de l'aggravation de certains conflits, de l'élargissement du fossé entre les nations riches et pauvres, et de la poursuite de la course effrénée aux armements.

En Afrique australe, subsiste l'une des situations les plus explosives auxquelles la communauté internationale est confrontée. Poursuivant sa politique rétrograde et anachronique, le régime de Pretoria maintient et durcit son oppression à l'encontre du peuple de l'Afrique du Sud. En dépit de toutes les initiatives engagées pour faire triompher l'avènement d'une société démocratique et multiraciale, le Gouvernement sud-africain continue de renforcer le système éhonté de l'apartheid. La proclamation de l'état d'urgence et le cortège de crimes et de violations des droits les plus élémentaires de la personne humaine qu'elle a entraîné administrent, une fois de plus, la preuve de l'intransigeance du régime de Pretoria et de son refus de répondre à l'indignation générale que suscite de par le monde sa politique de discrimination raciale. Tournant le dos à l'évolution inéluctable du cours de l'histoire et aux valeurs les plus sacrées de la civilisation, le régime sud-africain opte pour une politique aventuriste de fuite en avant et se livre à des agressions répétées contre ses voisins de la ligne de front, semant ainsi les germes d'un embrasement général en Afrique australe.

M. Filali (Maroc)

Solidaire du peuple d'Afrique du Sud et des autres peuples de cette partie de notre continent, le Royaume du Maroc continuera à leur fournir comme par le passé un appui sans réserve dans leur lutte contre le régime de l'apartheid.

La prise de conscience universelle de la gravité de la situation qui prévaut en Afrique australe et des dangers qu'elle recèle a permis de rallier toute la communauté internationale autour de l'idée de l'imposition de sanctions à l'encontre de Pretoria. Nous formulons le voeu que notre Assemblée soit en mesure, au cours de cette session, de décréter les sanctions appropriées, pour imposer au Gouvernement de l'Afrique du Sud le respect de la règle de la majorité et des droits fondamentaux de la personne humaine.

Huit années se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978), qui a établi un plan de règlement pacifique et démocratique du problème namibien. Là encore, le régime de Pretoria s'est ingénié à accumuler les obstacles pour empêcher la mise en oeuvre du plan onusien, qui devait conduire à l'indépendance de la Namibie.

Le Royaume du Maroc renouvelle son appui sans réserve au peuple frère namibien et engage la communauté internationale à redoubler d'efforts, pour hâter la libération de la Namibie de l'occupation illégale de l'Afrique du Sud.

Depuis 40 ans, la région du Moyen-Orient est le théâtre de sanglants conflits qui exposent la paix et la sécurité internationales à de graves dangers. Pourtant, cette région, berceau des religions révélées et lieu d'épanouissement de la civilisation depuis des temps immémoriaux, a toujours été une terre de coexistence et de cohabitation entre tous les fils d'Abraham. Juifs et Arabes y ont vécu en parfaite intelligence, contribuant par leur génie commun à l'enrichissement et à l'épanouissement du patrimoine de la civilisation humaine. Ce modèle de rapports harmonieux entre Juifs et Arabes a prévalu pendant des siècles, dans toute l'étendue du monde arabo-musulman.

Au Maroc notamment, cette coexistence s'est renforcée au cours des siècles et se maintient parfaitement jusqu'à nos jours, dans la tolérance et le respect de la différence entre Juifs et Musulmans marocains, unis dans leur attachement commun à leur marocanité et aux valeurs sacrées de leur nation.

Nous ne pouvons donc que déplorer que le drame créé au Moyen-Orient depuis quatre décennies et les péripéties que la région a connues depuis aient exacerbé l'antagonisme, au point qu'on en est venu à croire que toute convivialité entre Juifs et Arabes est chose impossible.

M. Filali (Maroc)

Pourtant, un effort d'imagination devrait permettre de transcender les blocages existants et de conduire à un retour à l'harmonie originelle, qui a permis jadis aux fils d'Abraham de contribuer, en commun, à l'édification d'une des plus brillantes civilisations du monde méditerranéen.

Pour cela, Israël doit revenir à la raison et prendre conscience que ses propres intérêts lui intiment de mettre fin à son attitude intransigeante, qui entrave les chemins de la paix. Il est indéniable que la réalisation de cet objectif ne pourra être atteinte que si Israël reconnaît au peuple palestinien la totalité de ses droits légitimes, notamment son droit au retour dans sa patrie et son droit à l'établissement de son propre Etat. Il est également indéniable que l'instauration de la paix passe par l'évacuation de tous les territoires arabes occupés. La solution du douloureux problème du Moyen-Orient permettrait aux peuples de la région de retrouver l'entente et les fondements de leur symbiose ancestrale, source de progrès et d'un épanouissement renouvelé de cette partie du monde. Cette vision d'avenir est inscrite dans le plan arabe de paix adopté à l'unanimité à Fès en 1982, qui a établi les principes les plus appropriés pour une solution juste et durable du conflit israélo-arabe.

C'est pourquoi nous regrettons que cette démarche réaliste et constructive, qui a recueilli une large approbation, n'ait malheureusement rencontré, jusqu'à présent, de la part d'Israël, qu'une fin de non-recevoir. Nous considérons qu'il est du devoir de la communauté internationale de poursuivre ses efforts pour l'avènement d'une ère de paix dans cette région du monde. Pour y parvenir, plusieurs formules sont avancées pour la recherche du règlement d'ensemble du problème israélo-arabe. On parle d'une conférence internationale, d'un comité préparatoire, comme on avance l'idée d'un forum international. Pour ce qui nous concerne, nous considérons que le pragmatisme et le réalisme doivent nous guider dans notre quête de la paix et de la stabilité de cette région troublée. Toute solution qui rencontre l'agrément des intéressés et des principales puissances concernées bénéficiera de notre plein appui.

M. Filali (Maroc)

Il nous semble qu'une conférence internationale regroupant les pays intéressés, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui, en sa qualité de représentant unique et légitime du peuple palestinien, est seule à même de prendre en son nom les engagements nécessaires, ainsi que les puissances ayant des intérêts vitaux dans la région et des responsabilités planétaires, constituerait une enceinte adéquate pour la recherche et la mise en oeuvre d'une paix globale au Moyen-Orient.

Tant de liens et d'affinités unissent le Maroc et le Liban. Nous partageons avec ce pays arabe frère un commun enracinement dans l'histoire et un attachement identique aux valeurs de la démocratie et du respect des libertés fondamentales. Nous ne pouvons donc que renouveler, une fois de plus, notre grave préoccupation du fait de la situation dramatique et des déchirements qui prévalent au Liban depuis une décennie.

Le drame que traverse ce pays se trouve exacerbé par les interférences extérieures et la présence de troupes étrangères. Nous sommes convaincus que le peuple libanais est en mesure de trouver une solution à ses problèmes dans un cadre national et qu'il est capable de retrouver sa cohésion et son unité pourvu qu'il soit mis fin à toute occupation de son territoire par les forces armées étrangères.

La poursuite de la guerre fratricide entre deux membres de notre Organisation, l'Iraq et l'Iran, est pour nous une source de grave préoccupation. Ce conflit qui n'a que trop duré a déjà occasionné des pertes considérables en vies humaines et menace à tout moment d'étendre ses ravages à l'ensemble de la région du Golfe. Pourtant, ce ne sont pas les tentatives de médiation qui ont manqué pour y mettre fin. Les Nations Unies, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés se sont efforcés de convaincre les deux belligérants de la nécessité d'un arrêt immédiat des hostilités et d'un règlement pacifique de leur différend.

Nous devons reconnaître que l'Iraq a manifesté sa bonne volonté et a accepté, à maintes reprises, de s'engager dans un processus de règlement négocié. Nous formulons le voeu que la République islamique d'Iran finira par se conformer aux multiples appels qui lui sont adressés. La sagesse, la voix de la raison et l'intérêt bien compris de tous les peuples de la région le commandent.

M. Filali (Maroc)

Le déni à certains pays de leur droit de choisir librement leurs systèmes politique, économique et social, qui se manifeste à travers l'ingérence extérieure et l'occupation étrangère, est une source supplémentaire de tension dans les relations internationales.

Le Royaume du Maroc, qui défend avec constance le plein respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'égalité souveraine des Etats, lance un appel pressant à l'évacuation des troupes étrangères de l'Afghanistan pour que ce pays puisse retrouver sa vocation originelle de pays non aligné, libre et souverain.

Les efforts du Secrétaire général de notre Organisation pour le règlement pacifique de ce problème méritent encouragement et appui de notre part.

Mon pays déplore profondément la persistance de l'occupation du territoire du Kampuchea démocratique. Il reste convaincu de la nécessité du retrait des troupes vietnamiennes, en vue de permettre le règlement pacifique de ce problème et d'instaurer une paix durable en Asie du Sud-Est.

Les ingérences extérieures ont également perturbé la stabilité en Amérique centrale. Le Maroc, pour sa part, salue les efforts des pays concernés pour instaurer une concertation régionale et éliminer toute intervention dans leurs affaires intérieures.

La communauté internationale se doit d'appuyer et d'encourager les initiatives du Groupe de Contadora visant à asseoir les mécanismes d'une solution pacifique, basée sur le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région.

S'agissant de ce qu'il est convenu d'appeler la question du Sahara occidental, ma délégation a eu l'occasion, à maintes reprises, depuis 10 ans, d'exposer devant cette Assemblée les divers aspects de ce problème.

Je voudrais cependant rappeler les derniers développements qu'a connus cette question et, plus précisément, l'initiative de paix entreprise par le Secrétaire général des Nations Unies. En effet, le Royaume du Maroc a été saisi, au même titre que toutes les parties concernées, d'une lettre en date du 20 mars 1986, par laquelle M. Pérez de Cuéllar se proposait

M. Filali (Maroc)

"d'entamer à New York le 9 avril 1986, sous ses auspices et en présence du représentant personnel de S. Exc. M. Abdou Diouf, président du Sénégal et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, des négociations en vue de l'établissement d'un cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies."

"Il est bien entendu", ajoute le Secrétaire général, "que ces négociations auront lieu séparément entre les parties au conflit."

Toutes les parties concernées ont répondu favorablement et par écrit à cet appel en acceptant le cadre et l'objectif proposés.

En conséquence, l'Organisation des Nations Unies s'est saisie du problème et, sur cette base, deux séries de pourparlers se sont déroulées à New York en avril et en mai 1986, dans le bureau du Secrétaire général des Nations Unies, à l'issue desquelles M. Pérez de Cuéllar a remis aux parties un mémorandum comportant un questionnaire précis portant sur l'ensemble des aspects de l'opération référendaire. Je tiens à informer l'Assemblée que le Royaume du Maroc a officiellement et solennellement accepté l'organisation d'un référendum d'autodétermination sous le contrôle et avec la garantie de l'Organisation des Nations Unies.

Le Royaume du Maroc a donc participé et continuera de participer avec sincérité, et dans un esprit constructif, au processus de bons offices engagé par le Secrétaire général des Nations Unies. Sa Majesté le Roi Hassan II le lui a solennellement confirmé, lors du dernier voyage qu'il a effectué au Maroc les 15 et 16 juillet de cette année. Le Maroc estime que ce processus mérite le soutien de tous les pays épris de paix, car il s'inscrit dans le cadre des principes fondamentaux de notre Organisation, à savoir le règlement pacifique des différends et le droit des peuples à l'autodétermination. Il convient donc d'encourager le Secrétaire général des Nations Unies et le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine à poursuivre leurs efforts pour un règlement juste et définitif de ce problème.

Ce règlement, nous l'espérons, amènera la concorde et le dialogue qui ont toujours caractérisé les relations maghrébines et sans lesquels notre région restera vouée aux déchirements et aux convoitises étrangères.

M. Filali (Maroc)

Pays méditerranéen, riverain de cette importante voie de navigation qu'est le détroit de Gibraltar, le Maroc accorde une importance particulière au maintien de la paix et de la stabilité en Méditerranée. Mon pays ne ménage aucun effort pour la transformation de la région méditerranéenne en une zone de paix, de sécurité et de coopération à l'abri de tous affrontements et tensions. A notre avis, la coopération et la concertation entre les pays du Nord et ceux du Sud de la Méditerranée constituent un moyen indiqué pour parvenir à cet objectif.

Au cours des dernières années, le terrorisme n'a cessé d'étendre ses ravages à toutes les parties du monde. Ce fléau criminel met en danger et anéantit des vies humaines innocentes. Il compromet gravement les libertés fondamentales de la personne humaine et la stabilité des Etats.

Le Maroc, qui s'est toujours opposé à toutes les pratiques contraires aux valeurs universelles de la civilisation humaine, condamne le recours au terrorisme d'où qu'il provienne.

M. Filali (Maroc)

Ma délégation ne peut que se féliciter de la prise de conscience au niveau mondial de la nécessité de combattre ce mal. L'on se rappelle, à cet égard, que les dirigeants arabes réunis au sommet extraordinaire à Casablanca en août 1985, ont dénoncé avec vigueur le terrorisme sous toutes ses formes et origines. Nous nous réjouissons que la communauté internationale ait exprimé, l'an dernier, sa conviction de la nécessité de sensibiliser l'opinion publique mondiale sur les dangers de ce grave fléau et d'élargir la coopération internationale entre les Etats pour mettre fin aux actes de terrorisme et à leurs causes sous-jacentes.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a accordé une grande importance à la question du désarmement. Conscients des liens étroits qui existent entre la sécurité des Etats, le développement et le désarmement, nous n'avons cessé d'oeuvrer en faveur de l'adoption de mesures concrètes de nature à mettre un terme à la course effrénée aux armements.

Il est regrettable de constater que l'accumulation des armements, qui a déjà atteint des niveaux qui menacent la survie même de l'humanité, s'accroît davantage, ce qui ne fait qu'accroître nos appréhensions légitimes.

Cette course frénétique aux armements engendre des dépenses colossales qui atteignent annuellement des centaines de milliards de dollars, au moment où les deux tiers de la population mondiale vivent dans la pauvreté, la misère et le sous-développement.

A cet égard, nous regrettons le fait que la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, prévue pour le mois de juillet dernier, n'ait pas pu se tenir.

Nous constatons malheureusement que nous sommes loin de l'objectif que nous nous sommes fixé d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace. La Conférence du désarmement de Genève, organe unique de négociations multilatérales, stagne et se trouve dans l'incapacité de produire un instrument international sur les questions prioritaires du désarmement, particulièrement dans le domaine de l'armement nucléaire et celui de l'armement chimique.

Dans le cadre des négociations bilatérales, l'on assiste actuellement à un échange de propositions et de contre-propositions de part et d'autre, notamment dans le domaine du désarmement nucléaire.

M. Filali (Maroc)

Les contacts et rencontres qui ont eu lieu récemment entre les représentants des deux grandes puissances, notamment à Genève et à Moscou, nous confortent dans notre espoir de voir le prochain sommet américano-soviétique produire des résultats tangibles dans le domaine du désarmement.

A l'examen de la situation économique internationale, nous constatons que le monde traverse une période de grande incohérence. Un processus cumulatif de crise durable se développe sans que nous ne soyons d'accord ni sur la gravité des symptômes, ni sur les moyens thérapeutiques adéquats.

Ainsi, l'objectif d'un nouvel ordre économique international serait devenu un sujet de dérision; la Charte des droits et devoirs économiques des Etats est combattue; la stratégie internationale pour le développement est ignorée; la coopération multilatérale est affaiblie; la spécificité même du sous-développement comme phénomène typique des temps modernes est systématiquement reniée. Alors que nous vivons dans un monde rétréci et toujours plus interdépendant, les grands pays développés continuent de préférer les mesures partielles aux solutions globales et durables.

Leur compétition commerciale et technologique se conjugue avec la divergence de leurs initiatives monétaires et budgétaires, avec pour résultante l'adoption de politiques économiques incompatibles avec les impératifs du développement.

La crise économique, chacun le reconnaît, est mondiale. Cette crise n'est ni un phénomène cyclique, ni un accident conjoncturel mais plutôt le résultat d'une inadaptation structurelle profondément enracinée. Elle est enracinée dans la relation étroite qui existe entre les questions monétaires, financières, commerciales et les perspectives du développement. Elle est caractérisée notamment par le poids insupportable d'un endettement croissant et virtuellement insoluble, par la baisse considérable des prix des produits de base, une grave détérioration des termes de l'échange, des pressions protectionnistes accrues et le transfert inverse des ressources.

La crise de l'endettement extérieur, en particulier, ne pourra trouver de solution satisfaisante pour les créiteurs développés, les débiteurs en développement et les institutions bancaires et financières internationales, premièrement, sans un transfert massif des ressources de toutes natures vers les pays en développement; deuxièmement, sans une lutte commune contre le protectionnisme et les pratiques commerciales restrictives; troisièmement, sans une

M. Filali (Maroc)

stabilisation adéquate des marchés de produits de base; quatrièmement, sans une nouvelle forme de réaménagement et de conditionalité de la dette qui soit axée sur la croissance et les stratégies de développement des pays débiteurs.

Enfin, il faut ajouter que la crise de l'endettement ne peut être réduite sans une nouvelle baisse substantielle des taux d'intérêts réels qui ont atteint, au cours de cette décennie, des records historiques et sans une stabilisation des taux de change dont les fluctuations excessives accentuent l'incertitude de l'environnement économique mondial.

Tant que ces questions n'auront pas été examinées de manière globale et intégrée, les actions des uns seront constamment ruinées par la réaction des autres, sans laisser la moindre chance à la reprise de la croissance, des investissements et du développement.

C'est pourquoi le Maroc considère que la coordination des politiques économiques entre les pays développés et la compatibilité de ces politiques avec les impératifs du développement seraient grandement facilitées par l'institution d'un mécanisme de surveillance multilatérale, devant s'exercer de manière symétrique et équitable pour trouver des solutions globales et concertées au lancinant problème de la crise généralisée, de la croissance et du développement. Rien ne justifie que les travaux et délibérations des Nations Unies ne puissent contribuer à arrêter, dans les grandes lignes, les voies et moyens permettant la convocation d'une conférence sur la réforme du système monétaire et financier international, qui garantisse les intérêts de tous et, plus spécialement, ceux du monde en développement.

La prospérité d'une région au détriment d'une autre est de moins en moins possible sans mettre en danger les fondements de notre avenir commun.

Au sujet de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, sur la situation économique critique en Afrique, et bien qu'il soit trop tôt pour en évaluer toutes les implications, notre sentiment demeure que l'appui politique circonspect et les promesses de portée générale concédés par la communauté internationale n'étaient à la hauteur ni de la responsabilité commune, ni de la tragédie d'un continent cruellement éprouvé. L'ensemble massif d'engagements précis et concrets qui constituent l'"acte de foi africain" n'a pas eu d'écho au niveau des besoins d'un continent étranglé par ses dettes et qui doit faire face aux obstacles les plus sérieux à chaque maillon de la chaîne de ses potentialités

M. Filali (Maroc)

économiques. La FAO prédit que, dans cette région, à l'horizon 2000, "il pourrait y avoir des famines massives et répétées; les importations de vivres pourraient acculer à la banqueroute les Etats africains, même les plus prospères, et de nombreux pays se trouveraient à la limite de la survie". Au moment où d'aucuns n'hésitent pas à qualifier l'Afrique de "continent perdu", nous souhaitons, quant à nous, saluer les efforts courageux entrepris par notre continent dans sa lutte pour le redressement, le développement et la dignité. Le Maroc, en tout cas, espère que les engagements internationaux seront à la mesure des besoins africains, aussi bien en ce qui concerne la mobilisation des ressources financières et le développement des capacités techniques, que l'allègement du fardeau de la dette extérieure et de son service au sein d'une instance internationale appropriée.

Notre Organisation universelle est le seul lieu au monde où les peuples peuvent forger un pacte solidaire permettant de vaincre les dangers et les tragédies auxquels l'humanité est confrontée.

Nos différences et la variété de nos problèmes et de nos orientations ne doivent nullement constituer un obstacle à notre cohabitation et à l'instauration d'une véritable coopération entre nos nations. Nous devons puiser dans les principes et idéaux contenus dans notre Charte les matériaux avec lesquels nous devons édifier un monde meilleur, plus solidaire et plus humain, où règneront la paix, la sécurité et le progrès de toute l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais exercer mon droit de réponse afin de faire quelques remarques concernant une vaine tentative faite ce matin par l'émissaire de Saddam Takriti pour insulter à l'intelligence de cet organe international. L'émissaire du président Saddam Takriti a en effet déversé un flot de mensonges, attitude que tous les agresseurs vaincus adoptent habituellement.

Tout d'abord, l'émissaire du président Saddam, M. Yuhanna Tariq Aziz, semble avoir oublié que, le 17 septembre 1980, lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale iraquienne, Saddam Hussein a unilatéralement annulé l'Accord d'Alger, en date du 6 mars 1975, conclu entre l'Iran et l'Iraq, auquel Saddam Hussein lui-même était l'un des signataires. Ce jour-là, Saddam Takriti a dit :

"Je vous annonce que nous considérons l'Accord d'Alger en date du 6 mars 1975 comme nul et non avenue."

En déchirant l'Accord lors d'une émission télévisée diffusée dans la nation iraquienne tout entière, le soi-disant Président iraquien a déclaré :

"Cet accord a été signé à une époque où nous étions faibles, mais aujourd'hui que nous sommes puissants, nous n'en avons plus besoin."

Deuxièmement, afin d'offrir ses meilleurs services aux forces impérialistes, le président Saddam Takriti a lancé sa guerre d'agression contre mon pays le 22 septembre 1980, dans le but de briser notre révolution islamique vénérée. Il s'est attaqué à notre révolution parce qu'elle a été, qu'elle est encore et qu'elle sera toujours une révolution anti-impérialiste, antisioniste et anti-apartheid.

Troisièmement, le président Saddam Takriti a oublié - et son émissaire l'a oublié aussi ce matin - que l'Iraq cache ses entreprises agressives et expansionnistes derrière un masque pacifique trompeur, tactique à laquelle tous les agresseurs vaincus ont habituellement recours. Il a également oublié que, pendant au moins deux années, alors que mon pays était dans une situation très difficile,

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

d'importantes parties du Khuzistan, du Bakhtaran, du Loresta et de l'Azerbaïdjan - quatre importantes provinces de mon pays - ont été occupées par les forces iraqiennes d'agression. Cette occupation constituait une tentative opportuniste, malhonnête et expansionniste alors que nous connaissions une période de désarroi post-révolutionnaire, que nous n'avions ni forces militaires ni forces de police, et que nous pouvions à peine maintenir notre sécurité intérieure contre les forces contre-révolutionnaires soutenues par les Etats-Unis et les vestiges du régime monarchique. C'est pendant ce désarroi révolutionnaire que l'Iraq a envahi nos régions.

Quatrièmement, le président Saddam Takriti a oublié qu'il a attaqué un pays en révolution qui, immédiatement après avoir remporté la victoire, a fermé l'ambassade sioniste établie à Téhéran pendant l'époque du Shah et l'a remplacée par l'ambassade palestinienne; c'est ainsi que le drapeau palestinien flotte maintenant au sommet de l'édifice occupé auparavant par le régime sioniste. Le régime iraquien doit donc avoir servi délibérément les desseins sionistes dans la région.

M. Yuhanna Tariq Aziz, l'émissaire du président Saddam Takriti, a également oublié que, lorsque l'Iraq a envahi notre pays, le Ministre de l'information iraquien a publié un livre intitulé Al Ahwaz dans lequel l'Iraq avait déjà consigné son intention maléfique sous la forme d'une nouvelle carte de la région qui couvre une partie importante de mon pays où les noms des villes et des villages avaient été modifiés pour plaire au président Saddam Hussein et satisfaire ses intérêts.

Je voudrais ici faire part à l'Assemblée de deux citations. Alors que les Iraquiens occupaient d'importantes parties de mon pays, ils ont dit, le 18 janvier 1981, que le pays du président Saddam était parvenu à établir ses frontières légitimes avec l'Iran, dont le tracé est le même que celui qui apparaît dans son Al Ahwaz, le livre qu'ils ont publié et qui comporte une nouvelle carte, de nouveaux noms et de nouvelles désignations, et que l'Iraq ne se retirerait pas des positions qu'il occupait alors, même si cela voulait dire que ses forces armées devraient rester sur place pendant encore une dizaine d'années.

Le 22 janvier 1981, le président Saddam Hussein a de nouveau déclaré lors d'une réunion avec les dirigeants de ses forces armées :

"Les forces armées iraqiennes ne se retireront jamais des frontières qui existaient avant la guerre avec l'Iran... Les forces armées iraqiennes sont capables de pénétrer dans toute région de l'Iran, de l'occuper et de raser toute ville ou cité."

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Comme vous le savez et comme le prouvent les documents des Nations Unies, de nombreuses villes ont été rasées par les forces du président Saddam Hussein.

Je tiens à faire une autre remarque. Le représentant du président Saddam Hussein, M. Takriti, n'est pas satisfait du rôle joué par les Nations Unies en ce qui concerne la guerre imposée. Je tiens à lui rappeler que le Secrétaire général, le Cabinet du Secrétaire général, le Secrétariat et le Conseil de sécurité font tous partie des Nations Unies. Le même Cabinet du Secrétaire général a largement contribué à freiner, tout au moins partiellement, la guerre chimique que le président Saddam Hussein mène contre nous. Le 12 juin, le Secrétaire général a pu établir un moratoire qui, tout comme l'Accord de 1975, a été violé et abrogé par le président Saddam Hussein et n'a jamais été remis en vigueur en dépit des appels répétés du Secrétaire général. Le Secrétaire général a grandement contribué à mettre un terme aux crimes irakiens, ainsi qu'aux nombreuses attaques bien connues contre les villes et les civils. Le Secrétaire général a proposé son fameux plan en huit points...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je suis désolé, mais je dois interrompre le représentant de l'Iran car les 10 minutes qui lui sont allouées se sont écoulées. Je lui demanderais donc de bien vouloir conclure sa déclaration.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je ferai de mon mieux, Monsieur le Président. Lorsque nous avons répondu de façon positive à toutes les propositions faites par le Secrétaire général dans son plan en huit points et à tous ses appels, les agresseurs irakiens n'étaient pas satisfaits et ont tout simplement répondu avec beaucoup de prudence. En ce qui concerne la paix, les forces d'occupation irakiennes ne sont pas en mesure de faire des propositions de paix. Je ne pense pas que la Charte des Nations Unies permette à un agresseur de mener une guerre et ensuite, lorsqu'il est vaincu, de lancer un appel en faveur de la paix. Ceci n'est acceptable en aucune façon, conformément à la Charte des Nations Unies.

M. SUMAIDA (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Nous ne sommes pas surpris d'entendre le représentant de l'Iran proférer de nouveaux mensonges à propos du conflit qui oppose mon pays au sien. Il a essayé, par ses mensonges, de déformer les faits, d'inventer des documents qui n'existent que dans l'imagination des dirigeants de l'Iran, ces bellicistes expansionnistes. Je défie le représentant de l'Iran de soumettre ces documents dans leur version originale, tels qu'il les a mentionnés au Président. Il a parlé de certaines déclarations émanant

M. Sumaida (Iraq)

de l'Iraq et notamment de mon président; il a également fait allusion à un livre publié par le Ministère de l'information de la République iraquienne.

Le représentant de l'Iran a menti tant et plus, notamment en décrétant que son pays est antisioniste. Les faits sont connus de tous. L'Iran reçoit actuellement et depuis de nombreuses années une grande partie de ses armements d'Israël. La presse américaine a dévoilé les tentatives de contrebande d'armements à partir des Etats-Unis, par une bande menée par un dirigeant militaire israélien. Ces faits démontrent clairement que l'Iran n'est pas antisioniste.

En outre, il prétend qu'il s'oppose à toute discrimination raciale et à l'apartheid. Il s'agit là également d'un mensonge car le régime iranien est essentiellement basé sur la discrimination raciale perse. L'Iran persécute les minorités, mène actuellement une guerre contre les Kurdes, contre les dirigeants de groupes ethniques et contre tous les groupes religieux. Sans entrer dans une discussion inutile et prolongée pour savoir qui a commencé la guerre, nous avons déjà mis au défi la délégation iranienne d'accepter un comité d'arbitrage sous l'égide de l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés ou même des Nations Unies. Nous avons suggéré que l'une de ces organisations essaie d'identifier quelle est la partie qui a déclenché l'agression. L'Iran a rejeté ces propositions, et d'autres propositions faites par l'Iraq, dont la plus récente est la proposition présentée par le Président de la République iraquienne, en réponse aux dirigeants de Téhéran le 2 août 1986.

Il convient de remarquer que la diplomatie iranienne, comme d'habitude, à l'inverse de la diplomatie pratiquée dans le reste du monde, déploie tous ses efforts pour défendre la guerre et pour appeler à la poursuite de cette guerre. Je dis "à l'inverse de la diplomatie pratiquée dans le reste du monde", ou lorsqu'une guerre surgit, on a recours à des moyens pacifiques pour y mettre un terme. Voilà pourquoi nous constatons que les Iraniens ont peur des appels pour la paix car de tels appels seraient pour eux une condamnation. Le fait que les délégations aient condamné à la présente session de l'Assemblée générale la poursuite de cette guerre et lancé un appel à la paix, et le fait que la Conférence au sommet du Mouvement des non-alignés d'Harare ait également lancé un appel à la paix et condamné la poursuite de la guerre effraient l'Iran et ses dirigeants ainsi que ses représentants à cette Assemblée. C'est pourquoi les représentants iraniens à cette Assemblée générale ignorent ces appels ou bien n'assistent pas aux séances, ou s'ils y assistent, se contentent de dormir profondément.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Iran a demandé à exercer son droit de réponse pour la deuxième fois. Je lui donne la parole.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais simplement mentionner à l'intention de tous ceux qui ne le savent pas, qu'en Iran toutes les minorités religieuses ont des sièges au Parlement, indépendamment de leur répartition démographique dans le pays. Les chrétiens ont deux sièges; les zoroastriens en ont un; les juifs en ont un. Il y a 7 millions de musulmans aux Etats-Unis et on ne leur a pas donné un seul siège. Quant aux juifs, je ne sais pas de combien de sièges ils disposent. Mais pour autant que je sache, il n'y a qu'en Iran où les minorités, indépendamment de leur répartition dans le pays, ont des sièges au Parlement.

Pour ce qui est du rejet des propositions du président Saddam, je crois bien que c'est la seule vérité énoncée par la délégation iraquienne. Nous avons rejeté en bloc toutes les propositions du président Saddam Hussein. Le président Saddam n'est pas en position de faire la moindre proposition. C'est un criminel. Habituellement, les criminels sont traités conformément aux principes de la justice devant les tribunaux. Personne ne négocie avec eux. Quelles que soient les circonstances, nous ne négocions jamais avec les criminels.

Quant aux propositions de paix, nous pensons que la paix est une nécessité pour notre région; ce n'est pas un choix. Nous appelons de tous nos vœux une paix réelle et durable pour notre région et, pour parvenir à cette paix bienfaitrice, nous consentons les plus grands sacrifices. Nous faisons de notre mieux pour mettre fin une fois pour toutes à la guerre.

Mais qu'il soit bien entendu que nous ne négocierons pas avec l'agresseur, avec le criminel, avec celui qui recourt à la guerre chimique, avec celui qui s'attaque aux civils et aux avions de ligne. Il doit être puni et nous faisons tout pour que justice soit faite.

En ce qui concerne les négociations et les efforts de médiation, je voudrais simplement citer quelques extraits de la déclaration faite par le président Saddam Hussein le 28 septembre 1980, quand une délégation de la région arabe, composée d'amis communs, s'est rendue à Bagdad pour demander au président Saddam Hussein de retirer ses maudites forces de notre pays :

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

"Nous tenons à vous déclarer et à déclarer à la nation arabe que nous avons rejeté les tentatives de certains représentants arabes qui voulaient servir de médiateurs entre nous-mêmes et l'Iran."

Puis :

"Aucun Arabe [ce sont les mots mêmes de Saddam] ne devrait chercher à servir de médiateur. S'il n'appuie pas son frère arabe, il devrait au moins garder le silence. C'est le moins qu'on puisse attendre de lui."

Je pense que l'historique de la guerre est bien connu, mais la délégation iraquienne doit bien dire quelque chose sinon, de retour à Bagdad, elle aurait des ennuis et devrait affronter le courroux du président Saddam Al Takriti.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Iraq a demandé à exercer son droit de réponse pour la deuxième fois. Je lui donne la parole.

M. SUMAIDA (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Le représentant de l'Iran vient, devant l'Assemblée, de parler en termes fort grossiers du Président d'un Etat Membre des Nations Unies. Comme le proverbe le dit si bien : Au fruit on connaît l'arbre.

Telle est donc la mentalité de la délégation iranienne et des dirigeants en Iran. Pour bien montrer leur mentalité et leur perfidie, celles en particulier de l'Imam Khomeiny, comme on l'appelle, je voudrais rappeler que du temps du Shah il avait été expulsé d'Iran et trouvé asile en Iraq. Il a été l'hôte de l'Iraq pendant 15 ans et depuis qu'il est au pouvoir en Iran, il traite l'Iraq comme seul le pire des fourbes peut le faire. Comme le dit un proverbe arabe : Si vous faites du bien à un honnête homme, il vous le rendra au centuple, mais si vous êtes bon avec un fourbe, il se retournera contre vous.

Quant au véritable criminel, c'est celui qui est la cause de cette guerre, celui qui perpétue cette guerre. Je ne souhaite pas, à ce propos, présenter de documents iraqiens; je me contenterai de mentionner un document iranien.

Aujourd'hui même, 25 septembre 1986, l'Agence France Presse publie dans le journal Le Monde une lettre de Bazargan, premier chef du Gouvernement iranien après la chute du Shah. Dans cette lettre adressée à Khomeiny, il accuse celui-ci d'être responsable de la guerre, d'être le seul et unique responsable de la guerre et de

M. Sumaida (Iraq)

sa poursuite qui n'apporte que des catastrophes à l'Iran. Ce document est une condamnation, un témoignage du peuple iranien. Si le représentant de l'Iran est sincère et si, comme il le dit, il respecte les Nations Unies, en particulier quand il fait allusion aux propositions du Secrétaire général, pourquoi n'accepte-t-il pas les résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité concernant le différend?

La séance est levée à 20 h 10.